

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2020 B 04790 Numéro SIREN : 881 637 128 Nom ou dénomination : Kereis
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/05/2024 sous le numéro de dépôt 57116

les comptes sont

inclus

le rapport

dans

CACS.

des

KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Kereis

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

KPMG S.A.
7, boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes cedex 3
S.A. au capital de € 5 497 100
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
3, rue Emile Masson
CS 21919
44019 Nantes cedex 1
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Kereis

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Associés de la société Kereis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Kereis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 8.6 Comparabilité des comptes » de l'annexe des comptes consolidés concernant (i) l'allocation finale des prix d'acquisitions des sociétés acquises en 2022, (ii) une correction de présentation des commissions de distributions de l'activité des courtiers grossistes, (iii) une évolution de la comptabilisation des flux de besoin en fonds de roulement et (iv) l'ajustement de la valeur des dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Regroupements d'entreprises, détermination et évaluation des goodwill

Les notes 9.2 « Principes et méthodes comptables – Regroupements d'entreprises », 9.4 « Goodwill, immobilisations et droits d'utilisation – Goodwill » et 9.5 « Dépréciation d'actifs » de l'annexe aux comptes consolidés exposent les regroupements d'entreprises réalisés, les modalités d'allocation du prix d'acquisition aux actifs et passifs acquis et la détermination et l'évaluation des goodwill à la clôture de l'exercice.

Nous avons examiné l'analyse de contrôle menée par le groupe sur les acquisitions de l'exercice. Nous avons également apprécié le traitement comptable des puts sur minoritaires. Nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe.

Les goodwill ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de rattachement des goodwill aux unités génératrices de trésorerie et les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation. En outre, nous avons apprécié les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

■ Reconnaissance du revenu

La note 9.3 « Reconnaissance du revenu (IFRS 15) » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et les méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par le groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés, et nous avons apprécié leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

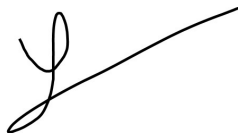
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Nantes, le 5 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a long horizontal stroke.

Cyprien Schneider

ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'S' and 'G' intertwined.

Stanislas de Gastines

Groupe Kereis



Etats financiers consolidés IFRS

Groupe Kereis

Période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

1- Bilan consolidé

En milliers d'euros

Actif	Notes	31-déc.23	31-déc.22 (*)
Actifs non courants			
Goodwill	11.1	1 025 933	884 865
Autres immobilisations incorporelles	11.1	383 814	400 831
Immobilisations corporelles	11.2	8 514	2 433
Droit d'utilisation de l'actif	11.3	23 826	15 480
Titres des sociétés mises en équivalence		176	153
Instruments dérivés actifs non courants	11.4	12 970	36 049
Autres actifs financiers non courants	11.5	1 154	1 014
Autres actifs non courants	11.6	101 718	117 977
Impôts différés	12.7	1 390	3 206
Total Actifs non courants		1 559 495	1 462 008
Actifs courants			
Instruments dérivés actifs courants	11.4	18 719	18 592
Autres actifs financiers courants	11.7	6 135	6 515
Stocks et en-cours		320	226
Clients et comptes rattachés	11.8	36 132	9 925
Actifs d'impôts courants	11.15	4 465	1 587
Autres actifs courants	11.9	117 832	145 619
Trésorerie ou équivalents de trésorerie	11.10	101 374	121 284
Actifs destinés à être cédés			
Total Actifs courants		284 977	303 748
Total Actif		1 844 472	1 765 756

(*) Les informations comparatives fournies au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été modifiées rétrospectivement et sont présentées dans la note 8.6. Comparabilité des comptes.

En milliers d'euros			
Passif	Notes	31-déc.23	31-déc.22 (*)
Capitaux Propres			
Capital		130 946	130 435
Primes		121 974	122 484
Réserves Consolidées		12 112	(5 083)
Autres éléments du résultat global		(18 707)	33 382
Résultat Consolidé		(4 795)	11 360
Capitaux propres part du groupe		241 530	292 578
Intérêts ne conférant pas le contrôle			
Dans les réserves consolidées		9 993	5 518
Dans le résultat consolidé		(660)	(528)
Intérêts ne conférant pas le contrôle		9 333	4 990
Total des capitaux propres	5.	250 863	297 568
Passifs non courants			
Emprunts à long terme	11.11	1 117 042	1 004 440
Dettes locatives non courantes	11.14	22 226	14 494
Instruments dérivés passif non courants		2 324	4 495
Dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires	11.18	40 873	15 824
Provisions pour retraite et avantages à long terme	13.	9 287	7 369
Provisions non courantes	11.12	1 182	552
Autres passifs non courants	11.17	18 107	19 371
Impôts différés	12.7	86 230	103 927
Total passifs non courants		1 297 271	1 170 473
Passifs courants			
Emprunts à court terme	11.13	2 173	339
Dettes locatives courantes	11.14	4 155	1 820
Instruments dérivés passif courants		1 956	19
Fournisseurs et comptes rattachés	11.16	37 576	18 862
Passifs d'impôts courants	11.15	57	169
Dettes fiscales et sociales	11.16	41 530	37 697
Autres dettes courantes	11.17	208 891	238 809
Passifs liés aux actifs détenus en vue de leur cession			
Total passifs courants		296 338	297 715
Total des passifs		1 593 609	1 468 188
Total des passifs et des capitaux propres		1 844 472	1 765 756

(*) Les informations comparatives fournies au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été modifiées rétrospectivement et sont présentées dans la note 8.6. Comparabilité des comptes.

2- Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros			
	Notes	2023	2022 (*)
Chiffre d'affaires net	12.1	330 343	269 192
Autres produits			
Achats consommés	12.2	(1 252)	(763)
Charges externes	12.2	(92 106)	(48 109)
Impôts et taxes	12.2	(8 993)	(6 378)
Charges de personnel	12.3	(94 093)	(65 196)
Dotations aux amortissements	12.4	(62 276)	(55 598)
Dotations aux provisions	12.4	(3 134)	(1 606)
Reprises sur provisions	12.4	2 673	1 078
Autres charges d'exploitation	12.5	(3 302)	(397)
Autres produits d'exploitation	12.5	3 135	1 624
Résultat opérationnel		70 995	93 847
Produits de trésorerie		2 269	167
Coûts de l'endettement financier brut		(73 349)	(67 678)
Coûts de l'endettement financier net	12.6	(71 080)	(67 511)
Autres charges financières	12.6	(1 943)	(1 132)
Autres produits financiers	12.6	1 645	2 194
Résultat financier		(71 378)	(66 449)
Quote-part des sociétés mises en équivalence		28	8
Résultat avant impôts		(355)	27 406
Impôts sur le résultat	12.7	(14 219)	(21 013)
Impôts différés	12.7	9 119	9 794
Charge d'impôt	12.7	(5 100)	(11 219)
Résultat net d'impôt des activités poursuivie		(5 455)	16 187
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	12.8		(5 355)
Résultat net total		(5 455)	10 832
Résultat net – part des intérêts ne conférant pas le contrôle		(660)	(528)
Résultat net – part du Groupe		(4 795)	11 360

(*) Les informations comparatives fournies au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été modifiées rétrospectivement et sont présentées dans la note 8.6. Comparabilité des comptes.

3- Autres éléments du résultat global consolidé

En milliers d'euros			
	Notes	2023	2022
Résultat net total		(5 455)	10 832
Juste valeur d'instrument financier de change, net d'impôt		(26)	
Juste valeur des instruments dérivés	11.4 & 11.10	(24 993)	41 754
Effets d'impôts		6 455	(10 735)
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat		(18 564)	31 019
Réévaluation des passifs au titre des engagements de retraite à prestations définies	13.	(199)	3 190
Effets d'impôts		51	(824)
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat		(147)	2 366
Autres éléments du résultat global, net impôt		(18 711)	33 385
Résultat global de la période		(24 166)	44 217
Résultat global - Part du groupe		(23 502)	44 742
Résultat global - Part des intérêts minoritaires		(664)	(525)

4- Tableau de flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros			
		2023	2022
	Notes	Total	Total
Résultat net de l'ensemble consolidé		(5 455)	10 832
Dotations aux amortissements (hors IFRS 16)	12.4	58 924	53 008
Dotations (reprises) nettes aux provisions		590	476
Charges et produits calculés liés à IFRS 16		1 725	490
Variations de juste valeur des instruments financiers		147	(859)
Impacts liés à IFRS 2	9.12 & 12.3	1 137	1 861
Impacts de la renégociation de la dette (*) et décote sur dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires		1 719	1 356
Impacts de la PIDR (Provision pour Indemnité de Départ à la Retraite)	13.	816	982
Résultat net sur cessions d'actifs immobilisés :		(26)	46
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		(28)	(9)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		59 548	68 185
Coût de l'endettement financier net	12.6	71 080	67 511
Charge d'impôt	12.7	5 100	11 219
Impôts sur le résultat		14 219	21 013
Impôts différés		(9 119)	(9 794)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		135 728	146 916
Impôts versés (dont CVAE)		(17 984)	(24 979)
Variation du Besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(9 116)	(4 856)
Variations des créances d'exploitation (***)		28 098	(24 806)
Variations des dettes d'exploitation (****)		(37 214)	19 952
FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE		108 628	117 081
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(36 338)	(24 037)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		80	0
Décaissements liés aux acquisitions des actifs financiers (dont DAT à plus de trois mois)		(32)	(6 564)
Encaissements liés aux cessions des actifs financiers (dont DAT à plus de trois mois)		595	1
Incidence des variations de périmètre (**)		18 251	10 834
Montants décaissés concernant les sociétés acquises		(138 464)	(60 490)
Cession des activités de courtage crédit			65 000
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(155 908)	(15 256)

Tableau de flux de trésorerie consolidé (suite)

En milliers d'euros			
		2023	2022
	Notes	Total	Total
Encaissements liés aux nouveaux emprunts			
Augmentation de capital ou apports		2 024	
Charges et Intérêts financiers versés		(46 671)	(36 417)
Produits financiers des placements (hors OPCVM)		2 211	
Encaissements liés aux RCF et emprunts obligataires		225 000	
Remboursements liés aux RCF, emprunts obligataires et autres emprunts		(145 000)	(70 697)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(1 419)	(83)
Frais sur émissions d'emprunt & primes sur caps versés		(10 400)	(3 964)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		25 745	(111 161)
VARIATION DE TRESORERIE (hors intérêts courus)		(21 535)	(9 336)
Trésorerie d'ouverture (hors intérêts courus)		121 141	130 477
Trésorerie de clôture (hors intérêts courus)	11.10	99 606	121 141
Dont trésorerie brute hors intérêts courus non échus		101 028	121 141
Dont concours bancaires courants		(1 422)	0

(*) Voir note sur l'« endettement financier net » - page 53

(**) Dont trésorerie à la date d'acquisition des sociétés acquises : 18 172 K€ en 2023 et 9 684 K€ en 2022

(***) Variation correspond principalement aux commissions à moins d'un an à recevoir

(****) Variation correspond principalement aux variations des primes à reverser



5- Capitaux propres

En milliers d'euros

Capitaux propres au 31 décembre 2021	129 685	123 235	(1 703)	580		281 797
Capital et primes	750	(750)				
Résultat net				11 360		11 360
Autres éléments du résultat global, net d'impôt :				33 382		33 382
Autres éléments du résultat global, net d'impôt :				31 019		31 019
Variation de juste valeur des instruments dérivés				2 363		2 363
Réévaluation des passifs au titre des engagements de retraite à prestations définies				44 742		44 742
Résultat global de la période				(580)		
Affectation du résultat global 2021				580		
Attribution d'actions gratuites			1 861			1 861
Options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires			(5 826)			(5 826)
Divers (*)			5			5
Capitaux propres au 31 décembre 2022	130 435	122 484	(5 083)	44 742		292 578
Capital et primes	511	(511)				
Résultat net				(4 795)		(4 795)
Autres éléments du résultat global, net d'impôt :				(18 707)		(18 707)
Autres éléments du résultat global, net d'impôt :				(18 564)		(18 564)
Variation de juste valeur des instruments dérivés				(143)		(143)
Réévaluation des passifs au titre des engagements de retraite à prestations définies				(23 502)		(23 502)
Résultat global 2023				(44 742)		
Affectation du résultat global 2022				44 742		
Attribution d'actions gratuites			1 137			1 137
Options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires			(25 049)			(25 049)
Divers (**)			(118)	(3 516)		(3 634)
Capitaux propres au 31 décembre 2023	130 946	121 974	15 628	(3 516)		241 530

(*) Au sein des intérêts minoritaires, 2,5 m€ correspondent à l'impact net d'impôt des immobilisations incorporelles issues des travaux réalisés par le Groupe lors de l'allocation du prix d'acquisition de Miralea et Assfil.

(**) - 3,5 m€ correspondent, dans les capitaux propres part du groupe, à l'impact de l'augmentation du pourcentage d'intérêt par le Groupe sur sa filiale Miralea et + 5,5 m€ à l'impact de la dilution des actionnaires minoritaires. Dans les intérêts minoritaires, 10 m€ correspondent à l'impact net d'impôt des immobilisations incorporelles issues des travaux réalisés par le Groupe lors de l'acquisition de Particeep.

Réserves consolidées	Dividendes versés	Variation de périmètre	Résultat global	Total Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
		2 834	(191)	2 643	254 440
			(528)	(528)	10 832
			3	3	33 385
					31 019
			3	3	2 366
			(525)	(525)	44 217
2 643	(2 834)		191		1 861
					(5 826)
	(82)	2 955		2 872	2 877
2 643	(83)	2 955	(525)	4 990	257 568
			(660)	(660)	(5 455)
			(4)	(4)	(18 711)
			(4)	(4)	(18 564)
			(4)	(4)	(147)
			(664)	(664)	(24 166)
2 347	83	(2 955)	525		
					1 137
					(25 049)
(1 419)		6 426		5 007	1 373
3 571	6 426	(664)	9 333		250 863

Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 6 – Présentation du Groupe

6.1. Entité présentant l'information financière

Kereis SAS est une société de droit français, domiciliée 112 avenue Kleber à Paris – 75116 – elle a été créée le 4 février 2020 et immatriculée au RCS de Paris le 14 février 2020. La société a clôturé ses premiers comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2021.

Les comptes consolidés de Kereis comprennent la Société, ses filiales, l'ensemble désigné comme « le Groupe » ou « le Groupe Kereis ».

6.2. Caractéristiques de l'activité

Le Groupe est un acteur de référence du courtage en prévoyance et santé.

Lors de l'acquisition du Groupe, quatre lignes d'activité ont été reconnus par le Groupe Kereis : le « Courtage Assurance France », le « Courtage Crédit », le « courtage Grossiste » et le courtage assurance à « l'International ».

Sur le Courtage Assurance, le groupe est un acteur important de l'intermédiation, du conseil et des services de gestion en Assurance Des Emprunteurs (ADE) en France et déploie ses produits, ses services et son expertise à l'international, grâce à la présence de ses succursales et filiales en Allemagne, Espagne, Italie, Portugal et Belgique.

Le Courtage Assurance est une activité de spécialiste des services « B2B ». Il propose un ensemble complet de services complexes, couvrant la distribution, le conseil et dans le cadre de la délégation faite par les compagnies d'assurance, la souscription d'assurance, la sélection médicale, la gestion des sinistres et le suivi des résultats techniques des assureurs.

L'activité de Courtage Crédit a été cédée par le Groupe le 11 mai 2022.

Enfin, l'activité Courtage Grossiste consiste à mettre à disposition de courtiers détaillants distribuant des produits d'assurance et / ou intermédiaire des crédits immobiliers (courtiers indépendants ou réseau de courtiers par exemple), une large palette de service allant de l'intermédiation de produits d'assurance (emprunteur, santé, IARD) à la fourniture de services informatiques, de formation et de conseil en actuariat. Par ailleurs, cette business unit intègre les activités de courtage en prévoyance et santé à destination des entreprises et des travailleurs non-salariés.



Note 7 – Faits marquants intervenus au cours de la période

Environnement

En 2023, la production de crédits à l'habitat a nettement diminué par rapport à 2022 en raison principalement du recul de la demande des ménages, mais aussi d'un resserrement des conditions d'octroi des banques, dans un contexte de remontée des taux d'intérêt et de résistance des prix immobiliers, qui n'ont connu en 2023 qu'un léger repli. Le niveau de la production retrouve ainsi celui observé avant la période de taux d'intérêt extrêmement bas (source Banque de France). Ceci a impacté l'activité primaire de courtage d'assurance emprunteur du groupe. L'activité d'assurance emprunteur a en revanche bénéficié de l'ouverture du marché secondaire à la suite de l'adoption et de la mise en place effective de la loi Lemoine en septembre 2022. Dans un contexte de marché difficile, l'activité d'assurance emprunteur en France est en repli mais montre une importante résilience.

Le groupe a poursuivi sa diversification vers les produits de prévoyance hors emprunteurs et de santé. Ces activités ont connu une croissance portée par les revalorisations notamment du PMSS ainsi qu'une activité commerciale soutenue.

Acquisitions de l'exercice

Le 19 juin 2023, le Groupe Kereis a pris une participation de 63,2 % dans la société RGF Holding basée en Belgique. RGF est un groupe de référence du courtage en Belgique francophone, il propose des solutions sur-mesure à ses clients en termes de prévoyance, de retraite, d'assurance-vie ou encore en assurance dommages.

Le 27 juin 2023, Kereis Holding a acquis 100% des titres de la société de courtage Cerap basée à Rennes. Cette société est un acteur reconnu dans le courtage en protection sociale et assure la gestion des contrats de prévoyance collective qu'elle distribue.

Le 3 août RGF Advices (filiale de RGF Holding) a acquis 100% des titres de la société Patrimonia Finance.

Le 1er août 2023, la société Kereis Expertises a acquis 100% des titres de la société Aeco Gestion basée à Marseille. Ses activités s'articulent autour de 3 axes :

- Le conseil en investissement,
- La protection sociale pour les TNS, et
- La protection sociale pour les entreprises.



Le 15 septembre 2023, Minalea, a acquis 100% des titres de la société Profideo, leader français de la fourniture et de l'analyse de données pour le monde de l'assurance. A cette occasion la société Minalea a procédé à une augmentation de capital de 30 millions d'euros à laquelle le Groupe a souscrit à hauteur de 28 millions d'euros portant sa participation de 51,04 % à 81,61 %.

Le 30 novembre 2023, le Groupe a acquis 100% des titres de la société Novélia auprès du groupe Crédit Mutuel Arkéa. Novélia est un courtier grossiste en assurances IARD. Cette activité complète le pôle grossiste du Groupe constitué précédemment d'iAssure (Assurance Emprunteurs et Prévoyance) et Cegema (Santé).

Fin décembre RGF Insurances (Filiale de RGF Holding) a acquis 100% des titres de la société Louhaut.

Allocation des prix d'acquisition

Les études nécessaires à l'allocation du prix d'acquisition de CaAssure, Entalia (société absorbée par Kereis Expertises), Valorielles, Cegema et Particeep ont été réalisées. Les travaux ont conduit à reconnaître, évaluer et comptabiliser des immobilisations incorporelles :

- Portefeuille de contrats clients pour 2,3 millions d'euros chez CaAssure et 1,2 millions d'euros chez Entalia ;
- Actif contrats clients pour 4,0 millions d'euros chez Cegema et 9,0 millions d'euros chez Valorielles ;
- Et de la technologie pour 4,2 millions d'euros chez Particeep.

Les goodwill définitifs sont les suivants :

- Prokonzept de 2 382 K€ ;
- CaAssure de 751 K€ ;
- Entalia de 3 502 K€ ;
- Dame prévoyance de 1 271 K€ ;
- Valorielles de 15 983 K€ ;
- Cegema de 15 611 K€ ;
- Particeep de 5 287 K€ ;
- Prim'Act de 5 254 K€ ;

Changement de siège social

Le siège social du Groupe a été transféré, le 19 juin 2023, au 112 avenue Kléber – 75116 Paris.

Note 8 – Base de préparation et présentation des états financiers

8.1. Conformité aux normes comptables

Les comptes consolidés du Groupe Kereis ont été préparés pour l'exercice de 12 mois, conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne. Par conséquent ils comprennent l'intégralité des informations requises par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels. Ils sont en conformité avec les dispositions de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Ces états financiers consolidés ont été préparés pour les besoins du Groupe Kereis, et étant destinés aux actionnaires, ont fait l'objet d'un arrêté par le Président en date du 28 mars 2024 et seront approuvés par l'Assemblée Générale le 11 avril 2024.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations du SIC (Standing Interpretations Committee) et de l'IFRIC (International Financial Reporting Standards Interpretation Committee).

Les principes et méthodes comptables énoncés aux notes 8 et 9 ont été appliqués aux fins de l'établissement des états financiers au 31 décembre 2023.

8.2. Référentiel applicable

Le Groupe a appliqué les normes, amendements et interprétations approuvés par l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les comptes consolidés au 31 décembre 2023 sont identiques à celles retenues pour les comptes consolidés au 31 décembre 2022 à l'exception des amendements de normes dont l'application est obligatoire à compter du 1er janvier 2023 et qui sont les suivants et qui sont sans impact significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023 :

- Amendements à IAS 12 : Impôts différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction.
- Amendements à IAS 12 : Exception temporaire pour la comptabilisation des impôts différés découlant du Pilier 2 de l'OCDE. Il convient de noter que les nouvelles règles Pilier 2 de l'OCDE n'auront pas ou peu d'impact matériel sur l'exercice 2024.
- Amendements IAS 1 : informations à fournir sur les méthodes comptables.
- Amendements IAS 8 : définition des estimations comptables



Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2023

- Amendements IAS 1 : classement des passifs en tant que passifs courants et non courants
- Amendements IAS 1 : dettes non courantes avec covenants
- Amendements IFRS 16 : passif de location dans le cadre d'une cession-bail
- Amendements IAS 7 et IFRS 7 : accords de financements de fournisseurs
- Amendements IAS 21 : Absence de possibilité d'échange

Ces amendements et améliorations annuels n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

L'information sectorielle requise au titre de la norme IFRS 8 et l'information relative au résultat par action requise au titre de la norme IAS 33 ne sont pas présentées dans les notes annexes aux comptes consolidés du Groupe, car elles ne sont pas obligatoires pour le Groupe.

8.3. Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur.

8.4. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Ces états financiers consolidés sont présentés en euros, soit la monnaie fonctionnelle de la société mère Kereis SAS. Toutes les informations financières présentées en euros ont été arrondies au millier d'euros près, sauf indication contraire.

8.5. Recours à des estimations et au jugement

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures. Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte une part d'appréciation. A cet égard, le Groupe estime que parmi les principes comptables impliquant un élément d'appréciation, les plus importants concernent la valorisation des immobilisations incorporelles, l'évaluation des provisions, la valeur recouvrable du goodwill, l'estimation des engagements de retraites, la reconnaissance du revenu relatif aux commissions perçues en Italie et la reconnaissance du revenu tiré des contrats individuels d'assurance emprunteur en France (note 9.3).

8.6. Comparabilité des comptes

• Tableau de passage du bilan publié au 31 décembre 2022 et du bilan au 31 décembre 2022 ajusté

Conformément aux dispositions d'IFRS3, le Groupe dispose d'un délai de 12 mois pour identifier et évaluer les actifs acquis et passifs repris. Au 31 décembre 2022 l'allocation finale des prix d'acquisition des sociétés Entalia, CaAssure, Valorielles, Cegema et Particeep, acquises en 2022, n'avait pas été encore effectuée. En 2023, le Groupe a ajusté rétrospectivement les impacts provisoires reconnus à la date des opérations.

Les principaux impacts sont les suivants : réduction des goodwill de 17,7 M€, augmentation de la valeur nette des autres immobilisations incorporelles de 20,1 M€ et des dotations aux amortissements de 0,5 M€ :

Actif	En milliers d'euros				
	31/12/2022	Ajustements		31/12/2022	
	Net	PPA(*)	Goodwill	Autres ajustements	Net ajusté
Actifs non courants					
Goodwill	902 634		(17 770)		884 865
Autres immobilisations incorporelles	380 751	20 081			400 831
Immobilisations corporelles	2 433				2 433
Droit d'utilisation de l'actif	15 480				15 480
Titres des sociétés mises en équivalence	153				153
Instruments dérivés actifs non courants	36 049				36 049
Autres actifs financiers non courants	1 014				1 014
Autres actifs non courants	117 977				117 977
Impôts différés	1 167			2 039	3 206
Total Actifs non courants	1 457 657	20 081	(17 770)	2 039	1 462 008
Actifs courants					
Instruments dérivés actifs courants	18 592				18 592
Autres actifs financiers courants	6 515				6 515
Stocks	226				226
Clients et comptes rattachés	9 925				9 925
Actifs d'impôts courants	959			627	1 587
Autres actifs courants	145 619				145 619
Trésorerie ou équivalents de trésorerie	121 284				121 284
Actifs destinés à être cédés					
Total Actifs courants	303 121			627	303 748
Total Actif	1 760 778	20 081	(17 770)	2 666	1 765 756

(*) Finalisation des travaux d'allocation du prix d'acquisition des sociétés acquises en 2022



Les informations comparatives fournis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été modifiées rétrospectivement dans le cadre également d'un ajustement de dettes de put consentis aux minoritaires de certaines filiales impactant les rubriques « dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires » en contrepartie d'un accroissement des « Capitaux propres Part du groupe » :

En milliers d'euros						
Passif	31/12/2022	Ajustements				31/12/2022
	Total	Put minoritaire	PPA (*)	Goodwill	Titres	Total ajusté
Capitaux Propres						
Capital	130 435					130 435
Primes	122 485					122 484
Réserves Consolidées	(18 772)	13 659	14 261	(17 770)	2 682	857
Autres éléments du résultat global	33 382					33 382
Résultat Consolidé	11 847		(393)			(95)
Capitaux propres part du Groupe	279 376	13 659	13 868	-17 770	2 682	762
Intérêts ne conférant pas le contrôle						
Dans les réserves consolidées	4 479		1 038			5 518
Dans le résultat consolidé	(516)		(12)			(528)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	3 964		1 026			4 990
Total des capitaux propres	283 340	13 659	14 894	(17 770)	2 682	762
Passifs non courants						
Emprunts à long terme	1 004 440					1 004 440
Dettes locatives non courantes	14 494					14 494
Instruments dérivés passif non courants	4 495					4 495
Dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires	29 484	(13 659)				15 824
Provisions pour retraite et avantages à long terme	7 892				(523)	7 369
Provisions non courantes	552					552
Autres passifs non courants	19 371					19 371
Impôts différés	98 740		5 187			103 927
Total passifs non courants	1 179 468	(13 659)	5 187		(523)	1 170 473
Passifs courants						
Emprunts à court terme	339					339
Dettes locatives courantes	1 820					1 820
Instruments dérivés passif courants	19					19
Fournisseurs et comptes rattachés	21 544				(2 682)	18 862
Passifs d'impôts courants	169					169
Dettes fiscales et sociales	37 005				692	37 697
Autres dettes courantes	237 073				1 736	238 808
Passifs liés aux actifs détenus en vue de leur cession						
Total passifs courants	297 970				(2 682)	2 428
Total du passif	1 477 438	(13 659)	5 187		(2 682)	1 468 188
Total du passif et des capitaux propres	1 760 778		20 081	(17 770)	2 666	1 765 756

(*) Finalisation des travaux d'allocation du prix d'acquisition des sociétés acquises en 2022



Le compte de résultat 2022 a été principalement ajusté d'une correction de présentation des commissions de distribution (chiffre d'affaires) de l'activité des courtiers grossistes iAssure et Cegema :

Compte de résultat	31/12/2022		Ajustements		31/12/2022
	Total	PPA(*)	Cegema	Chiffre d'affaires	Total ajusté
Chiffre d'affaires	258 281		(289)	11 200	269 192
Autres produits					
Achats consommés	(763)				(763)
Charges externes	(36 909)			(11 200)	(48 109)
Impôts et taxes	(6 378)				(6 378)
Charges de Personnel	(65 196)				(65 196)
Dotations aux Amortissements	(55 052)	(546)			(55 598)
Dotations aux Provisions	(1 606)				(1 606)
Reprises sur provisions	1 078				1 078
Autres charges d'exploitation	(397)				(397)
Autres produits d'exploitation	1 624				1 624
Résultat opérationnel	94 682	(546)	(289)		93 847
Produits de trésorerie	167				167
Coûts de l'endettement financier brut	(67 678)				(67 678)
Coûts de l'endettement financier net	(67 511)				(67 511)
Autres charges financières	(1 132)				(1 132)
Autres produits financiers	2 194				2 194
Résultat financier	(66 449)				(66 449)
Quote-part des sociétés mises en équivalence	9				9
Résultat avant impôts	28 242	(546)	(289)		27 406
Impôts sur le résultat	21 088		(75)		21 013
Impôts différés	(9 534)	(141)	(119)		(9 794)
Charge d'impôt	11 554	(141)	(194)		11 219
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(5 355)				(5 355)
Résultat net total	11 332	(405)	(95)		10 832
Résultat net - part des intérêts ne conférant pas de contrôle	(516)	(12)			(528)
Résultat net - part du Groupe	11 847	(393)	(95)		11 360

(*) Finalisation des travaux d'allocation du prix d'acquisition des sociétés acquises en 2022



- **Evolution de la comptabilisation des flux métiers**

Le Groupe Kereis a décidé de faire évoluer la comptabilisation des flux du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) pour mieux refléter les configurations dans lesquelles il est contractuellement engagé à reverser aux assureurs la prime collectée nette des commissions de gestion et de distribution revenant au Groupe et aux courtiers finaux. Jusqu'à fin 2022, la collecte de la prime donnait naissance à une dette de même montant vis-à-vis de l'assureur et de façon concomitante à une créance sur l'assureur au titre des commissions de distribution et de gestion.

L'impact des changements est formalisé dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	Valeur au 31 décembre 2022	Impact des changements	Valeur au 31 décembre 2022 (Avec nouveaux schémas)
Clients et comptes rattachés	10	24	34
Autres actifs courants	146	(55)	91
Total Actif	156	(31)	125
Dettes fournisseurs	19	2	21
Autres dettes courantes	239	(33)	206
Total Passif	258	(31)	227

- **« Puts » sur minoritaires**

A la suite d'une revue des pactes liant le Groupe aux actionnaires minoritaires de certaines filiales acquises au cours des exercices 2021 et 2022, l'évaluation de la valeur des dettes de put consentis à ces minoritaires a été ajustée pour mieux traduire les formules sous-tendant les prix d'exercice convenues entre les parties et la durée courant entre la date de clôture et la fenêtre d'exercice des « puts » consentis. En conséquence, l'information comparative au 31 décembre 2022 a été modifiée : diminution de la rubrique " Dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires " de 29,4 M€ à 15,8 M€ ", en contrepartie d'un accroissement des " Capitaux propres Part du Groupe ".

8.7. Présentation des états financiers

• Bilan

Les actifs et passifs sont présentés au bilan en distinguant séparément les éléments courants et non courants.

Les actifs et passifs ayant une maturité de moins de douze mois à la date de l'arrêté sont classés en courant. Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courant.

• Compte de résultat

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe a opté pour la présentation du compte de résultat suivant la méthode des charges par nature.

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe.

Le « résultat opérationnel » inclut les éléments résultant de décisions ou d'opérations ponctuelles. Il s'agit des rubriques « résultat sur cession de participations consolidés », « autres produits opérationnels » et « autres charges opérationnels ». Ces deux dernières rubriques sont alimentées dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable serait de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Elles incluent les produits et charges en nombre très limité, non usuel par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

Les « produits de trésorerie » nets de charges hors coût de l'endettement correspondent aux revenus de la trésorerie d'exploitation. Les « autres produits et charges financiers » comprennent, entre autres, la partie inefficace de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture (IFRS 9).

• Tableau de flux de trésorerie

Le Groupe établit le tableau des flux de trésorerie selon la méthode indirecte et des dispositions définies par la norme IAS 7.

La méthode indirecte consiste à déterminer les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour lesquelles le résultat est ajusté des transactions sans effet de trésorerie et des éléments liés aux activités d'investissement et de financement.

La trésorerie analysée dans le tableau de flux comprend les disponibilités, des OPCVM, comptes à terme et dépôts à terme (de 3 mois et moins), nets des concours bancaires courants (présentés au passif) et hors intérêts courus non échus.



Note 9 – Principes et méthodes comptables

9.1. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes individuels de Kereis et de toutes les entités contrôlées ou entreprises associées sous influence notable.

Dans le cadre de l'application des normes IFRS 10 et 11 et IAS 28, le groupe a effectué une analyse exhaustive de ses intérêts détenus dans des entités afin de déterminer son niveau de contrôle sur celle-ci.

Selon IFRS 10, Kereis a le contrôle sur une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Selon IFRS 11, le Groupe a le contrôle conjoint sur un partenariat lorsque les décisions concernant les activités pertinentes de celui-ci requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Le Groupe classe ses intérêts dans des partenariats :

- Soit en tant qu'activité conjointe (si le Groupe a des droits sur les actifs et assume des obligations au titre des passifs, dans le cadre d'un partenariat) impliquant une comptabilisation « ligne à ligne » des actifs, passifs, produits et charges du partenariat ;
- Soit en tant que co-entreprise (si le Groupe a uniquement des droits sur les actifs nets concernés par un partenariat) impliquant une comptabilisation du placement selon la méthode de la mise en équivalence.

L'analyse des partenariats effectuée selon les critères définis ci-dessus, n'a pas conduit à identifier de co-entreprise ou d'activités conjointes (Cf. ci-après le paragraphe « Contrôle » de cette même note 9)

• Sociétés contrôlées

Les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement un contrôle ont été consolidées.

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres en portefeuille chacun des éléments d'actif et du passif des filiales, puis à éliminer les opérations réciproques entre la société mère et ses filiales, ou entre filiales. La part des intérêts ne conférant pas le contrôle (intérêts minoritaires) dans la situation nette, dans le résultat net et dans les autres éléments du résultat global, est inscrite distinctement au bilan, au compte de résultat consolidé et au résultat global consolidé.

• Sociétés mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux décisions ayant trait aux politiques financières et opérationnelles d'une entité, sans toutefois



exercer un contrôle, ni un contrôle conjoint sur ces politiques. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'échange de personnel de direction, de lien de dépendance technique.

Les participations dans les entreprises mises en équivalence sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, qui inclut les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

Les goodwill générés dans le cadre de l'acquisition des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la ligne « titres des sociétés mises en équivalence ».

9.2. Principes et méthodes comptables

- **Date de clôture**

Kereis et l'ensemble des filiales du Groupe clôturent leur exercice le 31 décembre de chaque année.

- **Elimination de consolidation**

Les créances et dettes, ainsi que les produits et les charges résultant d'opérations entre sociétés consolidées par intégration globale, sont éliminés. Il en est de même pour les plus ou moins-values de cession.

Les produits correspondant aux dividendes reçus de toutes les sociétés consolidées sont également éliminés pour la détermination du résultat consolidé.

- **Regroupements d'entreprises**

- **Principes généraux**

En application de la norme IFRS 3R, lors d'un regroupement d'entreprises, les actifs et passifs identifiables de la filiale acquise sont, en général, évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- La juste valeur de la contrepartie transférée, plus
- Le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, plus

Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise, moins

- Le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à leur juste valeur, sauf exceptions

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat.



Pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle ou au prorata des actifs nets identifiables (évalués à leur juste valeur, sauf exceptions) de l'entreprise acquise à la date d'acquisition (méthode du goodwill partiel correspondant uniquement à la part du Groupe).

Lorsque la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprise ne peut être déterminée que provisoirement, le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considérées.

Quelques précisions sur les principes énoncés ci-dessus :

- Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et que leur juste valeur peut être estimée de façon fiable ;
- Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat ;
- Les compléments de prix éventuels sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date d'acquisition. Postérieurement à la période d'évaluation de 12 mois suivant le regroupement, les variations de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers, sont enregistrées en résultat. Si des informations additionnelles sur des faits et circonstances existant à la date d'acquisition viennent à être connues dans les 12 mois suivant la date d'acquisition, celles-ci viennent modifier la valeur du goodwill. En revanche, si ces informations sont liées à de nouveaux événements, elles sont comptabilisées en résultat (y compris dans les 12 mois) ;
- A la date de prise de contrôle d'une entité, le Groupe a la possibilité pour l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière, de réévaluer celle-ci à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat ou des autres éléments du résultat global, conformément à IFRS 9.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du Groupe dans une filiale qui n'entraînent pas la perte de contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

▪ **Acquisition en 2023 des sociétés Cerap, Aeeco Gestion, Profideo, Novelia et le Groupe RGF dont les sociétés Patrimonia et Louhaut**

Le 19 juin 2023, le Groupe Kereis a pris le contrôle du groupe RGF et ses filiales par l'acquisition d'une participation de 63,2 % dans la société RGF Holding ;

Le 27 juin 2023, Kereis Holding a acquis 100% des titres de la société de courtage Cerap ;

Le 1^{er} août 2023, Kereis Expertises a acquis 100% des titres de la société Aeeco Gestion.

Le 15 septembre 2023, Minalea, a acquis 100% des titres de la société Profideo ;



Et le 30 novembre 2023, le Groupe a acquis 100% des titres de la société Novelia.

Le montant global de ces acquisitions y compris compléments de prix s'élève à 147,4 m€.

▪ Allocation du prix d'acquisition des sociétés acquises en 2023

Les études nécessaires à l'allocation du prix d'acquisition sont en cours de réalisation pour les sociétés acquises en 2023.

Kereis a comptabilisé des Goodwill provisoires. A date, le montant global reconnu dans les comptes du Groupe s'élève à 140,0 m€. Les goodwill provisoires de RGF Holding et ses filiales ont été déterminés en évaluant les intérêts minoritaires selon leur quote-part des actifs acquis (méthode dite du « goodwill partiel »).

Les calculs définitifs seront réalisés courant 2024.

▪ Coûts liés aux acquisitions

Le Groupe a encouru des frais connexes à l'acquisition correspondant à des honoraires de conseil juridiques et financiers.

Ces coûts sont de 3,1 m€ pour l'acquisition des sociétés en 2023. Ces frais ont été constatés au poste « Charges externes » du compte de résultat.

▪ Analyse du contrôle des sociétés RGF Holding et ses filiales et Profideo

Le Groupe a mené une analyse du contrôle du Groupe sur les sociétés RGF Holding et ses filiales détenues à hauteur de 63,2 % et Profideo détenue indirectement à travers Minalea à hauteur de 81,6%.

Les analyses menées ont permis de conclure que le Groupe dispose du pouvoir de décider unilatéralement des activités pertinentes de ces entités, et qu'ainsi le Groupe contrôle celles-ci.

▪ Puts sur intérêts minoritaires

Le Groupe Kereis a consenti, au cours de l'exercice 2023, aux associés minoritaires de la société RGF Holding des options de ventes (puts) portant sur 36,8% des titres. Les analyses menées par le Groupe ont permis de justifier que les minoritaires conservent un accès présent aux bénéfices, et ont opté pour le maintien des intérêts minoritaires induisant la comptabilisation de la dette de put en contrepartie des capitaux propres part du Groupe (note 11.18).



▪ Cession des sociétés Kereis Retail et iRegroup

Le 11 mai 2022 Le Groupe a cédé la totalité des titres des sociétés Kereis Retail et iRegroup. En conséquence, l'ensemble des actifs et passifs de ces sociétés et leurs filiales ont été déconsolidés.

Le groupe a enregistré dans le compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités abandonnées » conformément à la norme IFRS 5, le résultat jusqu'à la date de cession de l'ensemble des sociétés cédées et la moins-value de cession générée dans le cadre de cette opération (note 12.8).

9.3. Reconnaissance du revenu (IFRS 15)

• Courtage assurance France

Le Groupe, au sein du Pôle Courtage Assurance France, agit pour le compte des assureurs dans la distribution et gestion de contrats de prévoyance et d'assurance emprunteur collectif et individuels.

Pour les contrats d'assurance emprunteurs collectifs, le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'émission des primes périodiques. Les éventuelles rétrocessions de commissions à des tiers sont comptabilisées en moins du chiffre d'affaires selon les mêmes modalités que ce dernier.

Pour les contrats emprunteurs individuels, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement par les coûts.

▪ Commissions fixes

Le Courtage Assurance France du Groupe Kereis conclut avec ses partenaires compagnies d'assurance des protocoles de distribution et de gestion aux termes desquels le Groupe s'engage à délivrer aux dites compagnies un spectre étendu et personnalisable de services, moyennant une commission fixe perçue au fur et à mesure de l'émission périodique des primes d'assurance.

Pour chaque génération, le chiffre d'affaires issu de la gestion des contrats d'assurance emprunteur prévu aux protocoles de gestion avec les Compagnies d'assurance est enregistré en fonction de l'avancement des services rendus aux Compagnies d'assurance, les clients du Groupe.

La mesure de cet avancement diffère selon qu'il s'agit de contrats individuels d'assurance emprunteur (« ADE »), ou de contrats groupe d'assurance emprunteur (« ADE »), en raison du profil différencié d'engagement des dépenses sur la durée du contrat :

- Pour les contrats collectifs d'ADE qui présentent des garanties et tarifications standardisées, la mesure de l'avancement se fait au rythme de l'émission / encaissement des primes périodiques d'assurance prélevées auprès des assurés au profit des assureurs, les coûts de gestion s'y rattachant étant engagés par le Groupe sur ce même rythme.



- Pour les contrats individuels d'ADE qui nécessitent des analyses (garanties, tarification) individualisées selon le profil de risque de chacun des assurés avant l'adhésion, la mesure de l'avancement s'opère par les coûts engagés par le Groupe, afin de refléter au mieux le rythme de fourniture des services de gestion rendus à l'assureur et de permettre ainsi une meilleure adéquation entre engagement des dépenses et produits de la gestion des services rendus aux assureurs et prévus aux contrats. Cette mesure résulte de la mise en œuvre d'outils de comptabilité analytique destinés à estimer (i) le coût total attendu de la gestion par le Groupe d'une génération de production de contrats individuels d'assurance emprunteur à l'intérieur d'un protocole de gestion conclu avec un assureur, et (ii) la répartition de ce coût total entre l'année d'entrée dans l'assurance par les assurés et les années subséquentes jusqu'à l'extinction du contrat d'assurance Individuel des assurés. Concrètement, les commissions totales attendues de la gestion du contrat sont estimées à l'origine en tenant compte de la probabilité de résiliation anticipée par l'assuré, et constituent un produit à recevoir (cf. 11.5.2) sur les assureurs, et sont ensuite rapportées en chiffre d'affaires en fonction des coûts de gestion encourus.

Si une perte à terminaison est anticipée, le complément de perte non encore comptabilisée (obtenue par différence entre la perte globale prévisionnelle et la perte constatée à l'avancement à la clôture de l'exercice) serait comptabilisé en provisions.

Si une perte à terminaison est anticipée, le complément de perte non encore comptabilisée (obtenue par différence entre la perte globale prévisionnelle et la perte constatée à l'avancement à la clôture de l'exercice) serait comptabilisé en provisions.

▪ Commissions variables

Certains protocoles avec les partenaires compagnies d'assurance peuvent compléter la rétribution des services de la société sous forme de commissions fixes par des commissions variables conditionnées à l'atteinte de certains critères de performance. Ces critères de performance sont principalement de deux natures :

- Les conditions d'atteinte de certains volumes de production : le cas échéant, les commissions variables s'y rapportant sont comptabilisées au cours de l'exercice sur lequel les volumes ont été produits pour leur montant le plus probable ;
- Les conditions d'atteinte de certains niveaux de résultat technique par la compagnie d'assurance : le cas échéant, les commissions variables s'y rapportant sont comptabilisées au cours de l'exercice sur lequel elles sont encaissées.



- **Courtage assurance International**

Concernant les revenus issus des contrats à primes uniques en Italie, Kereis Italia, qui exploite les opérations du Groupe en Italie, intervient sur le marché italien du courtage d'assurance des prêts immobiliers et consommation au travers principalement de la distribution et de la gestion de deux types de contrats :

- CQS - La cession salariale qui est un type de prêt aux employés, qui prévoit le remboursement du prêt, par le biais de retenues mensuelles sur salaires ne dépassant pas un cinquième de leurs salaires ;
- CQP - La cession du cinquième de la pension est un type de prêt aux retraités italiens, qui prévoit le remboursement du prêt par des retenues mensuelles ne dépassant pas un cinquième de leurs pensions.

Kereis Italia perçoit une prime unique au moment de la souscription du contrat d'assurance. En vertu de la réglementation applicable, la portion de la commission de gestion perçue au titre d'un contrat d'assurance qui serait éteint par anticipation peut dans certains cas devoir être remboursée par Kereis Italia.

S'agissant d'une prestation de gestion dont le bénéfice est transféré au client (l'assureur) de façon continue sur la durée du contrat d'assurance géré, le revenu afférent de Kereis Italia (Ex-CBP Italia) est reconnu à l'avancement par les coûts afin de mieux refléter le rythme de fourniture des services à l'assureur et permettre une meilleure adéquation entre engagement des dépenses et produits de la gestion des services prévus au contrat. Les commissions totales attendues de la gestion du contrat sont estimées à l'origine en tenant compte de la probabilité de résiliation anticipée et du risque de reversement de la portion de commissions non acquises. Elles sont ensuite rapportées en chiffre d'affaires au rythme de l'avancement des coûts de gestion qui est déterminée sur les bases d'outils analytiques.

9.4. Goodwill, Immobilisations et droits d'utilisation

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilité du bien dans l'entreprise.

- **Goodwill**

Conformément à la norme IFRS 3R, les goodwill ne sont pas amortis. En contrepartie ils font l'objet d'un test de dépréciation qui est réalisé annuellement au 31 décembre ou dès l'apparition d'indice de perte de valeur. A la date d'acquisition, chaque goodwill est affecté à une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT devant retirer des avantages de l'acquisition. Le Groupe a identifié trois UGT et regroupement d'UGT (l'UGT « Courtage Assurance France », l'UGT « Grossiste » et l'UGT « International »). Les goodwill sont présentés sur une ligne distincte du bilan.

Les méthodes de dépréciation sont décrites dans la note « Dépréciation d'actifs ».



- **Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des actifs qui ont une durée d'utilité définie, à l'exception des marques pour lesquelles la durée est indéterminée.

Les actifs issus des travaux d'allocation du prix d'acquisition ont été évalués à la juste valeur et diminué des amortissements et dépréciation les cas échéants comptabilisés. Il s'agit :

• Logiciels acquis ou créés	5 ans
• Réseaux de franchisés*	16 ans
• Technologies IT spécifiques*	7 à 11 ans
• Autres actifs incorporels*	5 à 20 ans
• Marques*	non amorties

(*) Actifs issus des travaux de l'allocation des prix d'acquisition.

Les marques font l'objet d'un test de dépréciation annuel (Cf. paragraphe 9.5.5)

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations corporelles sont amorties, suivant la méthode linéaire, en fonction de leur durée d'utilité estimée. Les principales durées sont les suivantes :

• Installations générales, agencements, aménagements	8 ans
• Matériel de bureau et informatique	3 ans
• Mobilier	8 ans

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indices de perte de valeur indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une sortie d'immobilisation corporelle est comptabilisée lors de sa cession ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Tout gain ou perte résultant de la sortie d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) sont inclus dans le compte de résultat l'année de sa sortie.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation conformément à IAS 8.

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie des « dotations aux amortissements ».

Le Groupe ne compte aucun immeuble de placement dans ses immobilisations.



- **Droits d'utilisation (IFRS 16)**

Le Groupe applique la norme IFRS 16. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette norme, le Groupe évalue si un contrat est un contrat de location selon IFRS 16 en appréciant, à la date d'entrée du dit contrat, si ce dernier porte sur un actif spécifique et si le Groupe obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à l'utilisation de l'actif et à la capacité de contrôler l'utilisation de cet actif.

Les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme au titre des contrats d'une durée initiale inférieure ou égale à douze mois et des biens de faible valeur unitaire à neuf, que le Groupe a défini comme étant inférieure ou égale à 5 000 euros, sont utilisées.

Le traitement comptable est le suivant :

- Comptabilisation au poste « Droit d'utilisation de l'actif » des droits d'utilisation d'actifs au titre de contrats de location remplissant les critères de capitalisation définis par la norme IFRS 16 ;
- Comptabilisation d'une dette financière au titre de l'obligation de paiement des loyers durant la durée de ces contrats ;
- Comptabilisation d'une charge d'amortissement du droit d'utilisation de l'actif et d'une charge financière relative aux intérêts sur la dette de loyers qui se substituent en partie à la charge opérationnelle constatée précédemment au titre des loyers. La durée d'amortissement du droit d'utilisation est déterminée sur la base de la durée du contrat, avec prise en compte d'une option de renouvellement ou de résiliation lorsque son exercice est raisonnablement certain (L'analyse de la période de location, principalement pour les biens immobiliers, prend en compte la durée du contrat non résiliable, la durée du contrat résiliable et les options d'extension, lorsque le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ces options d'extension) ;

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est déterminé, pour chaque bien, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de commencement du contrat. Ce taux correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait l'entité preneuse, au commencement du contrat de location, pour financer l'acquisition du bien loué. Ce taux est obtenu par l'addition du taux des obligations d'État de durées similaires aux biens loués et du spread de crédit du groupe. Le taux est différent pour l'activité de Courtage Assurance France et les autres activités du groupe.

Le Groupe s'est doté d'un outil permettant de réaliser pour chaque contrat remplissant les critères de capitalisation IFRS 16 une évaluation des droits d'utilisation et de la dette financière liée et de l'ensemble des impacts sur le compte de résultat et le bilan conformes à IFRS 16.

Les montants comptabilisés à l'actif au titre des droits d'utilisation et en dettes financières concernent essentiellement les locations immobilières (locaux administratifs) ; le solde correspond à des véhicules.

Les loyers des contrats exemptés demeurent comptabilisés directement en charges opérationnelles.

9.5. Dépréciation d'actifs et risque de crédit

Les goodwill et les actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et sa sortie in fine. Conformément à IFRS 13, la juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou du groupe d'actifs), alors une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel.

Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. Cependant, les pertes de valeur comptabilisées relatives aux goodwill sont irréversibles. Les pertes de valeur, et inversement les reprises de perte de valeur, sont comptabilisées en résultat sur la ligne « Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles ».

Les dotations aux amortissements sont éventuellement ajustées afin que la valeur comptable révisée de l'actif soit répartie sur la durée d'utilité restant à courir.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Chaque unité ou groupe d'unités auxquels le goodwill est affecté, représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne.

Conformément à IFRS 9, une dépréciation est effectuée en fonction des possibilités de recouvrement estimées au cas par cas à la date d'arrêté des comptes sur toutes les créances significatives et cela afin de se couvrir contre le risque de crédit, c'est-à-dire de couvrir le risque que le client fasse défaut et ce dès la comptabilisation de la créance.

9.6. Actifs financiers non dérivés et autres actifs

- **Principe de comptabilisation**

En application d'IFRS 9, les actifs financiers sont classés selon leur typologie et leurs caractéristiques de flux de trésorerie contractuels. Ainsi, les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

- **Les actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Il s'agit uniquement d'actifs financiers détenus par le Groupe à des fins de réalisation d'un profit de cession à court terme (un an maximum). Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat. Ils correspondent uniquement aux placements de la trésorerie. La trésorerie est investie en placements financiers à court terme, en OPCVM de trésorerie, en compte à terme, ou dépôt à terme (« équivalent monétaire ») et qui présentent donc un risque en capital et une volatilité très faible.

Ces placements de trésorerie répondent aux quatre critères IAS 7 (§6) pour être classés au bilan dans la catégorie « Trésorerie ou équivalents de trésorerie » en actifs courants, sauf pour les placements à plus de trois mois, qui eux sont classés au bilan dans la catégorie « Autres actifs financiers courants ». Ces actifs sont valorisés à leur juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat.

- **Les actifs financiers au coût amorti**

Cette catégorie inclut principalement des prêts et créances. Ils sont comptabilisés à l'émission à leur juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du Taux d'Intérêt Effectif (TIE). Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant initial de la facture. Une perte de valeur est enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable de l'actif financier est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. Pour les créances clients, le système de provisionnement couvre également les pertes attendues.

Les prêts rattachés à des participations, les dépôts et cautionnements, les créances d'exploitation et les autres créances, sont inclus dans cette catégorie. Ils figurent en « Autres actifs financiers courants et non courants », « Clients et comptes rattachés » et « Autres actifs courants et non courants ».

- **Les actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables en résultat**

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur, lors de leur première comptabilisation et ultérieurement. Les variations de valeur temporaires et les résultats de cession sont enregistrés en autres éléments du résultat global non recyclables en résultat.



- **Les actifs financiers non dérivés et autres actifs détenus par le groupe**

Les principaux actifs financiers non dérivés et autres actifs détenus par le groupe sont les suivants :

- **Créances d'exploitation**

Les créances d'exploitation comprennent principalement les créances clients et les créances liées aux opérations d'assurances (primes, commissions distributeurs de contrats d'assurance, indemnités pour sinistres, ...).

- **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les disponibilités comptabilisées au bilan comprennent les disponibilités bancaires et les disponibilités en caisse.

9.7. Passifs financiers non dérivés et autres passifs

Les principaux passifs financiers non dérivés comprennent :

- **Emprunts et concours bancaires**

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti calculé sur la base du Taux d'Intérêts Effectifs (T.I.E.). Les frais d'émission encourus lors de la mise en place de ces derniers sont portés dans la rubrique du bilan correspondant à ces emprunts et comptabilisés selon la méthode du T.I.E. en résultat financier sur la durée de vie des emprunts, conformément à IFRS 9.

Le Groupe a souscrit des obligations convertibles (OC) à taux fixe, dont le contrat d'émission stipule que les porteurs peuvent demander la conversion volontaire des OC en actions de préférence 2 (ADP 2), selon une parité de conversion variable. Ce droit de conversion encapsulé dans l'obligation est constitutif d'un dérivé incorporé qui doit être comptabilisé au bilan pour sa juste valeur. Sur la base d'une analyse menée conjointement avec ses conseils, le Groupe a considéré que ce droit de conversion n'était pas de nature à capter un éventuel accroissement de la valeur de Kereis au bénéfice des porteurs, de sorte qu'aucun dérivé incorporé n'a été « détaché » de la valeur des obligations convertibles émises le 18 juin 2020, sa juste valeur étant jugée non significative.

La fraction à moins d'un an des emprunts, les intérêts courus non échus des emprunts bancaires et les concours bancaires sont présentés en passif courant sur la ligne « Emprunts à court terme ».



▪ **Dettes locatives**

Ils correspondent à l'application de la norme IFRS 16.

▪ **Dettes fournisseurs et autres créanciers**

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à la juste valeur. Celles qui ont une échéance à plus de 12 mois sont évaluées ensuite à leur prix de revient amorti à l'aide de la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif.

9.8. Instruments financiers dérivés

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés (swaps de taux et caps). Ces instruments ont été négociés de gré à gré afin de couvrir le Groupe Kereis sur son exposition aux risques de taux d'intérêts sur les emprunts à taux variables.

Les dérivés ont été comptabilisés initialement à la juste valeur. Les variations ultérieures de juste valeur ont été comptabilisées selon les modalités décrites ci-dessous.

• **Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture**

La comptabilité de couverture est facultative et est applicable si et seulement si les conditions suivantes sont réunies :

- Les instruments de couverture et les éléments couverts constituant la relation de couverture sont éligibles à la comptabilité de couverture ;
- Une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès la date de mise en place de l'instrument et l'efficacité de la relation de couverture est démontrée (test qualitatif et prospectif) ;
- Une désignation formelle et une documentation structurée de la relation de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de mise en place de la couverture sont formellement établis au démarrage de la relation de couverture.

Il n'existe que trois types de couvertures selon IFRS 9 : la couverture de flux de trésorerie, de juste valeur et d'un investissement net dans un établissement à l'étranger.

Le Groupe Kereis applique la couverture de flux de trésorerie. A ce jour, il n'existe pas d'opération de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger et de couverture de juste valeur.

• **Couverture de flux de trésorerie (Cash-Flow Hedge)**

Lorsque l'instrument est qualifié d'instrument de couverture de flux futurs, les variations de juste valeur correspondant à la partie efficace sont directement comptabilisées en autres éléments du résultat global, et ce jusqu'au moment où la transaction couverte affecte le résultat du Groupe. Les variations correspondant à la partie inefficace sont comptabilisées directement en résultat financier.



Peuvent notamment être qualifiés d'instrument de couverture de flux de trésorerie les swaps de taux dont l'objectif est de fixer le taux variable des dettes et les caps garantissant une couverture à la hausse des taux, tout en bénéficiant pleinement d'éventuelles baisses.

- **Autres instruments dérivés**

Les autres instruments dérivés ou ceux dont les caractéristiques permettaient d'être éligibles à la comptabilité de couverture mais pour lesquels il n'a pas été démontré, dès l'origine, la possibilité de qualifier ces instruments dans une relation de couverture (l'opération est donc requalifiée comme une position spéculative) sont comptabilisés à la juste valeur par résultat. Les variations de juste valeur ultérieures sont comptabilisées en résultat.

- **Méthode de détermination de la juste valeur**

La juste valeur des instruments de taux est déterminée sur la base de modèles d'évaluation reconnus sur le marché, ou par recours aux cotations établies par des établissements financiers tiers.

- **Dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires**

Ces dettes sont constituées des engagements d'achats de titres de participation aux actionnaires minoritaires sans transfert des risques et avantages liés à ces titres.

Le passif est comptabilisé initialement pour la valeur actuelle du prix d'exercice estimé conformément aux modalités contractuelles en date de comptabilisation qui est au besoin révisée lors des arrêts ultérieurs en fonction des nouvelles estimations du prix d'exercice.

La contrepartie de ce passif est enregistrée intégralement en déduction des « capitaux propres – part du groupe ».

La variation ultérieure du passif est comptabilisée par ajustement du montant des « capitaux propres – part du groupe ».

Le résultat part du Groupe reste calculé sur la base du pourcentage de parts détenu dans la filiale, sans tenir compte du pourcentage d'intérêt attaché à ces options.

9.9. Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel et conformément à la norme IAS 37, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation légale ou implicite du Groupe, du fait d'événements passés à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Le montant de la sortie de ressources attendu est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.



Les dotations sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur la ligne « Dotations aux provisions » et les reprises sur les lignes correspondant à la nature des dépenses couvertes. Lorsque la reprise de provision est supérieure à la sortie de ressource, la différence est classée sur la ligne « Autres produits d'exploitation ».

9.10. Capitaux propres

Les actions de préférence (de catégorie 1 & 2) émises par le Groupe ont été classées dans les capitaux propres. En effet, il n'existe aucune obligation de remettre de la trésorerie en application des dispositions contractuelles des actions de préférence émises, en conséquence ces dernières répondent aux critères de classification en instrument de capitaux propres.

9.11. Engagements sociaux

Le Groupe reconnaît quatre catégories d'avantages du personnel définies par la norme IAS 19 :

- **Les avantages à court terme**, pour lesquels les paiements sont comptabilisés en charge au fur et à mesure des services rendus : rémunérations, intéressement, participation, congés payés.
- **Les avantages postérieurs à l'emploi** :
Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régime à cotisations définies ou en régime à prestations définies.

Dans les régimes à cotisations définies, les engagements sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure des services rendus ce qui correspond au calendrier de versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions. L'obligation de l'entreprise se limite uniquement au versement d'une cotisation, qui ne comporte aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de la période. En France, il s'agit des cotisations versées dans le cadre du régime général de la sécurité sociale et aux régimes complémentaires pour cadres et non cadres.

Dans les régimes à prestations définies, le risque actuariel incombe à l'entreprise. Il s'agit des indemnités de fin de carrière en France (IFC) et d'un régime équivalent en Italie (TFR). Une provision est enregistrée au passif du bilan (au poste « Dettes pour avantages au personnel postérieurs à l'emploi ») pour couvrir l'intégralité de cet engagement de retraite. Cet engagement est évalué par un actuaire indépendant, une fois par an à la date de clôture annuelle.

Le groupe, conformément à la norme IAS 19, utilise la méthode des unités de crédits projetées pour le calcul de ses engagements sociaux. Cette méthode rétrospective, avec projection des salaires de fin de carrière et prorata des droits au terme en fonction de l'ancienneté, prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles :

- Du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;



- Du taux de rotation calculé en faisant le rapport entre le nombre de salariés ayant quitté l'entreprise et ceux présents ;
- Des salaires et appointements moyens, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- D'un taux d'évolution de la rémunération par âge ;
- D'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière. Ce taux est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie (taux IBOXX Corporates AA 10+),
- D'un calcul de probabilité de vie jusqu'à la retraite déterminé par référence aux tables de mortalité (Table INSEE).

Les écarts actuariels, déterminés pour ce régime, incluent d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatée, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Les réévaluations du passif au titre des prestations définies (écarts actuariels) sont comptabilisées immédiatement en autres éléments du résultat global. Le Groupe détermine la charge d'intérêts sur le passif au titre des prestations définies de la période, en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations définies, au passif, tous deux déterminés au début de l'exercice. Ce passif est ajusté le cas échéant de toute variation résultant du paiement de cotisations et du règlement de prestations au cours de la période. Les charges d'intérêt net sont comptabilisées en résultat financier.

Le coût des services rendus, désigne l'accroissement de la dette actuarielle résultant des services rendus au cours de l'exercice. Il correspond au coût normal (ou unité de crédit) calculé à l'ouverture, majoré d'une année supplémentaire d'intérêt (taux d'actualisation à l'ouverture). Ce coût est comptabilisé en frais de personnel.

- **Les autres avantages à long terme** pouvant être accordés par le Groupe consistent principalement en Comptes Epargne Temps (« CET »).
- **Les indemnités de rupture du contrat de travail**, indemnités de licenciement, offres de départ volontaires. Elles sont totalement provisionnées dès la signature de l'accord.

Le comité d'interprétation des normes IFRS a publié le 24 mai 2021 une décision relative à la répartition du coût des services associé aux régimes à prestations définies pour lesquels (i) l'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise à la retraite, (ii) le montant des avantages dépend de l'ancienneté, et (iii) le montant d'indemnité est plafonné à un certain nombre d'années de service consécutives.

Cette décision a été appréhendée dans la détermination de l'engagement.



- **Les Congés payés**

Par plusieurs arrêts du 13 septembre 2023, la Cour de cassation a écarté l'application de la législation française en matière de congés payés au motif que celle-ci n'était pas conforme au droit de l'Union européenne. Ces arrêts sont sans impact matériel sur le Groupe.

9.12. Paiement en actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans le résultat et au bilan de l'entreprise.

Le plan de paiements fondés sur les actions émises par le Groupe est un plan éligible à la norme IFRS 2 dont le dénouement est réalisé par l'attribution d'instruments de capitaux propres.

Le plan d'attribution gratuite d'actions a été attribué par Kereis et est comptabilisé en charge dans la rubrique « Charges de Personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure de la période d'acquisition des droits. Cette charge est calculée sur la base de la valeur globale du plan déterminée à la date d'attribution aux bénéficiaires par les organes d'Administration.

La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'instrument par le nombre estimé d'actions acquises en fin de période d'acquisition des droits, compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires (sans décote d'incessibilité ou de dividende attendu).

Description des plans d'attribution gratuite d'actions :

Type de plan	Attributions gratuites d'actions
Période d'attribution	Du 18 juin 2020 au 31 décembre 2023
Période de conservation	2 ans
Durée de la période d'acquisition	1 an
Modalités de règlement	Titres Kereis
Bénéficiaire	Salariés et/ou mandataire sociaux de Kereis ou d'une de ses filiales
Nombre de titres attribués depuis le 18 juin 2020	9 656 914
Valeur nominale de l'action au jour de l'attribution	0,5 euro
Condition de performance	Non
Conditions en cas de départ du Groupe pendant la période d'acquisition	Oui

Les attributions gratuites d'action concernent pour partie les principaux dirigeants (au sens d'IAS 24) du Groupe Kereis.

9.13. Impôts sur les bénéfices

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », l'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Il est comptabilisé en résultat net sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global. Des impôts différés sont constatés dès l'apparition de différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux récupérables.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif sera réglé (i.e. : le taux en vigueur lors du retournement de la différence temporelle). Le calcul est effectué chaque année par entité fiscale selon la méthode du report variable, ce qui signifie que toute variation du taux d'impôt attendu entraînera un ajustement de l'impôt différé.

Les taux d'impôt sur les sociétés entérinés par la législation fiscale sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en produits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les impôts différés actifs sont reconnus dans la mesure où il est probable que les résultats fiscaux futurs permettront leur imputation.

- **CVAE**

La Cotisations sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.), assise sur la valeur ajoutée, a été analysée par le Groupe comme répondant à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncé par IAS 12 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). Le Groupe a jugé en effet que la CVAE remplissait les caractéristiques mentionnées dans cette norme, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la CVAE en tant qu'impôt sur le résultat peut conduire à comptabiliser dans les comptes des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice. Cette charge d'impôt différé est présentée en « charge d'impôt ».



- **Crédit d'impôt recherche et innovation**

Les crédits d'impôt recherche et innovation sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le Groupe Kereis a considéré que le crédit d'impôt recherche et innovation répondait à la définition d'une « subvention d'exploitation », et à comptabiliser ces crédits dans les « Autres produits de l'activité » du résultat opérationnel (note 12.5).



Note 10 – Information relatives au périmètre de consolidation

En 2023 le groupe a acquis les sociétés ou groupe de sociétés suivants : le groupe RGF, Cerap, Aeco Gestion Privée (via sa filiale Kereis Expertises), Profideo (via sa filiale Minalea), Novelia, Patrimonia et Louhaut (note 7 § « Acquisitions de l'exercice »). Kereis Formation et Immofi Conseil ont été absorbées lors d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) respectivement par Kereis Services et Valorielles. Alto Informatique a été absorbée par Kereis Technologies.

Sociétés	Méthode d'intégration	Pays	Adresse	N° SIREN	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
					% de contrôle		% d'intérêts	
Aeco Gestion Privée	Intégration globale	France	7 rue Saint-Hermentaire 13008 Marseille	790 573 000	100,00%		100,00%	
Alto Informatique	Intégration globale	France	4 allée de Seine 93285 Saint-Denis	382 890 101		100,00%		100,00%
ASNEF - Cbp SL	Mises en équivalence	Espagne	C/Claudio Coello 69 A 28001 Madrid - Espagne		50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
ASSFI	Intégration globale	France	42, boulevard de Bretagne – 16000 Angoulême	377 609 136	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
Association iAssure	Intégration globale	France	3 rue Victor Schoelcher – 44800 Saint-Herblain	W442025183	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
BGP Consilium	Intégration globale	Belgique	Sentier du Lièvre 95, 4053 Embourg (Chaudfontaine)	0883.351.977	63,20%		63,20%	
CaAssure (2)	Intégration globale	France	3 rue Victor Schoelcher – 44800 Saint-Herblain	434 165 551	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Cegema (2)	Intégration globale	France	679 avenue docteur Julien Lefebvre 06270 Villeneuve-Loubet	378 966 485	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Groupe Cerap	Intégration globale	France	40 Bd de la tour d'Auvergne 35000 Rennes	390 543 270	100,00%		100,00%	
iAssure (2)	Intégration globale	France	3 rue Victor Schoelcher – 44800 Saint-Herblain	524 114 600	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Immofi Conseil	Intégration globale	France	70, Boulevard Robert BARRIER – 73100 AIX-LES-BAINS	451 349 138		100,00%		100,00%
Kereis (2)	Intégration globale	France	112 avenue Kléber – 75116 Paris	881 637 128	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Correduria de Seguros	Intégration globale	Espagne	av. Diagonal, 622 entlo. 08021 Barcelona - Espagne		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Développement I (2)	Intégration globale	France	112 avenue Kléber – 75116 Paris	907 987 267	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Expertises (2)	Intégration globale	France	1 rue des Promenades 59110 La Madeleine	330 942 053	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Formation (2)	Intégration globale	France	4 allée de Seine 93285 Saint-Denis	824 623 458		100,00%		100,00%
Kereis France (2)	Intégration globale	France	3 rue Victor Schoelcher – 44800 Saint-Herblain	863 800 868	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Holding (2)	Intégration globale	France	112 avenue Kléber – 75116 Paris	532 465 192	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis International (1)	Intégration globale	France	112 avenue Kléber – 75116 Paris	803 174 705	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%



Sociétés (suite)	Méthode d'intégration	Pays	Adresse	N° SIREN	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
					% de contrôle		% d'intérêts	
Kereis Italia (1)	Intégration globale	France	112 avenue Kléber - 75116 Paris	504 185 463	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Services (2)	Intégration globale	France	3 rue Victor Schoelcher - 44800 Saint-Herblain	822 620 225	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Solutions Deutschland GmbH	Intégration globale	Allemagne	Rossstrasse 96 - 40476 Düsseldorf		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Solutions Iberia	Intégration globale	Espagne	av. Diagonal, 622 entlo. 08021 Barcelona - Espagne		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Technologies (2)	Intégration globale	France	112 avenue Kléber - 75116 Paris	892 334 822	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Versicherungsmakler GmbH	Intégration globale	Allemagne	Rossstrasse 96 - 40476 Düsseldorf		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Louhaut	Intégration globale	Belgique	3, Place Vieuxtemps - 4800 Verviers	0667.830.548	63,20%		63,20%	
Minalea	Intégration globale	France	PAE les Glaisins - 6 avenue du Pré de Challes - Annecy le Vieux 74940 Annecy	814 177 275	81,61%	51,04%	81,61%	51,04%
Novelia	Intégration globale	France	30 Boulevard de Tour D'Auvergne 35000 Rennes	383 286 473	100,00%		100,00%	
Particeep	Intégration globale	France	176 avenue Charles de Gaulle 92522 Neuilly-sur-Seine	790 884 084	66,67%	66,67%	66,67%	66,67%
Patrimonia	Intégration globale	Belgique	Chaussée de Bruxelles, 104 - 1410 Bruxelles	0541.142.941	63,20%		63,20%	
Patrimonia Finance	Intégration globale	Belgique	Chaussée de Bruxelles, 104 - 1410 Bruxelles	0638.768.259	63,20%		63,20%	
Prim'Act	Intégration globale	France	42 avenue de la Grande Armée 75017 Paris	791 352 784	55,00%	55,00%	55,00%	55,00%
Profideo	Intégration globale	France	116 Avenue Gabrielle Péri 93400 Saint-Ouen	815 360 144	81,61%		81,61%	
ProKonzept	Intégration globale	Allemagne	Stockenwald 1 - 88276 Ravensburg/Berg		51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
Quercus Solutions	Intégration globale	Belgique	Sentier du Lièvre 95, 4053 Embourg	0835.796.540	63,20%		63,20%	
RGF Advices	Intégration globale	Belgique	Sentier du Lièvre 95, 4053 Embourg	0871.765.031	63,20%		63,20%	
RGF Financial Services	Intégration globale	Belgique	Sentier du Lièvre 95, 4053 Embourg	0737.984.710	63,20%		63,20%	
RGF Holding	Intégration globale	Belgique	Sentier du Lièvre 95, 4053 Embourg	0792.639.458	63,20%		63,20%	
RGF Insurances	Intégration globale	Belgique	Sentier du Lièvre 95, 4053 Embourg	0455.961.267	63,20%		63,20%	
RGF Life	Intégration globale	Belgique	Sentier du Lièvre 95, 4053 Embourg	0689.818.468	63,20%		63,20%	
RGF Loans	Intégration globale	Belgique	Sentier du Lièvre 95, 4053 Embourg	0544.890.372	63,20%		63,20%	
Valorielles (2)	Intégration globale	France	70 boulevard Robert Barrier 73100 Aix-les-Bains	483 004 891	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

- (1) Kereis Italia possède une succursale en Italie à Milan, Kereis International en Allemagne à Düsseldorf, Minalea en Italie à Milan, en Espagne à Madrid et au Portugal à Lisbonne et Kereis Solutions Iberia au Portugal à Lisbonne.
- (2) L'ensemble des sociétés du groupe sont intégrées fiscalement au titre de l'exercice clos à fin 2023, à l'exception : des filiales espagnoles, allemandes, italienne, Belges et des sociétés Aeco Gestion privée, Assfi, Cerap, Minalea, Novelia, Particeep, Prim'Act, Profideo. Depuis le 1er janvier 2021, la société Kereis est tête du groupe fiscal constitué en application du régime de l'intégration fiscale prévue à l'article 223A du CGI et suivants.

La forme juridique S.A.S. (Société par actions simplifiée) est la forme juridique de l'ensemble des sociétés françaises du Groupe à l'exception de Kereis Services SNC (Société en Nom Collectif), Novélia (SA), Aeco Gestion Privée (SARL) et de l'Association iAssure.

Note 11 – Informations complémentaires sur le bilan

11.1. Immobilisations incorporelles & goodwill

En milliers d'euros			
31/12/2023			
	Brut	Amortissements	Net
Goodwill			
Goodwill	1 025 933		1 025 933
Autres immobilisations incorporelles			
Frais de recherche et de développement			
Concessions et droits similaires, licences, logiciels	83 137	38 129	45 008
Autres immobilisations incorporelles (*)	477 534	159 384	318 150
Immobilisations incorporelles en cours	20 656		20 656
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Total autres immobilisations incorporelles	581 327	197 513	383 814

En milliers d'euros			
31/12/2022			
	Brut	Amortissements	Net
Goodwill			
Goodwill	884 865		884 865
Autres immobilisations incorporelles			
Frais de recherche et de développement	3 402	1 787	1 615
Concessions et droits similaires, licences, logiciels	60 900	22 944	37 956
Autres immobilisations incorporelles (*)	453 906	104 821	349 085
Immobilisations incorporelles en cours	12 175		12 175
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Total autres immobilisations incorporelles	530 383	129 552	400 831

Des tests de dépréciation des goodwill ont été réalisés pour chacune des UGT du Groupe. Ces tests ont été réalisés à partir des plans à moyen terme préparés par le groupe concomitamment au budget 2024. Ces tests reposent sur un « Discounted Cash Flows » (DCF), le taux retenu pour l'actualisation des flux (WACC) est indiqué dans le tableau ci-après. Le taux de croissance à l'infini considéré est de 3,0% (pour l'ensemble des UGT du Groupe). Une augmentation de 50 points de base du WACC n'aurait pas de conséquence sur la valeur recouvrable aboutissant à la constatation d'une dépréciation et cela pour l'ensemble des UGT du Groupe.



En milliers d'euros			
UGT	WACC (*)	Valeur nette comptable (Goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles et droits d'utilisation)	Valeur recouvrable
Courtage Assurance France	9,10%	1 173 906	1 902 870
Courtage grossiste & Activités de services	9,30%	83 569	384 525
Courtage Assurance International	10,30%	158 230	291 028
Total		1 415 706	2 578 423

(*) Le WACC utilisé par le groupe est de 9,30 %. Une prime de taille est intégrée (prime de risque) pour l'UGT Assurance International.

Variation des immobilisations incorporelles & goodwill

En milliers d'euros						
31/12/2023						
	Ouverture	Variation de Périmètre	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Clôture
Goodwill						
Goodwill	884 865	141 066	2			1 025 933
Immobilisations incorporelles						
Frais de recherche et de développement	3 402		1 442		(4 844)	
Concessions et droits similaires, licences, logiciels	60 900	687	14 598	(184)	7 136	83 137
Autres immobilisations incorporelles (*)	453 906	19 451	4 131	(32)	78	477 534
Immobilisations incorporelles en cours	12 175		11 352		(2 871)	20 656
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Total immobilisations incorporelles	530 383	20 138	31 523	(216)	(501)	581 327
31/12/2023						
	Ouverture	Variation de Périmètre	Augmentation	Reprise / Diminution	Autres mouvements	Clôture
Dépréciations/Perte de valeur des goodwill						
Goodwill						
Total valeur nette des goodwill	884 865	141 066	2			1 025 933
Amortissements/Dépréciations sur les immobilisations incorporelles						
Frais de recherche et de développement	1 787		841		(2 628)	
Concessions et droits similaires, licences, logiciels	22 944	530	12 702	(182)	2 135	38 129
Autres immobilisations incorporelles	104 821	10 404	44 186		(27)	159 384
Immobilisations incorporelles en cours						
Total Amortissements/Dépréciations	129 552	10 934	57 729	(182)	(520)	197 513
Total valeur nette des immobilisations incorporelles	400 831	9 204	(26 206)	(34)	19	383 814



(*) Les études nécessaires à l'allocation du prix d'acquisition des sociétés Entalia (société absorbée par Kereis Expertises), CaAssure, Valorielles, Cegema et Particeep ont été réalisées en 2023. Les travaux ont conduit à reconnaître, évaluer et comptabiliser des immobilisations incorporelles : portefeuilles de contrats pour 3,4 millions d'euros, une technologie IT pour 4,2 millions d'euros et d'autres actifs incorporels pour 12,9 millions d'euros (« Actif contrats clients »).

La détermination des goodwill en lien avec les acquisitions réalisées en 2023, n'est que provisoire au 31 décembre 2023. Le Groupe dispose d'un délai d'un an pour finaliser les études nécessaires à l'allocation du prix d'acquisition.

La cession du Kereis Retail et iRegroup le 11 mai 2022 a eu pour conséquence la disparition de l'UGT « Courtage Crédit » en 2022.

11.2. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros			
31/12/2023			
	Brut	Amortissements	Net
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Immeubles de placement			
Installations techniques, matériels et outillages	184	58	126
Autres immobilisations corporelles (*)	14 868	6 686	8 182
Immobilisations corporelles en-cours	206		206
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Total immobilisations corporelles	15 258	6 744	8 514

En milliers d'euros			
31/12/2022			
	Brut	Amortissements	Net
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Immeubles de placement			
Installations techniques, matériels et outillages	18	3	15
Autres immobilisations corporelles (*)	5 852	3 511	2 341
Immobilisations corporelles en-cours	72		72
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	5		5
Total immobilisations corporelles	5 947	3 514	2 433

(*) Les « Autres immobilisations corporelles » sont composées principalement de matériel de bureau & informatique et d'installations générales.



Variation immobilisations corporelles

En milliers d'euros

31/12/2023						
	Ouverture	Variation de périmètre	Augmentation	Cession	Autres mouvements	Clôture
Immobilisations corporelles						
Constructions (*)		31		(31)		
Immeubles de placement						
Installations techniques, matériels et outillages	18	161	5			184
Autres immobilisations corporelles	5 852	4 642	2 310	(294)	2 358	14 868
Immobilisations corporelles en-cours	72	2	2 499		(2 367)	206
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	5				(5)	
Total immobilisations corporelles	5 947	4 836	4 814	(325)	(14)	15 258
31/12/2023						
	Ouverture	Variation de Périmètre	Dotation	Cession	Autres mouvements	Clôture
Amortissements/Dépréciations						
Constructions		21		(21)		
Immeubles de placement						
Installations techniques, matériels et outillages	3	45	10			58
Autres immobilisations corporelles	3 511	2 077	1 358	(259)	(1)	6 686
Immobilisations corporelles en-cours						
Total Amortissements/Dépréciations	3 514	2 143	1 368	(280)	(1)	6 744
Total valeur nette des immobilisations corporelles	2 433	2 693	3 446	(45)	(13)	8 514

11.3. Droits d'utilisation de l'actif

En milliers d'euros

31/12/2023				
	Brut	Amortissements	Dépréciations	Net
Droit d'utilisation de l'actif				
Droit d'utilisation des actifs loués : Immobilier (*)	30 806	8 016		22 790
Droit d'utilisation des actifs loués : Véhicule	1 650	614		1 036
Total droit d'utilisation de l'actif	32 456	8 630		23 826
31/12/2022				
	Brut	Amortissements	Dépréciations	Net
Droit d'utilisation				
Droit d'utilisation des actifs loués : Immobilier (*)	20 419	5 450		14 969
Droit d'utilisation des actifs loués : Véhicule	947	436		511
Total droit d'utilisation de l'actif	21 366	5 886		15 480



(*) Le bail de l'immeuble de Saint Herblain (Loire-Atlantique - 44) a fait l'objet d'un renouvellement en 2022 pour 9 ans. A cette occasion, le loyer a fait l'objet d'une renégociation et a été revu à la baisse. En 2023, le contrat des locaux d'Avenue de l'Opéra à Paris (75001) a été résilié par anticipation et un nouveau bail a été signé, 112 avenue Kléber à Paris (75116).

Les sociétés acquises en 2023 ont contribué à augmenter la valeur brute des droits d'utilisation de 8,2 millions d'euros.

Variation des droits d'utilisation de l'actif

En milliers d'euros				
31/12/2023				
	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Droit d'utilisation de l'actif				
Droit d'utilisation des actifs loués : Immobilier	20 419	13 058	(2 671)	30 806
Droit d'utilisation des actifs loués : Véhicule	947	965	(262)	1 650
Total droit d'utilisation de l'actif	21 366	14 023	(2 933)	32 456
31/12/2023				
	Ouverture	Dotation	Reprise / Diminution	Clôture
Amortissement / Dépréciation droit d'utilisation de l'actif				
Droit d'utilisation des actifs loués : Immobilier	5 450	3 498	(932)	8 016
Droit d'utilisation des actifs loués : Véhicule	436	429	(251)	614
Total des amortissements / dépréciations	5 886	3 927	(1 183)	8 630
Total net droit d'utilisation de l'actif	15 480	10 096	(1 750)	23 826

11.4. Instruments dérivés actifs non courants et courants

En milliers d'euros		
	31/12/2023	31/12/2022
	Total	Total
Dérivés de taux (non-courant)		
Dérivés de taux : couverture de juste valeur		
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie (*)	12 970	36 049
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture		
Total juste valeur des instruments dérivés non courants	12 970	36 049
Dérivés de taux (courant)		
Dérivés de taux : couverture de juste valeur		
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie (*)	18 719	18 592
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture		
Total juste valeur des instruments dérivés courants	18 719	18 592

(*) La valeur des primes (concernant l'ensemble des Caps) inscrite à l'actif du bilan est de 7,4 millions d'euros à fin 2023, contre 5,1 millions d'euros au 31 décembre 2022.



Les instruments financiers utilisés par le Groupe ont pour objet la couverture des risques de taux et des risques de change.

Le Groupe Kereis a conclu cinq caps et caps seagull en 2023. Ils courent sur des périodes différentes allant jusqu'à décembre 2026. La juste valeur globale des caps est de + 6,4 millions d'euros à fin 2023, à comparer au + 15,9 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Le Groupe a également conclu trois contrats de swaps qui ont fait l'objet d'amendements en 2022, couvrant la période juin 2023 à décembre 2025. La juste valeur globale des swaps est de + 21,1 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre + 34,3 millions d'euros à fin 2022.

Le montant notionnel global des caps et des swaps au 31 décembre 2023 est respectivement de 970 millions d'euros et 425 millions d'euros, ils étaient respectivement de 1 242 millions d'euros et 600 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Sensibilité de la valeur de marché (Mark to Market) au taux de ces instruments financiers : à fin 2023, une hausse de 0,50 % du taux aurait entraîné une hausse de 5,5 millions d'euros du prix de marché de ces instruments, tandis qu'une baisse de 0,50 % du taux aurait entraîné une baisse - 5,4 millions d'euros.

11.5. Autres actifs financiers non courants

En milliers d'euros			
31/12/2023			
	Brut	Dépréciations	Net
Autres actifs financiers non courants			
Prêts (*)	117		117
Dépôts et cautionnements versés	1 037		1 037
Total actifs financiers non courants	1 154		1 154

(*) Prêt aux organismes habilités à recueillir des fonds destinés à l'effort de construction.

En milliers d'euros			
31/12/2022			
	Brut	Dépréciations	Net
Autres actifs financiers non courants			
Prêts			
Dépôts et cautionnements versés	1 014		1 014
Total actifs financiers non courants	1 014		1 014



Variation des autres actifs financiers non courants

En milliers d'euros

31/12/2023					
	Ouverture	Variation de Périmètre	Augmentation	Diminution	Clôture
Autres actifs financiers non courants					
Prêts		107	10		117
Dépôts et cautionnements versés	1 014	46	22	(45)	1 037
Total brut des actifs financiers non courants	1 014	153	32	(45)	1 154

31/12/2023					
	Ouverture	Variation de Périmètre	Dotation	Reprise / Diminution	Clôture
Dépréciation sur autres actifs financiers non courants					
Prêts					
Dépôts et cautionnements versés					
Total des dépréciations					
Total net des actifs financiers non courants	1 014	153	32	(45)	1 154

11.6. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants représentent uniquement les créances à plus d'un an en lien avec les commissions à recevoir au titre des contrats individuels d'assurance emprunteur ADE dans le cadre de la reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement par les coûts, soit 101,7 millions d'euros, contre 118,0 millions d'euros à fin 2022.

Le Groupe a considéré que les contrats d'assurance emprunteur ADE ne comportent pas de composante financement du point de vue d'IFRS 15, de sorte que le produit à recevoir reconnu au titre de la gestion de ces contrats n'est pas actualisé. Cette analyse se fonde sur l'exception ouverte par IFRS 15 (§62.b) qui prévoit qu'il n'y a pas de composante financière à retraiter dans le cas où les paiements correspondent surtout à des contreparties variables dont le montant ou le timing dépendant d'évènements futurs qui ne sont pas à la main du Groupe ou de l'assureur (mais sous le contrôle de l'assuré, car fonction de la durée réelle du contrat notamment).

11.7. Autres actifs financiers courants

En milliers d'euros			
31/12/2023			
	Brut	Dépréciations	Net
Actifs financiers courants			
Dépôts à terme à plus de 3 mois (*)	6 135		6 135
Total actifs financiers courants	6 135		6 135

En milliers d'euros			
31/12/2022			
	Brut	Dépréciations	Net
Actifs financiers courants			
Dépôts à terme à plus de 3 mois (*)	6 515		6 515
Total actifs financiers courants	6 515		6 515

(*) Dépôts à terme à plus de 3 mois et à moins de 12 mois (dont intérêts courus pour 185 milliers d'euros en 2023 et 15 milliers d'euros en 2022), dont les contrats prévoient dès l'origine des options de sortie à tout moment, mais en cas de retrait des fonds dans un délai inférieur à la durée du placement d'origine, ces contrats prévoient une pénalité implicite sur le taux de rémunération, raison pour laquelle ces placements ne peuvent être classés en équivalents de trésorerie selon les recommandations de l'Autorité des marchés financiers (AMF). **Aucun risque ne pèse sur le nominal des placements.**

11.8. Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros			
31/12/2023			
	Brut	Dépréciations (*)	Net
Créances clients et comptes rattachés courants			
Clients	27 718	1 076	26 642
Clients – Effets à recevoir			
Clients – douteux ou litigieux	136	136	
Clients – Produits non encore facturés	9 490		9 490
Total créances clients et comptes rattachés courants	37 344	1 212	36 132

(*) dont 113,8 milliers d'euros au titre du risque de crédit attendu selon IFRS 9, le reste étant relatif à des événements de perte avérés.

En milliers d'euros			
31/12/2022			
	Brut	Dépréciations (*)	Net
Créances clients et comptes rattachés courants			
Clients	7 039	1 190	5 849
Clients – Effets à recevoir			
Clients – douteux ou litigieux			
Clients – Produits non encore facturés	4 076		4 076
Total créances clients et comptes rattachés courants	11 115	1 190	9 925

(*) dont 262,3 milliers d'euros au titre du risque de crédit attendu selon IFRS 9, le reste étant relatif à des événements de perte avérés.



11.9. Autres actifs courants

En milliers d'euros

	31/12/2023		
	Brut	Dépréciations	Net
Autres actifs courants			
Fournisseurs – Avances et acomptes versés	8 674		8 674
Personnel débiteur	91		91
Créances sociales	303		303
Créances sur impôts, taxes et versements assimilés (hors impôts sur les bénéfices/CVAE)	5 851		5 851
Autres comptes débiteurs (*) :	60 805	2 262	58 543
- Primes à recevoir	40 019		40 019
- Honoraires médicaux à recevoir	166		166
- Commissions Kereis à recevoir	329		329
- Sinistres à recevoir	5 869		5 869
- Commissions distributeurs à recevoir	10 454	2 262	8 192
- Autres comptes débiteurs	3 968		3 968
Produits à recevoir	35 124		35 124
Charges constatées d'avance	9 246		9 246
Total autres actifs courants	120 094	2 262	117 832

En milliers d'euros

	31/12/2022		
	Brut	Dépréciations	Net
Autres actifs courants			
Fournisseurs – Avances et acomptes versés	237		237
Personnel débiteur	70		70
Créances sociales	190		190
Créances sur impôts, taxes et versements assimilés (hors impôts sur les bénéfices/CVAE)	4 622		4 622
Autres comptes débiteurs (*) :	126 197	1 571	124 626
- Primes à recevoir	43 959		43 959
- Honoraires médicaux à recevoir	611		611
- Commissions Kereis à recevoir	32 583		32 583
- Sinistres à recevoir	15 244		15 244
- Commissions distributeurs à recevoir	33 769	1 571	32 198
- Autres comptes débiteurs	31		31
Produits à recevoir	12 767		12 767
Charges constatées d'avance	3 107		3 107
Total autres actifs courants	147 190	1 571	145 619

(*) Le poste « Autres comptes débiteurs » correspond aux créances liées à la fois aux primes émises et non encore encaissées, aux sinistres réglés aux clients et assurés non encore remboursés par les assureurs, aux commissions distributeurs et nos propres commissions non encore remboursées et dues par les assureurs.



11.10. Trésorerie, équivalent de trésorerie et endettement financier net

En milliers d'euros

	31/12/2023		
	Brut	Dépréciations	Net
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Actions et autres créances assimilées (*)	31 839	9	31 830
Bons du trésor et bons de caisse à court terme			
VMP et autres créances assimilées (**)	23 188		23 188
Banques	45 998		45 998
Intérêts courus	355		355
Caisse	3		3
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	101 383	9	101 374

En milliers d'euros

	31/12/2022		
	Brut	Dépréciations	Net
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Actions et autres créances assimilées (*)	10	4	6
Bons du trésor et bons de caisse à court terme			
VMP et autres créances assimilées (**)	49 543		49 543
Banques	71 587		71 587
Intérêts courus	147		147
Caisse	1		1
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	121 288	4	121 284

(*) dont parts d'OPCVM monétaires

(**) dépôts à terme et comptes à terme



Endettement financier net

	En milliers d'euros	
	31/12/2023	31/12/2022
Equivalents de trésorerie	55 018	49 549
Trésorerie	46 001	71 588
Intérêts courus non échus	355	147
Trésorerie brute	101 374	121 284
Concours bancaires courants	1 422	0
Trésorerie nette (*)	99 952	121 284
Emprunts bancaires au coût amorti :	926 794	810 634
- <i>Emprunts bancaires</i>	<i>965 000</i>	<i>850 000</i>
- <i>Frais d'émission d'emprunts</i>	<i>(41 090)</i>	<i>(33 148)</i>
- <i>Ajustement de la dette (décembre 2020)</i>	<i>(25 172)</i>	<i>(25 172)</i>
- <i>Amortissement des frais d'émission d'emprunts</i>	<i>28 056</i>	<i>18 954</i>
Intérêts courus non échus sur emprunts	696	294
Crédit revolving	15 000	
Emprunts obligataires convertibles (**)	153 616	183 280
Intérêts courus non échus sur emprunts obligataires convertibles	8 208	9 793
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	13 424	733
Intérêts courus non échus sur concours bancaires	55	45
Compte courant et divers		
Endettement financier brut	1 117 793	1 004 779
dont courant	751	339
dont non courant	1 117 042	1 004 440
Endettement financier net	1 017 841	883 495

(*) La trésorerie retenue dans le tableau de flux de trésorerie est la trésorerie nette diminuée des intérêts courus non échus à recevoir de 355 milliers d'euros. La trésorerie ne tient pas compte également de 6,1 millions d'euros de dépôts à terme à plus de 3 mois et à moins de 12 mois (note 11.7 « Autres actifs financiers courants »).

(**) Emis auprès des actionnaires du groupe

L'endettement financier net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

En fin d'année 2020, le groupe a procédé à la renégociation du taux de sa dette qui a débouché sur une baisse de 75 points de base du taux initialement négocié. La valeur nette comptable de la dette a été ajustée en conséquence. L'impact lié à la renégociation s'élève 25 172 milliers d'euros comptabilisés en résultat à la date de renégociation, comme l'impose IFRS 9 lorsque la modification ne revêt pas un caractère substantiel, caractère apprécié en fonction du résultat d'un test quantitatif (résultat inférieur à 10%), complété par une analyse qualitative. Les frais d'émissions relatifs à la portion de dettes refinancée ont été comptabilisés en charges.



11.11. Emprunts à long terme et autres passifs financiers non courants

En milliers d'euros		
	31/12/2023	31/12/2022
	Total	Total
Emprunts à long terme		
Emprunts obligataires	153 616	183 280
Intérêts courus sur emprunts obligataires	8 208	9 793
Autres emprunts obligataires		
Intérêts courus sur autres emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédits au coût amorti (*)	941 794	810 634
Emprunts et dettes assortis de conditions particulières		
Intérêts courus sur emprunts et dettes assortis de conditions particulières		
Autres emprunts	13 424	733
Intérêts courus sur autres emprunts		
Total emprunts à long terme	1 117 042	1 004 440

(*) passifs financiers à long terme dans le cadre du Senior Facility Agreement (SFA) – Dont 15 millions d'euros de Crédit revolving à fin 2023.

En juin 2020, afin de permettre à « Kereis » d'acquérir le groupe « Kereis Holding » (Ex-Groupe CEP) et de permettre le refinancement de l'emprunt existant à cette date, des emprunts ont été contractés auprès d'un pool bancaire pour 850 millions d'euros :

- Un prêt senior à long Terme (TLB) pour 725 millions d'euros d'une durée de 7 ans, au taux d'EURIBOR 3 mois plus une marge, des tranches additionnelles à ce prêt ont été contractées en mars 2021 pour 80 millions d'euros, 60 millions d'euros en août 2023 et 100 millions d'euros en décembre 2023 ; et
- Un prêt de second rang (second lien) pour 125 millions d'euros d'une durée de 8 ans, au taux d'EURIBOR 3 mois plus une marge. Ce prêt a fait l'objet d'un remboursement partiel de 80 millions d'euros en mars 2021 et le solde restant a été remboursé en décembre 2023.

11.12. Provisions pour risques et charges courantes et non courantes

En milliers d'euros		
	31/12/2023	31/12/2022
	Total	Total
Provisions non-courantes		
Provisions pour litiges et risques (*)	443	552
Provisions pour grosses réparations		
Autres provisions pour charges (**)	739	
Total provisions non-courantes	1 182	552
	31/12/2023	31/12/2022
	Total	Total
Provisions courantes		
Provisions pour litiges courants		
Provisions pour grosses réparations courantes		
Autres provisions pour charges courantes		
Total provisions courantes		

(*) Les provisions pour litiges/risques sont constituées afin de couvrir majoritairement des litiges prudhommaux.

(**) Provision constituée afin de couvrir le risque de résiliation anticipée des contrats d'assurance sur le périmètre belge.

11.13. Emprunts à court terme et autres passifs financiers courants

En milliers d'euros		
	31/12/2023	31/12/2022
	Total	Total
Emprunts à court terme		
Emprunts obligataires courants		
Intérêts courus sur emprunts obligataires courants		
Emprunts auprès des établissements de crédits au coût amorti courants (*)		
Intérêts courus sur emprunts auprès des établissements de crédits	696	294
Concours bancaires courants (Comptes bancaires créditeurs) (**)	1 422	
Intérêts courus sur concours bancaires courants	55	45
Autres emprunts courants		
Intérêts courus sur autres emprunts		
Total emprunts à court terme	2 173	339
(*) passifs financiers à moins d'un an dans le cadre du Senior Facility Agreement (SFA) (**) Solde bancaire créditeurs chez la société Cegema.		
	31/12/2023	31/12/2022
	Total	Total
Autres passifs financiers courants		
Dépôts et cautionnement reçus courants		
Autres dettes courantes		
Total autres passifs financiers courants		



11.14. Dettes locatives courants et non courantes (IFRS 16)

En milliers d'euros		
	31/12/2023	31/12/2022
	Total	Total
Dettes locatives non courantes		
Dettes locatives non courantes : Immobilier	21 628	14 234
Dettes locatives non courantes : Véhicule	598	260
Total dettes locatives non courantes (*)	22 226	14 494
(*) dont 7,2 millions d'euros à plus de 5 ans à fin 2023 sur les contrats existants au 31 décembre 2023, contre 8,4 millions d'euros à plus de 5 ans à fin 2022 sur les contrats existants au 31 décembre 2022.		
Dettes locatives courantes		
Dettes locatives courantes : Immobilier	3 691	1 564
Dettes locatives courantes : Véhicule	464	256
Total dettes locatives courantes	4 155	1 820
Total des dettes locatives non courantes et courantes	26 381	16 314

Les dettes dénommées « dettes locatives » représentent l'engagement de paiement des loyers au sens de la norme IFRS 16 (note 9.4).

11.15. Actifs et passifs d'impôts courants

En milliers d'euros		
	31/12/2023	31/12/2022
	Total	Total
Actifs d'impôts courants		
Créances d'impôts sur sociétés	4 456	1 582
Créances d'impôts sur sociétés - CVAE	9	5
Total actifs d'impôts courants	4 465	1 587
Passifs d'impôts courants		
Dettes d'impôts sur sociétés	16	43
Dettes d'impôts sur sociétés - CVAE	41	126
Total passifs d'impôts courants	57	169



11.16. Dettes fournisseurs et comptes rattachés et dettes sociales et fiscales

En milliers d'euros		
	31/12/2023	31/12/2022
	Total	Total
Dettes fournisseurs et comptes rattachés courants		
Fournisseurs	13 040	5 475
Fournisseurs – Factures non parvenues	10 567	7 115
Clients créditeurs	2 693	4 550
Fournisseurs d'immobilisations	448	
Fournisseurs d'immobilisations – Factures non parvenues	210	
Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés	10 618	1 722
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés courants	37 576	18 862
	31/12/2023	31/12/2022
	Total	Total
Dettes sociales et fiscales		
Personnel (congrés payés, primes et divers)	8 830	9 982
Participation des salariés aux résultats	3 663	4 137
Personnel autres dettes (*)	7 342	4 091
Dettes sociales	11 450	10 726
Dettes / impôts, taxes et versements assimilés (hors impôts sur les bénéfices/CVAE)	10 245	8 761
Total dettes sociales et fiscales	41 530	37 697

(*) Une dette (au 31 décembre 2023) de 3 275 milliers d'euros correspondant à une décote des puts sur minoritaires prorata temporis (IFRS 2). Cette dette était de 1 556 milliers d'euros à fin 2022.



11.17. Autres dettes courantes et non courantes

En milliers d'euros		
	31/12/2023	31/12/2022
	Total	Total
Autres dettes courantes		
Clients – Avances et acomptes reçus	1 615	
Dettes sur cessions d'immobilisations		
Dettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Comptes créditeurs dont :	187 894	222 916
- Primes à reverser	105 204	140 763
- Honoraires médicaux à reverser	816	1 083
- Sinistres à reverser	31 031	37 834
- Commissions distributeurs à reverser	46 617	43 171
- Autres comptes créditeurs	4 226	65
Charges à payer	272	132
Produits constatés d'avance (*)	19 110	15 761
Autres comptes créditeurs		
Total autres dettes courantes	208 891	238 809
Produits constatés d'avance (**)	18 107	19 371
Total autres passifs non courants	18 107	19 371

(*) Les produits constatés d'avance sont principalement constitués des commissions italiennes, issues des contrats à primes uniques, qui sont étalées sur la durée moyenne des contrats d'assurance sous-jacents (note 9.3).

(**) Les produits constatés d'avance sont uniquement constitués des commissions italiennes à plus d'un an (note 9.3).

11.18. Dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires

Les dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires sont constituées des engagements d'achats de titres de participation aux actionnaires minoritaires, cela concerne uniquement des puts sur minoritaires. Ces dettes sont composées d'engagement d'achat, auprès des actionnaires minoritaires des sociétés Minalea, Assfi, ProKonzept, Particeep, Prim'Act et RGF Holding (note 9.2 § « Puts sur intérêts minoritaires »).



Note 12 – Informations complémentaires sur le compte de résultat

12.1. Chiffre d'affaires net

En milliers d'euros		
	2023	2022
	Total	Total
Chiffre d'affaires net		
Commissions sur assurance collective (*)	95 011	96 947
Commissions sur assurance individuelle et de prévoyance	159 608	119 884
Rétrocessions de commissions en tant que mandataire	(6 269)	(4 197)
Commissions variables	41 467	39 415
Activités liées aux logiciels	9 872	5 562
Produits des activités annexes et autres produits	30 654	11 581
Total chiffre d'affaires net	330 343	269 192

(*) dont 31,0 millions d'euros réalisés hors de France en 2023, contre 15,2 millions d'euros pour la période précédente.

12.2. Achats consommés et charges d'exploitation

En milliers d'euros		
	2023	2022
	Total	Total
Achats consommés		
Achats d'études et prestations de services		13
Fournitures non stockables	501	191
Fournitures d'entretien et de petits équipements	519	407
Fournitures administratives	232	152
Total achats consommés	1 252	763
Charges externes		
Sous-traitance générale	1 531	76
Locations et charges locatives	11 455	7 590
Entretien et réparations	3 178	2 681
Primes d'assurance	1 166	781
Documentation, frais de colloques et séminaires	344	227
Personnel extérieur à l'entreprise	768	424
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (nets de la production immobilisée)	23 827	18 718
Rétrocessions de commissions	38 189	11 200
Publicité, publications, relations publiques	2 210	797
Transports sur ventes	10	10
Déplacements, missions et réceptions	2 243	1 352
Frais postaux et de télécommunications	4 933	2 737
Services bancaires et assimilés (nets des transferts de charges)	474	417
Frais de recrutement de personnel & concours divers	641	475
Redevances	101	169
Jetons de présence	300	269
Charges diverses de gestion courantes	386	77
Autres charges occasionnelles sur opérations de gestion	350	109
Total charges externes	92 106	48 109

(*) On constate en charges externes les rétrocessions de commissions, lorsque le Groupe agit pour son propre compte, c'est-à-dire lorsque le groupe contrôle le service avant qu'il soit transféré au client.

**Impôts et taxes**

Impôts et taxes et versements assimilés sur rémunérations	5 835	4 587
Impôts et taxes et versements assimilés	3 173	1 793
Autres produits occasionnels sur impôts et taxes	(15)	(2)
Autres charges occasionnelles sur impôts et taxes		
Total impôts et taxes	8 993	6 378

12.3. Charges de personnel

	En milliers d'euros	
	2023	2022
	Total	Total
Charges de personnel		
Rémunérations du personnel	68 443	47 919
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	25 605	18 813
Autres charges de personnel	527	187
Autres charges sociales	1 779	1 465
Coût des services rendus au titre des engagements de retraite à prestations définies (IAS 19)	653	843
Attributions gratuites d'actions (IFRS 2) (*)	1 137	1 861
Paiement différé en actions (décote Put sur minoritaires - IFRS 2)	1 719	1 356
Participation des salariés au résultat	4 029	4 642
Dotations aux provisions pour risques et charges de personnel		
Reprises sur provisions pour risques et charges de personnel		
Production immobilisée et transferts de charges sociales	(9 799)	(11 890)
Total charges de personnel	94 093	65 196

(*) description des plans d'attribution gratuite d'actions (note 9.12)



12.4. Dotations aux amortissements

En milliers d'euros		
	2023	2022
	Total	Total
Dotations aux amortissements		
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles (*)	57 008	52 058
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles	1 341	951
Dotations aux amortissements et aux provisions sur droits d'utilisation - IFRS 16	3 927	2 589
Dotations aux amortissements et aux provisions sur autres immobilisations		
Reprises sur amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles		
Reprises sur amortissements et provisions sur immobilisations corporelles		
Reprises sur amortissements et provisions sur droits d'utilisation - IFRS 16		
Reprises sur amortissements et provisions sur autres immobilisations		
Total dotations aux amortissements	62 276	55 598
Dotations aux provisions		
Dotations aux provisions d'exploitation	369	281
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (**)	2 414	1 183
Dotations aux provisions pour dépréciation sur autres actifs		
Dotations aux provisions occasionnelles	351	142
Total dotations aux provisions	3 134	1 606
Reprises sur provisions		
Reprises sur provisions d'exploitation	(675)	(128)
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances (**)	(1 766)	(935)
Reprises sur provisions pour dépréciation sur autres actifs		
Reprises sur provisions occasionnelles	(232)	(15)
Total reprises sur provisions	(2 673)	(1 078)

(*) dont 42,9 millions d'euros, en 2023, de dotations comptabilisées sur les immobilisations reconnues lors des travaux d'allocation du prix d'acquisition des sociétés acquises, contre 40,6 millions d'euros relatives à 2022, y compris les dotations sur les actifs reconnus en 2023 des sociétés acquises en 2022 (Kereis Expertises (Entalia), CaAssure, Cegema, Valorielles et Particeep).

(**) Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur ses activités opérationnelles. 98,1 milliers d'euros couvrent ce risque de crédit et répondent aux règles définies par IFRS 9 en 2023. En 2023, une reprise de 15,7 milliers d'euros a été constatée contre une dotation de 48,6 milliers d'euros sur l'exercice précédent.



12.5. Autres produits et charges d'exploitation

En milliers d'euros

	2023	2022
	Total	Total
Autres charges d'exploitation		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (*)	(1 906)	(89)
Charges occasionnelles et diverses	(468)	(61)
Autres charges	(3)	(24)
Pertes sur créances irrécouvrables	(176)	(145)
Dotations aux provisions d'exploitation	(749)	(78)
Total autres charges d'exploitation	(3 302)	(397)
Autres produits d'exploitation		
Produits des cessions d'éléments d'actif	185	0
Produits occasionnels et divers (**)	2 856	1 603
Variation des en-cours de productions de services	94	
Autres produits		21
Reprise sur provisions d'exploitation		0
Total autres produits d'exploitation	3 135	1 624

(*) - 1,7 millions d'euros concerne la valeur comptable des droits d'utilisation (IFRS 16) reconnue à la suite d'une résiliation ou d'une modification de contrat. 1,3 millions d'euros concerne la résiliation anticipée du contrat des locaux de l'Avenue de l'Opéra à Paris.

(**) + 1,8 million d'euros est l'impact en lien avec les dettes liées aux droits d'utilisation (IFRS 16) qui ont fait l'objet d'une résiliation ou d'une modification de contrat. 1,4 millions d'euros concerne la résiliation anticipée du contrat des locaux de l'Avenue de l'Opéra à Paris.

+ 740 milliers d'euros sont en lien avec les crédits d'impôt recherche (CIR) innovation (CII) et famille, enregistrés en tant que « subventions d'exploitation » (IAS 20) dans les autres produits d'exploitation en 2023, contre + 314 milliers d'euros sur la période précédente.



12.6. Résultat financier

En milliers d'euros		
	2023	2022
	Total	Total
Produits de trésorerie		
Revenus des VMP	10	
Produits nets sur cession des VMP	2 259	167
Total produits de trésorerie	2 269	167
Coûts de l'endettement financier brut		
Charges d'intérêt des emprunts :	(73 288)	(67 614)
- Dettes obligataires	(18 751)	(23 501)
- Dettes bancaires (*)	(54 537)	(44 113)
Pertes sur dérivé de taux en couverture		
Gains sur dérivé de taux en couverture		
Autres charges d'intérêt	(61)	(64)
Total coûts de l'endettement financier brut	(73 349)	(67 678)
Total coûts de l'endettement financier net	(71 080)	(67 511)
(*) dont 9 102 milliers d'euros, correspondent aux charges liées à l'amortissement au TIE des frais d'émission des emprunts sur leurs durées, contre 7 573 milliers d'euros sur la période précédente.		
Autres charges financières		
Perte sur dérivés de trading (taux)		
Variation négative de juste valeur sur les dérivés de trading (taux)		
Pertes sur la composante financière du coût des prestations définies	(262)	(82)
Charges financières liées au LBO	(516)	(564)
Frais financier sur la dette en lien avec IFRS 16	(976)	(433)
Autres charges financières	(184)	(53)
Dotations aux provisions financières	(5)	
Total autres charges financières	(1 943)	(1 132)
Autres produits financiers		
Revenus des prêts		
Revenus des autres actifs financiers		3
Profit sur dérivés de trading (taux)		
Variation positive de juste valeur sur les dérivés de trading (taux)		
Gains sur la composante financière du coût des prestations définies		
Reprises sur provisions et dépréciations des immobilisations financière		
Autres produits financiers (**)	1 645	2 191
Total autres produits financiers	1 645	2 194
Total autres produits et charges financiers	(298)	1 062
Résultat financier	(71 378)	(66 449)
(**) Correspondent aux revenus et gains générés par des OPCVM et CAT		

12.7. Impôt sur les bénéfices et analyse du taux effectif d'impôt

L'impôt sur les sociétés de la période résulte de l'application du taux effectif de fin de période au résultat avant impôts.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

	2023	2022
Résultat net d'impôt des activités poursuivie	(5 455)	10 832
Impôts sur les bénéfices	5 100	11 219
Résultat avant impôts (y compris le résultat net d'impôt des activités abandonnées)	(355)	22 051
Charges non déductibles et produits non imposables (*)	13 302	9 141
Régime des sociétés mères / filiales et retraitements liés		
Quote-part du résultat net dans les entreprises mises en équivalence	(28)	(8)
Résultat net d'impôt des activités cédées		4 904
Retraitements de consolidation non fiscalisés (IFRS 2)	2 856	3 217
Impôts courant sur la valeur ajoutée (CVAE) rentrant dans la base de l'impôt courant sur le résultat	(939)	(1 718)
Eléments imposés à taux réduit		
Résultat avant impôts soumis au taux de droit commun	14 836	37 587
Taux d'impôt	25,83 %	25,83 %
Impôt théorique au taux de droit commun	3 826	9 702
Création de déficit non comptabilisés	887	430
Utilisation de déficit non comptabilisé et activation de déficit	(49)	(120)
Impôts sans base (retenue à la source, provision de nature fiscale, redressement fiscal, ...)	4	(101)
Impôts sans base (CVAE en France et IRAP en Italie)	958	1 754
Report Variable (**)		(45)
Crédits d'impôt	(366)	(156)
Effet de la différence sur le taux d'impôt des entités étrangères	(163)	(230)
Economie sur contribution sociale (3,3 %) générée par l'intégration fiscale	(59)	(27)
Divers	62	12
Impôt effectif	5 100	11 219
Dont impôts exigibles sur le résultat	13 280	19 295
Dont impôts exigibles sur la valeur ajoutée (CVAE)	939	1 718
Dont impôts différés	(9 119)	(9 794)
Dont dotations / reprises de provisions de nature fiscale		
Impôt enregistré	5 100	11 219

(*) dont 8,7 M€ (en 2023) correspondent au plafonnement de la déduction des charges financières mis en œuvre par l'article 34 de la loi du 28 décembre 2018 est applicable depuis le 1er janvier 2019, contre 4,9 M€ sur la période précédente. Ce mécanisme spécifie que les charges financières nettes sont désormais déductibles dans la limite de 30 % de l'Ebitda du groupe fiscal, alors que l'ancien dispositif du rabot, prévoyait simplement la réintégration dans le résultat fiscal des entreprises d'une fraction égale à 25 % des charges financières nettes de la période. Ces charges financières nettes réintégrées au titre de la période ne sont pas définitivement perdues : Elles sont reportables sans limite de temps, et peuvent ainsi faire l'objet d'une déduction au titre des exercices suivants. A ce titre, aucun impôt différé actif n'a été constaté.

(**) Les impôts différés étant calculés par approche bilantielle, un changement de taux d'impôt au cours de la période ou prévu dans le futur entraîne arithmétiquement une différence entre ouverture et clôture. En effet, le différentiel de taux s'applique aux bases d'impôt différé à l'ouverture, et constitue ainsi le montant dit du « report variable » (note 9.13). Prise en compte depuis de 2022 du taux normal de l'impôt sur les bénéfices à 25,00 %.



	2023	2022
Résultat avant impôts (y compris la quote-part des sociétés mises en équivalence)	(355)	22 051
Impôts sur les bénéfices	5 100	11 219
Taux d'impôts effectif moyen	- 1 441 %	51 %
Taux de droit commun de l'impôt en France (Incluant la contribution de 3,3%)	25,83 %	25,83 %
Effet des différences permanentes	-967 %	11 %
Effet des activités cédées ou abandonnées	0 %	6 %
Effet d'impôt lié au report variable	0 %	-0 %
Charges et produits d'impôt sur exercices antérieurs (Impôt sans base)	-1 %	-0 %
Impôts sans base (provision de nature fiscale, retenues à la source, CVAE, IRAP, ...)	-197 %	6 %
Incidence des dépréciations de goodwill non déductibles fiscalement et retraitements de consolidation (IFRS 2)	-208 %	4 %
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	46 %	-1 %
Effet d'impôt lié à la création de déficits non activés	-250 %	1 %
Effet d'impôt lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés	14 %	0 %
Effet de la différence de la base fiscale entre la composante régionale de l'impôt (IRAP) et l'impôt sur les sociétés (IRES) en Italie.	-5 %	0 %
Effet des autres éléments	103 %	-1 %
Taux d'impôts effectif moyen	- 1 441 %	51 %

Groupe d'intégration fiscale France

Le Groupe Kereis a opté pour le régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. Cette option vise à constituer un groupe fiscalement intégré comprenant, Kereis et ses filiales françaises remplissant les conditions requises pour en devenir membres (note 10 « périmètre » les sociétés membres).

Impôts différés par nature

En milliers d'euros

	31 décembre 2023		31 décembre 2022		Variation par Résultat	Variation par « OCI » & Capitaux Propres
	Base	Impôts différé	Base	Impôts différé	2023	2023
Reports déficitaires (*)	11 670	3 189	11 670	3 189		
Contrats de location (IFRS 16)	2 605	670	880	228	442	
Provision pour indemnité de départ en retraite	8 256	2 133	6 388	1 650	201	282
Étalement des commissions Italie (IFRS 15)	25 357	7 075	27 495	7 671	(596)	
Différences temporelles sur actifs neutralisés (Workforce, ...)	600	155	800	207	(52)	
Différences temporelles (Participation, ...)	7 902	2 041	5 143	1 328	713	
Différences temporelles sur frais d'acquisition de titres de participation	10 886	2 812	12 832	3 315	(503)	
Différences temporelles liées aux actifs issus de l'allocation du prix d'acquisition	(304 954)	(79 286)	(347 858)	(90 532)	11 246	
Différences temporelles liées aux emprunts évalués au coût amorti	(25 743)	(6 667)	(24 088)	(6 239)	(428)	
Différences temporelles sur opérations non récurrentes	(24 734)	(6 389)	(49 125)	(12 688)	(181)	6 480
Amortissements dérogatoires sur projets informatiques	(40 931)	(10 573)	(34 261)	(8 850)	(1 723)	
Actif (+) / Passif (-) d'impôt différé net	(329 086)	(84 840)	(390 124)	(100 721)	9 119	6 762

(*) Concerne uniquement la succursale de Kereis International et Cegema

(**) Au niveau du groupe fiscal, les impôts différés actifs et passifs des sociétés intégrées sont compensés (note 10).

12.8. Résultat net d'impôt des activités abandonnées

Le tableau ci-dessous reprend l'incidence au compte de résultat de la cession par le Groupe Kereis des sociétés Kereis Retail et iRegroup en mai 2022 :

En milliers d'euros	Détail	
Moins-value de cession consolidé de Kereis Retail & iRegroup :	(452)	
Résultat 2022 (jusqu'à la date de cession) de l'ensemble des sociétés cédées :	(5 008)	Dont (74) d'impôt
Ensemble des retraitements de consolidation des sociétés cédées (IFRS 16, IAS 19, ...) :	(108)	Dont 60 d'impôt
Neutralisation des opérations réciproques des sociétés cédées avec le reste du Groupe :	213	
Résultat net d'impôt des activités abandonnées :	(5 355)	

Note 13 – Avantages au personnel postérieurs à l’emploi

Indemnité de fin de carrière en France

Les indemnités de fin de carrière constituent un avantage postérieur à l’emploi et rentrent dans la catégorie des régimes à prestations définies.

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite des sociétés du Groupe sont définis par les conventions collectives suivantes :

- La Convention Collective Nationale des Entreprises de Courtage d’Assurance et/ou de Réassurance (I.D.C.C. 2247, brochure n° 3110) pour les sociétés françaises du Courtage Assurance ;
- La Convention Collective Nationale des bureaux d’études techniques, des cabinets d’ingénieurs-conseils et sociétés de conseil (I.D.C.C. 1486 - Syntec), pour les sociétés suivantes : Profideo et Minalea.

L’assiette de rémunération prise en compte dans le calcul d’indemnité de départ en retraite est la suivante :

- 1/12^e de la rémunération que l’intéressé a ou aurait perçu au cours des douze derniers mois.

Cette indemnité ne peut être inférieure à l’indemnité légale de départ à la retraite telle que prévue par le Code du travail.

Ce régime est financé par un contrat d’assurance, uniquement pour les sociétés Cegema et Novelia.

Le taux d’actualisation retenu est basé sur les taux des obligations à long terme du secteur privé à la date de l’évaluation (taux iBoxx corporate AA de la zone euro de maturité 10 ans et plus), le taux au 31 décembre 2023 est de 3,20 %, contre 3,75 % au 31 décembre 2022.

Le montant net des engagements du Groupe en France, s’élève à 8 256 milliers d’euros au 31 décembre 2023. La juste valeur des actifs de couverture s’élève à 553,5 milliers d’euros.

Le coût des services rendus sur la période est de 653,1 milliers d’euros, le coût financier est de 262,2 milliers d’euros et la perte actuarielle constatée au titre de l’exercice est de 198,8 milliers d’euros.

Avantages à long terme, régime à prestations définies (IFC)

En milliers d'euros

Tableau de comptabilisation des engagements	31/12/2023	31/12/2022
Valeur actuelle de l'obligation en début de période	6 388	9 334
Valeur actuelle de l'obligation à la date d'acquisition des sociétés acquises en 2022/2023	784	840
Coût des services rendus de la période	653	1 011
Coût des services passés de la période	-	-
Charge d'intérêts de la période (effet de l'actualisation)	262	91
Prestations réelles	(149)	(29)
Valeur actuelle prévisionnelle de l'obligation en fin de période	7 938	11 247
Gains (-) ou pertes (+) actuariels	199	(3 190)
Autres impacts (*)	149	(1 145)
Valeur actuelle de l'obligation en fin de période (*)	8 286	6 912
Juste valeur des actifs de couvertures	(30)	(524)
Obligation / Actif	8 256	6 388

(*) hors engagement sur le TFR en vigueur en Italie.

Impacts comptables	31/12/2023	31/12/2022
Impact résultat net :		
Coût des services rendus de la période	653	1 011
Coût des services passés de la période	-	-
Charge d'intérêts de la période	262	91
Charge total	915	1 102

Impact en OCI et en Capitaux Propres :

Ecart actuariels reconnus en dehors du résultat (OCI)	199	(3 190)
Autres impacts (*)		(1 145)
Prestations de l'exercice	199	(4 335)

Variation de l'engagement sur la période	1 114	(3 233)
---	--------------	----------------

Principales hypothèses actuarielles (IFC)	31/12/2023	31/12/2022
Taux d'actualisation	3,20%	3,75%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	2%	2%
<u>Taux moyen de progression des salaires pour les (**)</u> :		
Cadres, entre	2,82% et 1,14%	2,82% et 1,14%
Non cadres, entre	2,82% et 1,14%	2,82% et 1,14%
Taux de charges sociales et fiscales patronales	53%	53%
Table de mortalité	INSEE 2023	INSEE 2022
<u>Taux moyen de rotation des employés pour les (**)</u> :		
Cadres	4,1%	2,1%
Non Cadres	4,3%	4,4%
Age de départ en retraite	60-67 ans	60-67 ans

(*) Dont - 1 175 milliers d'euros, correspondant à l'impact de la sortie du groupe d'iRegroup, de Kereis Retail et ses filiales en 2022.

(**) Ces taux moyens sont le reflet d'une courbe décroissante par âge.



Sensibilité du taux d'actualisation sur les Indemnités de Fin de Carrière (IFC) en vigueur en France

A fin 2023, une hausse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de 7,3%, soit 635 milliers d'euros, tandis qu'une baisse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre 8,1%, soit 704 milliers d'euros.

Durée moyenne des régimes

La durée moyenne des obligations au titre des IFC, sur l'ensemble des sociétés françaises est de 13,9 ans au 31 décembre 2023. Soit, 14,9 ans pour les cadres et 12,4 ans pour les non-cadres.

Régime spécifique en vigueur en Italie

Les engagements du Groupe en Italie concernent uniquement les indemnités de départ légales, dites « TFR » (Trattamento di Fine Rapporto). Les entreprises italiennes doivent verser une indemnité à leurs salariés lorsqu'ils quittent l'entreprise (art. 2120 du Code civil). Son montant dépend du nombre d'années de service et du niveau hiérarchique du salarié. Il correspond en général au salaire mensuel moyen multiplié par le nombre d'années d'ancienneté. Les entreprises doivent provisionner ces indemnités. À la suite d'une modification de la législation, les salariés ont maintenant la possibilité de demander le versement d'une partie de cette indemnité à un fonds de pension indépendant.

La provision pour « TFR » au 31 décembre 2023 est de 1 031 milliers d'euros vs 981 milliers d'euros au 31 décembre 2022. Cette provision est constatée au bilan à la rubrique « Provisions pour retraite et avantages à long terme ».



Note 14 – Autres engagements

Les engagements donnés et reçus par le Groupe et non comptabilisés au bilan correspondent à des obligations contractuelles non encore réalisées et subordonnées à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures à l'exercice en cours.

- **Engagements donnés**

Afin de garantir les emprunts contractés dans le cadre de la dette syndiquée, les titres de participations détenus sur les sociétés Kereis Holding et Kereis France sont nantis.

Le Groupe veille également au respect des engagements inscrits dans sa documentation bancaire, daté du 18 juin 2020, qui prévoit certaines clauses de défaut et d'exigibilité anticipée. Ces clauses sont notamment liées au respect de ratios financiers (covenants) en cas de tirage de la ligne de crédit revolving (RCF).

- **Engagements reçus**

Au 31 décembre 2023, le Groupe dispose d'une ligne de crédit revolving (RCF - Revolving Credit Facility) de 105 millions d'euros destinée à couvrir les éventuels besoins de trésorerie du Groupe (besoins en fonds de roulement, investissements ou refinancement) émanant de ses activités opérationnelles. Au 31 décembre 2023, 15 millions étaient utilisés.



Note 15 – Gestion des risques financiers

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de crédit.

En effet, le Groupe est exposé au risque de variation des taux d'intérêts dans la mesure où la majorité de ses financements sont à taux variable. Le Groupe gère ce risque par un recours à des instruments dérivés, Caps et swaps de taux d'intérêt (note 11.4 – Instruments dérivés).

Le Groupe est également exposé au risque de crédit (risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels) :

- Dans le cadre de ses placements et de ses instruments financiers dérivés de taux. Le Groupe limite le risque de crédit en sélectionnant, pour les placements, des contreparties disposant d'une notation long terme BBB- et supérieur par Standard & Poor's et Fitch ou Baa3 et supérieur par Moody's (le contrat bancaire (SFA) nous impose les mêmes notations). Au 31 décembre 2023, l'exposition du Groupe était de 61,2 millions d'euros au titre de ces opérations de placement (note 11.10 – Trésorerie et équivalents de trésorerie).
- Dans le cadre de ses activités opérationnelles concernant les sociétés Kereis Technologies et Kereis Services au travers de leur portefeuille de créances clients professionnels (le montant des dépréciations sont fournis en note 11.8 – Créances clients et comptes rattachés). Le groupe a considéré le risque comme nul vis-à-vis de ses clients particuliers et bancaires.

La procédure de gestion des opérations financières du Groupe dresse en outre une liste limitative de signatures autorisées, en dehors de laquelle l'autorisation du Directeur général est obligatoire. La documentation bancaire limite également la liste des contreparties pour les opérations de couverture de taux.

Par ailleurs, le placement des excédents de trésorerie n'est pas exposé à un risque sur les marchés d'actions.

Enfin, le Groupe n'est pas, de façon significative, exposé au risque de change et, compte tenu du fait que sa clientèle principale est une clientèle institutionnelle, le risque de liquidité est très faible.



Note 16 – Transactions avec les parties liées

Kereis est filiale de Rhéa Holding, l'actionnaire ultime étant « BE VI Nominees Limited ».

Les parties liées au Groupe sont les sociétés consolidées au sein du Groupe Kereis, et celles ayant un « contrôle », un « contrôle conjoint » ou une « influence notable » tel que défini par les normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28 sur le Groupe. Ont été également retenues comme parties liées au sens de la norme IAS 24 les administrateurs (membres du Conseil de Surveillance) et dirigeants (membres du comité Exécutif du Groupe Kereis et du Comité de Direction) de Kereis, ainsi que leurs conjoints et enfants rattachés à leur foyer.

- **Transactions avec les parties liées personnes morales**

La liste des sociétés consolidées par Kereis est présentée dans la note 10. Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminées en consolidation.

- **Transactions avec les parties liées personnes physiques**

Les principaux dirigeants incluent les membres du Conseil de Surveillance de Kereis et du Comité Exécutif du Groupe Kereis.

Rémunérations des principaux dirigeants

La rémunération des principaux dirigeants, dont font partie les membres du Comité Exécutif du Groupe Kereis et du Comité de Direction, est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des Rémunérations et adoptée par le Conseil de Surveillance. La rémunération comprend une partie fixe et une partie variable. La partie variable de la rémunération est versée au cours de l'exercice suivant.

Avantages en nature

Les principaux avantages en nature correspondent aux véhicules de fonction. La plupart des dirigeants disposent d'une voiture.

Avantages postérieurs à l'emploi

Le principal avantage postérieur à l'emploi est constitué par les indemnités de fin de carrière.

Indemnités de fin de carrière

Les principaux dirigeants bénéficient, au titre de leur contrat de travail, des dispositions applicables aux collaborateurs des entités françaises du Groupe en matière d'indemnités de fin de carrière. Il s'agit, selon le cas, du régime légal ou du régime relevant de la convention collective des Entreprises de Courtage d'Assurance et/ou de de Réassurance.



Régimes de prévoyance – santé

Les principaux dirigeants bénéficient des dispositifs de prévoyance ouverts à tous les collaborateurs du Groupe en matière d'assurance décès, invalidité et de santé. Ils bénéficient également du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents (assurance décès et invalidité) qui couvre l'ensemble des salariés.

- **Montant des rémunérations et avantages sociaux attribués aux principaux dirigeants**

En milliers d'euros	2023	2022
Montants des rémunérations allouées *	4 516	4 150
Charges patronales	2 483	2 184
Dont avantages en nature (véhicules, ...)	116	30
Avantages postérieurs à l'emploi (IFC) **	43	41
Autres avantages à long terme	-	-
Total	7 042	6 375

(*) avant charges patronales.

(**) correspondant au coût des services rendus.

- **Transactions avec les autres parties liées**

La société a conclu les transactions significatives suivantes avec ses principaux actionnaires :

- **Transactions avec « Rhéa Holding »**

Le Groupe a émis le 18 juin 2020 auprès de Rhéa Holding un emprunt obligataire convertible en actions de préférence pour un montant de 89 millions d'euros (tient compte des intérêts capitalisés et d'un remboursement en décembre 2023). Ces obligations convertibles donnent droit à une rémunération au taux fixe et les intérêts seront capitalisés annuellement, à leur date anniversaire. La charge correspondante s'élève à 10,9 millions d'euros pour l'exercice 2023.

Le Groupe a conclu le 18 juin 2020 auprès de Rhéa Holding un contrat de prestations de services de conseils et analyses. La charge correspondante s'élève à 400 milliers d'euros en 2023.

- **Transactions avec « Bridgepoint Europe VI FPCI » au Luxembourg**

Le Groupe a émis le 18 juin 2020 auprès de « Bridgepoint Europe VI FPCI » (BE VI FPCI) un emprunt obligataire convertible en actions de préférence pour un montant de 60,9 millions d'euros (tient compte des intérêts capitalisés et d'un remboursement en décembre 2023). Ces obligations convertibles donnent droit à une rémunération au taux fixe et les intérêts seront capitalisés annuellement, à leur date anniversaire. La charge correspondante s'élève à 7,4 millions d'euros pour l'exercice 2023.



▪ **Transactions avec « RGF IMMO SRL »**

Les sociétés du groupe RGF, acquises fin juin 2023, ont signé une convention de mise à disposition d'immeubles avec la société « RGF Immo SRL », société appartenant à l'un des actionnaires minoritaires de RGF Holding. Le droit d'utilisation de ces biens est évalué à 5,2 millions d'euros.

▪ **Transactions avec « CAVALLO »**

Cerap, acquis fin juin 2023, a signé un bail commercial avec la société civile immobilière « CAVALLO », société appartenant aux dirigeants de Cerap. Le droit d'utilisation de ces biens est évalué à 834 milliers d'euros.



Note 17 – Informations complémentaires

17.1. Effectifs

	2023	2022
Effectif moyen du Groupe	1 547	1 240
Effectif fin de période du Groupe	1 613	1 341

(*) Evolution des effectifs du Groupe en équivalent temps plein (ETP)

17.2. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture au 31 décembre 2023.

17.3. Informations concernant le capital et les dividendes

Le Capital de Kereis s'élève au 31 décembre 2023 à 130 945 533 euros composé de 57 256 482 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,5 euro et de 204 634 584 actions à dividende prioritaire d'une valeur nominale de 0,5 euro. Toutes les actions émises ont été libérées entièrement. Les actions à dividende prioritaire octroient un dividende précipitaire cumulatif capitalisable annuellement en cas de non-distribution et reportable sans limitation de durée.

Le Groupe n'a pas versé de dividende en 2023.

Afin de garantir les emprunts bancaires contractés par le Groupe, les titres de Kereis sont nantis. Cette sureté est au bénéfice des prêteurs.

Au titre des actions de préférence émises, la société mère du Groupe Kereis est engagée à verser un dividende prioritaire de 42,8 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Kereis

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

KPMG S.A.
7, boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes cedex 3
S.A. au capital de € 5 497 100
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
3, rue Emile Masson
CS 21919
44019 Nantes cedex 1
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Kereis

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Associés de la société Kereis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Kereis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 8.6 Comparabilité des comptes » de l'annexe des comptes consolidés concernant (i) l'allocation finale des prix d'acquisitions des sociétés acquises en 2022, (ii) une correction de présentation des commissions de distributions de l'activité des courtiers grossistes, (iii) une évolution de la comptabilisation des flux de besoin en fonds de roulement et (iv) l'ajustement de la valeur des dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Regroupements d'entreprises, détermination et évaluation des goodwill

Les notes 9.2 « Principes et méthodes comptables – Regroupements d'entreprises », 9.4 « Goodwill, immobilisations et droits d'utilisation – Goodwill » et 9.5 « Dépréciation d'actifs » de l'annexe aux comptes consolidés exposent les regroupements d'entreprises réalisés, les modalités d'allocation du prix d'acquisition aux actifs et passifs acquis et la détermination et l'évaluation des goodwill à la clôture de l'exercice.

Nous avons examiné l'analyse de contrôle menée par le groupe sur les acquisitions de l'exercice. Nous avons également apprécié le traitement comptable des puts sur minoritaires. Nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe.

Les goodwill ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de rattachement des goodwill aux unités génératrices de trésorerie et les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation. En outre, nous avons apprécié les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

■ Reconnaissance du revenu

La note 9.3 « Reconnaissance du revenu (IFRS 15) » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et les méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par le groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés, et nous avons apprécié leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

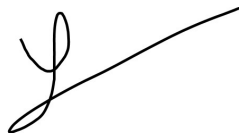
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Nantes, le 5 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a long horizontal stroke.

Cyprien Schneider

ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'S' and 'd' intertwined.

Stanislas de Gastines

Groupe Kereis



Etats financiers consolidés IFRS

Groupe Kereis

Période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

1- Bilan consolidé

En milliers d'euros

Actif	Notes	31-déc.23	31-déc.22 (*)
Actifs non courants			
Goodwill	11.1	1 025 933	884 865
Autres immobilisations incorporelles	11.1	383 814	400 831
Immobilisations corporelles	11.2	8 514	2 433
Droit d'utilisation de l'actif	11.3	23 826	15 480
Titres des sociétés mises en équivalence		176	153
Instruments dérivés actifs non courants	11.4	12 970	36 049
Autres actifs financiers non courants	11.5	1 154	1 014
Autres actifs non courants	11.6	101 718	117 977
Impôts différés	12.7	1 390	3 206
Total Actifs non courants		1 559 495	1 462 008
Actifs courants			
Instruments dérivés actifs courants	11.4	18 719	18 592
Autres actifs financiers courants	11.7	6 135	6 515
Stocks et en-cours		320	226
Clients et comptes rattachés	11.8	36 132	9 925
Actifs d'impôts courants	11.15	4 465	1 587
Autres actifs courants	11.9	117 832	145 619
Trésorerie ou équivalents de trésorerie	11.10	101 374	121 284
Actifs destinés à être cédés			
Total Actifs courants		284 977	303 748
Total Actif		1 844 472	1 765 756

(*) Les informations comparatives fournies au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été modifiées rétrospectivement et sont présentées dans la note 8.6. Comparabilité des comptes.

En milliers d'euros			
Passif	Notes	31-déc.23	31-déc.22 (*)
Capitaux Propres			
Capital		130 946	130 435
Primes		121 974	122 484
Réserves Consolidées		12 112	(5 083)
Autres éléments du résultat global		(18 707)	33 382
Résultat Consolidé		(4 795)	11 360
Capitaux propres part du groupe		241 530	292 578
Intérêts ne conférant pas le contrôle			
Dans les réserves consolidées		9 993	5 518
Dans le résultat consolidé		(660)	(528)
Intérêts ne conférant pas le contrôle		9 333	4 990
Total des capitaux propres	5.	250 863	297 568
Passifs non courants			
Emprunts à long terme	11.11	1 117 042	1 004 440
Dettes locatives non courantes	11.14	22 226	14 494
Instruments dérivés passif non courants		2 324	4 495
Dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires	11.18	40 873	15 824
Provisions pour retraite et avantages à long terme	13.	9 287	7 369
Provisions non courantes	11.12	1 182	552
Autres passifs non courants	11.17	18 107	19 371
Impôts différés	12.7	86 230	103 927
Total passifs non courants		1 297 271	1 170 473
Passifs courants			
Emprunts à court terme	11.13	2 173	339
Dettes locatives courantes	11.14	4 155	1 820
Instruments dérivés passif courants		1 956	19
Fournisseurs et comptes rattachés	11.16	37 576	18 862
Passifs d'impôts courants	11.15	57	169
Dettes fiscales et sociales	11.16	41 530	37 697
Autres dettes courantes	11.17	208 891	238 809
Passifs liés aux actifs détenus en vue de leur cession			
Total passifs courants		296 338	297 715
Total des passifs		1 593 609	1 468 188
Total des passifs et des capitaux propres		1 844 472	1 765 756

(*) Les informations comparatives fournies au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été modifiées rétrospectivement et sont présentées dans la note 8.6. Comparabilité des comptes.

2- Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros			
	Notes	2023	2022 (*)
Chiffre d'affaires net	12.1	330 343	269 192
Autres produits			
Achats consommés	12.2	(1 252)	(763)
Charges externes	12.2	(92 106)	(48 109)
Impôts et taxes	12.2	(8 993)	(6 378)
Charges de personnel	12.3	(94 093)	(65 196)
Dotations aux amortissements	12.4	(62 276)	(55 598)
Dotations aux provisions	12.4	(3 134)	(1 606)
Reprises sur provisions	12.4	2 673	1 078
Autres charges d'exploitation	12.5	(3 302)	(397)
Autres produits d'exploitation	12.5	3 135	1 624
Résultat opérationnel		70 995	93 847
Produits de trésorerie		2 269	167
Coûts de l'endettement financier brut		(73 349)	(67 678)
Coûts de l'endettement financier net	12.6	(71 080)	(67 511)
Autres charges financières	12.6	(1 943)	(1 132)
Autres produits financiers	12.6	1 645	2 194
Résultat financier		(71 378)	(66 449)
Quote-part des sociétés mises en équivalence		28	8
Résultat avant impôts		(355)	27 406
Impôts sur le résultat	12.7	(14 219)	(21 013)
Impôts différés	12.7	9 119	9 794
Charge d'impôt	12.7	(5 100)	(11 219)
Résultat net d'impôt des activités poursuivie		(5 455)	16 187
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	12.8		(5 355)
Résultat net total		(5 455)	10 832
Résultat net – part des intérêts ne conférant pas le contrôle		(660)	(528)
Résultat net – part du Groupe		(4 795)	11 360

(*) Les informations comparatives fournies au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été modifiées rétrospectivement et sont présentées dans la note 8.6. Comparabilité des comptes.

3- Autres éléments du résultat global consolidé

En milliers d'euros			
	Notes	2023	2022
Résultat net total		(5 455)	10 832
Juste valeur d'instrument financier de change, net d'impôt		(26)	
Juste valeur des instruments dérivés	11.4 & 11.10	(24 993)	41 754
Effets d'impôts		6 455	(10 735)
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat		(18 564)	31 019
Réévaluation des passifs au titre des engagements de retraite à prestations définies	13.	(199)	3 190
Effets d'impôts		51	(824)
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat		(147)	2 366
Autres éléments du résultat global, net impôt		(18 711)	33 385
Résultat global de la période		(24 166)	44 217
Résultat global - Part du groupe		(23 502)	44 742
Résultat global - Part des intérêts minoritaires		(664)	(525)

4- Tableau de flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros			
		2023	2022
	Notes	Total	Total
Résultat net de l'ensemble consolidé		(5 455)	10 832
Dotations aux amortissements (hors IFRS 16)	12.4	58 924	53 008
Dotations (reprises) nettes aux provisions		590	476
Charges et produits calculés liés à IFRS 16		1 725	490
Variations de juste valeur des instruments financiers		147	(859)
Impacts liés à IFRS 2	9.12 & 12.3	1 137	1 861
Impacts de la renégociation de la dette (*) et décote sur dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires		1 719	1 356
Impacts de la PIDR (Provision pour Indemnité de Départ à la Retraite)	13.	816	982
Résultat net sur cessions d'actifs immobilisés :		(26)	46
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		(28)	(9)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		59 548	68 185
Coût de l'endettement financier net	12.6	71 080	67 511
Charge d'impôt	12.7	5 100	11 219
Impôts sur le résultat		14 219	21 013
Impôts différés		(9 119)	(9 794)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		135 728	146 916
Impôts versés (dont CVAE)		(17 984)	(24 979)
Variation du Besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(9 116)	(4 856)
Variations des créances d'exploitation (***)		28 098	(24 806)
Variations des dettes d'exploitation (****)		(37 214)	19 952
FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE		108 628	117 081
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(36 338)	(24 037)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		80	0
Décaissements liés aux acquisitions des actifs financiers (dont DAT à plus de trois mois)		(32)	(6 564)
Encaissements liés aux cessions des actifs financiers (dont DAT à plus de trois mois)		595	1
Incidence des variations de périmètre (**)		18 251	10 834
Montants décaissés concernant les sociétés acquises		(138 464)	(60 490)
Cession des activités de courtage crédit			65 000
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(155 908)	(15 256)

Tableau de flux de trésorerie consolidé (suite)

En milliers d'euros			
		2023	2022
	Notes	Total	Total
Encaissements liés aux nouveaux emprunts			
Augmentation de capital ou apports		2 024	
Charges et Intérêts financiers versés		(46 671)	(36 417)
Produits financiers des placements (hors OPCVM)		2 211	
Encaissements liés aux RCF et emprunts obligataires		225 000	
Remboursements liés aux RCF, emprunts obligataires et autres emprunts		(145 000)	(70 697)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(1 419)	(83)
Frais sur émissions d'emprunt & primes sur caps versés		(10 400)	(3 964)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		25 745	(111 161)
VARIATION DE TRESORERIE (hors intérêts courus)		(21 535)	(9 336)
Trésorerie d'ouverture (hors intérêts courus)		121 141	130 477
Trésorerie de clôture (hors intérêts courus)	11.10	99 606	121 141
Dont trésorerie brute hors intérêts courus non échus		101 028	121 141
Dont concours bancaires courants		(1 422)	0

(*) Voir note sur l'« endettement financier net » - page 53

(**) Dont trésorerie à la date d'acquisition des sociétés acquises : 18 172 K€ en 2023 et 9 684 K€ en 2022

(***) Variation correspond principalement aux commissions à moins d'un an à recevoir

(****) Variation correspond principalement aux variations des primes à reverser



5- Capitaux propres

En milliers d'euros

Capitaux propres au 31 décembre 2021	129 685	123 235	(1 703)	580			281 797
Capital et primes	750	(750)					
Résultat net				11 360			11 360
Autres éléments du résultat global, net d'impôt :				33 382			33 382
Variation de juste valeur des instruments dérivés				31 019			31 019
Réévaluation des passifs au titre des engagements de retraite à prestations définies				2 363			2 363
Résultat global de la période				44 742			44 742
Affectation du résultat global 2021				580			
Attribution d'actions gratuites			1 861				1 861
Options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires			(5 826)				(5 826)
Divers (*)			5				5
Capitaux propres au 31 décembre 2022	130 435	122 484	(5 083)	44 742			292 578
Capital et primes	511	(511)					
Résultat net				(4 795)			(4 795)
Autres éléments du résultat global, net d'impôt :				(18 707)			(18 707)
Variation de juste valeur des instruments dérivés				(18 564)			(18 564)
Réévaluation des passifs au titre des engagements de retraite à prestations définies				(143)			(143)
Résultat global 2023				(23 502)			(23 502)
Affectation du résultat global 2022				44 742			
Attribution d'actions gratuites			1 137				1 137
Options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires			(25 049)				(25 049)
Divers (**)			(118)	(3 516)			(3 634)
Capitaux propres au 31 décembre 2023	130 946	121 974	15 628	(3 516)			241 530

(*) Au sein des intérêts minoritaires, 2,5 m€ correspondent à l'impact net d'impôt des immobilisations incorporelles issues des travaux réalisés par le Groupe lors de l'acquisition de Miralea et Assfil.
(**) - 3,5 m€ correspondent, dans les capitaux propres part du groupe, à l'impact de l'augmentation du pourcentage d'intérêt par le Groupe sur sa filiale Miralea et + 5,5 m€ à l'impact de la dilution des actionnaires minoritaires. Dans les intérêts minoritaires, 10 m€ correspondent à l'impact net d'impôt des immobilisations incorporelles issues des travaux réalisés par le Groupe lors de l'acquisition de Particeep.

Réserves consolidées	Dividendes versés	Variation de périmètre	Résultat global	Total Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
		2 834	(191)	2 643	254 440
			(528)	(528)	10 832
			3	3	33 385
					31 019
			3	3	2 366
2 643	(2 834)		(525)	(525)	44 217
			191		
					1 861
					(5 826)
	(82)	2 955		2 872	2 877
2 643	(83)	2 955	(525)	4 990	257 568
			(660)	(660)	(5 455)
			(4)	(4)	(18 711)
					(18 564)
			(4)	(4)	(147)
2 347	83	(2 955)	(664)	(664)	(24 166)
			525		
					1 137
					(25 049)
(1 419)		6 426		5 007	1 373
3 571	6 426	(664)	9 333		250 863

Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 6 – Présentation du Groupe

6.1. Entité présentant l'information financière

Kereis SAS est une société de droit français, domiciliée 112 avenue Kleber à Paris – 75116 – elle a été créée le 4 février 2020 et immatriculée au RCS de Paris le 14 février 2020. La société a clôturé ses premiers comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2021.

Les comptes consolidés de Kereis comprennent la Société, ses filiales, l'ensemble désigné comme « le Groupe » ou « le Groupe Kereis ».

6.2. Caractéristiques de l'activité

Le Groupe est un acteur de référence du courtage en prévoyance et santé.

Lors de l'acquisition du Groupe, quatre lignes d'activité ont été reconnus par le Groupe Kereis : le « Courtage Assurance France », le « Courtage Crédit », le « courtage Grossiste » et le courtage assurance à « l'International ».

Sur le Courtage Assurance, le groupe est un acteur important de l'intermédiation, du conseil et des services de gestion en Assurance Des Emprunteurs (ADE) en France et déploie ses produits, ses services et son expertise à l'international, grâce à la présence de ses succursales et filiales en Allemagne, Espagne, Italie, Portugal et Belgique.

Le Courtage Assurance est une activité de spécialiste des services « B2B ». Il propose un ensemble complet de services complexes, couvrant la distribution, le conseil et dans le cadre de la délégation faite par les compagnies d'assurance, la souscription d'assurance, la sélection médicale, la gestion des sinistres et le suivi des résultats techniques des assureurs.

L'activité de Courtage Crédit a été cédée par le Groupe le 11 mai 2022.

Enfin, l'activité Courtage Grossiste consiste à mettre à disposition de courtiers détaillants distribuant des produits d'assurance et / ou intermédiaire des crédits immobiliers (courtiers indépendants ou réseau de courtiers par exemple), une large palette de service allant de l'intermédiation de produits d'assurance (emprunteur, santé, IARD) à la fourniture de services informatiques, de formation et de conseil en actuariat. Par ailleurs, cette business unit intègre les activités de courtage en prévoyance et santé à destination des entreprises et des travailleurs non-salariés.



Note 7 – Faits marquants intervenus au cours de la période

Environnement

En 2023, la production de crédits à l'habitat a nettement diminué par rapport à 2022 en raison principalement du recul de la demande des ménages, mais aussi d'un resserrement des conditions d'octroi des banques, dans un contexte de remontée des taux d'intérêt et de résistance des prix immobiliers, qui n'ont connu en 2023 qu'un léger repli. Le niveau de la production retrouve ainsi celui observé avant la période de taux d'intérêt extrêmement bas (source Banque de France). Ceci a impacté l'activité primaire de courtage d'assurance emprunteur du groupe. L'activité d'assurance emprunteur a en revanche bénéficié de l'ouverture du marché secondaire à la suite de l'adoption et de la mise en place effective de la loi Lemoine en septembre 2022. Dans un contexte de marché difficile, l'activité d'assurance emprunteur en France est en repli mais montre une importante résilience.

Le groupe a poursuivi sa diversification vers les produits de prévoyance hors emprunteurs et de santé. Ces activités ont connu une croissance portée par les revalorisations notamment du PMSS ainsi qu'une activité commerciale soutenue.

Acquisitions de l'exercice

Le 19 juin 2023, le Groupe Kereis a pris une participation de 63,2 % dans la société RGF Holding basée en Belgique. RGF est un groupe de référence du courtage en Belgique francophone, il propose des solutions sur-mesure à ses clients en termes de prévoyance, de retraite, d'assurance-vie ou encore en assurance dommages.

Le 27 juin 2023, Kereis Holding a acquis 100% des titres de la société de courtage Cerap basée à Rennes. Cette société est un acteur reconnu dans le courtage en protection sociale et assure la gestion des contrats de prévoyance collective qu'elle distribue.

Le 3 août RGF Advices (filiale de RGF Holding) a acquis 100% des titres de la société Patrimonia Finance.

Le 1er août 2023, la société Kereis Expertises a acquis 100% des titres de la société Aeco Gestion basée à Marseille. Ses activités s'articulent autour de 3 axes :

- Le conseil en investissement,
- La protection sociale pour les TNS, et
- La protection sociale pour les entreprises.



Le 15 septembre 2023, Minalea, a acquis 100% des titres de la société Profideo, leader français de la fourniture et de l'analyse de données pour le monde de l'assurance. A cette occasion la société Minalea a procédé à une augmentation de capital de 30 millions d'euros à laquelle le Groupe a souscrit à hauteur de 28 millions d'euros portant sa participation de 51,04 % à 81,61 %.

Le 30 novembre 2023, le Groupe a acquis 100% des titres de la société Novélia auprès du groupe Crédit Mutuel Arkéa. Novélia est un courtier grossiste en assurances IARD. Cette activité complète le pôle grossiste du Groupe constitué précédemment d'iAssure (Assurance Emprunteurs et Prévoyance) et Cegema (Santé).

Fin décembre RGF Insurances (Filiale de RGF Holding) a acquis 100% des titres de la société Louhaut.

Allocation des prix d'acquisition

Les études nécessaires à l'allocation du prix d'acquisition de CaAssure, Entalia (société absorbée par Kereis Expertises), Valorielles, Cegema et Particeep ont été réalisées. Les travaux ont conduit à reconnaître, évaluer et comptabiliser des immobilisations incorporelles :

- Portefeuille de contrats clients pour 2,3 millions d'euros chez CaAssure et 1,2 millions d'euros chez Entalia ;
- Actif contrats clients pour 4,0 millions d'euros chez Cegema et 9,0 millions d'euros chez Valorielles ;
- Et de la technologie pour 4,2 millions d'euros chez Particeep.

Les goodwill définitifs sont les suivants :

- Prokonzept de 2 382 K€ ;
- CaAssure de 751 K€ ;
- Entalia de 3 502 K€ ;
- Dame prévoyance de 1 271 K€ ;
- Valorielles de 15 983 K€ ;
- Cegema de 15 611 K€ ;
- Particeep de 5 287 K€ ;
- Prim'Act de 5 254 K€ ;

Changement de siège social

Le siège social du Groupe a été transféré, le 19 juin 2023, au 112 avenue Kléber – 75116 Paris.

Note 8 – Base de préparation et présentation des états financiers

8.1. Conformité aux normes comptables

Les comptes consolidés du Groupe Kereis ont été préparés pour l'exercice de 12 mois, conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne. Par conséquent ils comprennent l'intégralité des informations requises par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels. Ils sont en conformité avec les dispositions de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Ces états financiers consolidés ont été préparés pour les besoins du Groupe Kereis, et étant destinés aux actionnaires, ont fait l'objet d'un arrêté par le Président en date du 28 mars 2024 et seront approuvés par l'Assemblée Générale le 11 avril 2024.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations du SIC (Standing Interpretations Committee) et de l'IFRIC (International Financial Reporting Standards Interpretation Committee).

Les principes et méthodes comptables énoncés aux notes 8 et 9 ont été appliqués aux fins de l'établissement des états financiers au 31 décembre 2023.

8.2. Référentiel applicable

Le Groupe a appliqué les normes, amendements et interprétations approuvés par l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les comptes consolidés au 31 décembre 2023 sont identiques à celles retenues pour les comptes consolidés au 31 décembre 2022 à l'exception des amendements de normes dont l'application est obligatoire à compter du 1er janvier 2023 et qui sont les suivants et qui sont sans impact significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023 :

- Amendements à IAS 12 : Impôts différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction.
- Amendements à IAS 12 : Exception temporaire pour la comptabilisation des impôts différés découlant du Pilier 2 de l'OCDE. Il convient de noter que les nouvelles règles Pilier 2 de l'OCDE n'auront pas ou peu d'impact matériel sur l'exercice 2024.
- Amendements IAS 1 : informations à fournir sur les méthodes comptables.
- Amendements IAS 8 : définition des estimations comptables



Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2023

- Amendements IAS 1 : classement des passifs en tant que passifs courants et non courants
- Amendements IAS 1 : dettes non courantes avec covenants
- Amendements IFRS 16 : passif de location dans le cadre d'une cession-bail
- Amendements IAS 7 et IFRS 7 : accords de financements de fournisseurs
- Amendements IAS 21 : Absence de possibilité d'échange

Ces amendements et améliorations annuels n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

L'information sectorielle requise au titre de la norme IFRS 8 et l'information relative au résultat par action requise au titre de la norme IAS 33 ne sont pas présentées dans les notes annexes aux comptes consolidés du Groupe, car elles ne sont pas obligatoires pour le Groupe.

8.3. Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur.

8.4. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Ces états financiers consolidés sont présentés en euros, soit la monnaie fonctionnelle de la société mère Kereis SAS. Toutes les informations financières présentées en euros ont été arrondies au millier d'euros près, sauf indication contraire.

8.5. Recours à des estimations et au jugement

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures. Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte une part d'appréciation. A cet égard, le Groupe estime que parmi les principes comptables impliquant un élément d'appréciation, les plus importants concernent la valorisation des immobilisations incorporelles, l'évaluation des provisions, la valeur recouvrable du goodwill, l'estimation des engagements de retraites, la reconnaissance du revenu relatif aux commissions perçues en Italie et la reconnaissance du revenu tiré des contrats individuels d'assurance emprunteur en France (note 9.3).

8.6. Comparabilité des comptes

• Tableau de passage du bilan publié au 31 décembre 2022 et du bilan au 31 décembre 2022 ajusté

Conformément aux dispositions d'IFRS3, le Groupe dispose d'un délai de 12 mois pour identifier et évaluer les actifs acquis et passifs repris. Au 31 décembre 2022 l'allocation finale des prix d'acquisition des sociétés Entalia, CaAssure, Valorielles, Cegema et Particeep, acquises en 2022, n'avait pas été encore effectuée. En 2023, le Groupe a ajusté rétrospectivement les impacts provisoires reconnus à la date des opérations.

Les principaux impacts sont les suivants : réduction des goodwill de 17,7 M€, augmentation de la valeur nette des autres immobilisations incorporelles de 20,1 M€ et des dotations aux amortissements de 0,5 M€ :

Actif	En milliers d'euros				
	31/12/2022	Ajustements		31/12/2022	
	Net	PPA(*)	Goodwill	Autres ajustements	Net ajusté
Actifs non courants					
Goodwill	902 634		(17 770)		884 865
Autres immobilisations incorporelles	380 751	20 081			400 831
Immobilisations corporelles	2 433				2 433
Droit d'utilisation de l'actif	15 480				15 480
Titres des sociétés mises en équivalence	153				153
Instruments dérivés actifs non courants	36 049				36 049
Autres actifs financiers non courants	1 014				1 014
Autres actifs non courants	117 977				117 977
Impôts différés	1 167			2 039	3 206
Total Actifs non courants	1 457 657	20 081	(17 770)	2 039	1 462 008
Actifs courants					
Instruments dérivés actifs courants	18 592				18 592
Autres actifs financiers courants	6 515				6 515
Stocks	226				226
Clients et comptes rattachés	9 925				9 925
Actifs d'impôts courants	959			627	1 587
Autres actifs courants	145 619				145 619
Trésorerie ou équivalents de trésorerie	121 284				121 284
Actifs destinés à être cédés					
Total Actifs courants	303 121			627	303 748
Total Actif	1 760 778	20 081	(17 770)	2 666	1 765 756

(*) Finalisation des travaux d'allocation du prix d'acquisition des sociétés acquises en 2022



Les informations comparatives fournis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été modifiées rétrospectivement dans le cadre également d'un ajustement de dettes de put consentis aux minoritaires de certaines filiales impactant les rubriques « dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires » en contrepartie d'un accroissement des « Capitaux propres Part du groupe » :

En milliers d'euros						
Passif	31/12/2022	Ajustements				31/12/2022
	Total	Put minoritaire	PPA (*)	Goodwill	Titres	Autres ajustements
Capitaux Propres						
Capital	130 435					
Primes	122 485					
Réserves Consolidées	(18 772)	13 659	14 261	(17 770)	2 682	857
Autres éléments du résultat global	33 382					
Résultat Consolidé	11 847		(393)			(95)
Capitaux propres part du Groupe	279 376	13 659	13 868	-17 770	2 682	762
Intérêts ne conférant pas le contrôle						
Dans les réserves consolidées	4 479		1 038			
Dans le résultat consolidé	(516)		(12)			
Intérêts ne conférant pas le contrôle	3 964		1 026			
Total des capitaux propres	283 340	13 659	14 894	(17 770)	2 682	762
Passifs non courants						
Emprunts à long terme	1 004 440					
Dettes locatives non courantes	14 494					
Instruments dérivés passif non courants	4 495					
Dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires	29 484	(13 659)				
Provisions pour retraite et avantages à long terme	7 892					(523)
Provisions non courantes	552					
Autres passifs non courants	19 371					
Impôts différés	98 740		5 187			
Total passifs non courants	1 179 468	(13 659)	5 187			(523)
Passifs courants						
Emprunts à court terme	339					
Dettes locatives courantes	1 820					
Instruments dérivés passif courants	19					
Fournisseurs et comptes rattachés	21 544				(2 682)	
Passifs d'impôts courants	169					
Dettes fiscales et sociales	37 005					692
Autres dettes courantes	237 073					1 736
Passifs liés aux actifs détenus en vue de leur cession						
Total passifs courants	297 970				(2 682)	2 428
Total du passif	1 477 438	(13 659)	5 187		(2 682)	1 904
Total du passif et des capitaux propres	1 760 778		20 081	(17 770)		2 666

(*) Finalisation des travaux d'allocation du prix d'acquisition des sociétés acquises en 2022



Le compte de résultat 2022 a été principalement ajusté d'une correction de présentation des commissions de distribution (chiffre d'affaires) de l'activité des courtiers grossistes iAssure et Cegema :

Compte de résultat	31/12/2022		Ajustements		31/12/2022
	Total	PPA(*)	Cegema	Chiffre d'affaires	Total ajusté
Chiffre d'affaires	258 281		(289)	11 200	269 192
Autres produits					
Achats consommés	(763)				(763)
Charges externes	(36 909)			(11 200)	(48 109)
Impôts et taxes	(6 378)				(6 378)
Charges de Personnel	(65 196)				(65 196)
Dotations aux Amortissements	(55 052)	(546)			(55 598)
Dotations aux Provisions	(1 606)				(1 606)
Reprises sur provisions	1 078				1 078
Autres charges d'exploitation	(397)				(397)
Autres produits d'exploitation	1 624				1 624
Résultat opérationnel	94 682	(546)	(289)		93 847
Produits de trésorerie	167				167
Coûts de l'endettement financier brut	(67 678)				(67 678)
Coûts de l'endettement financier net	(67 511)				(67 511)
Autres charges financières	(1 132)				(1 132)
Autres produits financiers	2 194				2 194
Résultat financier	(66 449)				(66 449)
Quote-part des sociétés mises en équivalence	9				9
Résultat avant impôts	28 242	(546)	(289)		27 406
Impôts sur le résultat	21 088		(75)		21 013
Impôts différés	(9 534)	(141)	(119)		(9 794)
Charge d'impôt	11 554	(141)	(194)		11 219
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(5 355)				(5 355)
Résultat net total	11 332	(405)	(95)		10 832
Résultat net - part des intérêts ne conférant pas de contrôle	(516)	(12)			(528)
Résultat net - part du Groupe	11 847	(393)	(95)		11 360

(*) Finalisation des travaux d'allocation du prix d'acquisition des sociétés acquises en 2022



- **Evolution de la comptabilisation des flux métiers**

Le Groupe Kereis a décidé de faire évoluer la comptabilisation des flux du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) pour mieux refléter les configurations dans lesquelles il est contractuellement engagé à reverser aux assureurs la prime collectée nette des commissions de gestion et de distribution revenant au Groupe et aux courtiers finaux. Jusqu'à fin 2022, la collecte de la prime donnait naissance à une dette de même montant vis-à-vis de l'assureur et de façon concomitante à une créance sur l'assureur au titre des commissions de distribution et de gestion.

L'impact des changements est formalisé dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	Valeur au 31 décembre 2022	Impact des changements	Valeur au 31 décembre 2022 (Avec nouveaux schémas)
Clients et comptes rattachés	10	24	34
Autres actifs courants	146	(55)	91
Total Actif	156	(31)	125
Dettes fournisseurs	19	2	21
Autres dettes courantes	239	(33)	206
Total Passif	258	(31)	227

- **« Puts » sur minoritaires**

A la suite d'une revue des pactes liant le Groupe aux actionnaires minoritaires de certaines filiales acquises au cours des exercices 2021 et 2022, l'évaluation de la valeur des dettes de put consentis à ces minoritaires a été ajustée pour mieux traduire les formules sous-tendant les prix d'exercice convenues entre les parties et la durée courant entre la date de clôture et la fenêtre d'exercice des « puts » consentis. En conséquence, l'information comparative au 31 décembre 2022 a été modifiée : diminution de la rubrique " Dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires " de 29,4 M€ à 15,8 M€ ", en contrepartie d'un accroissement des " Capitaux propres Part du Groupe ".

8.7. Présentation des états financiers

• Bilan

Les actifs et passifs sont présentés au bilan en distinguant séparément les éléments courants et non courants.

Les actifs et passifs ayant une maturité de moins de douze mois à la date de l'arrêté sont classés en courant. Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courant.

• Compte de résultat

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe a opté pour la présentation du compte de résultat suivant la méthode des charges par nature.

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe.

Le « résultat opérationnel » inclut les éléments résultant de décisions ou d'opérations ponctuelles. Il s'agit des rubriques « résultat sur cession de participations consolidés », « autres produits opérationnels » et « autres charges opérationnels ». Ces deux dernières rubriques sont alimentées dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable serait de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Elles incluent les produits et charges en nombre très limité, non usuel par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

Les « produits de trésorerie » nets de charges hors coût de l'endettement correspondent aux revenus de la trésorerie d'exploitation. Les « autres produits et charges financiers » comprennent, entre autres, la partie inefficace de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture (IFRS 9).

• Tableau de flux de trésorerie

Le Groupe établit le tableau des flux de trésorerie selon la méthode indirecte et des dispositions définies par la norme IAS 7.

La méthode indirecte consiste à déterminer les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour lesquelles le résultat est ajusté des transactions sans effet de trésorerie et des éléments liés aux activités d'investissement et de financement.

La trésorerie analysée dans le tableau de flux comprend les disponibilités, des OPCVM, comptes à terme et dépôts à terme (de 3 mois et moins), nets des concours bancaires courants (présentés au passif) et hors intérêts courus non échus.



Note 9 – Principes et méthodes comptables

9.1. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes individuels de Kereis et de toutes les entités contrôlées ou entreprises associées sous influence notable.

Dans le cadre de l'application des normes IFRS 10 et 11 et IAS 28, le groupe a effectué une analyse exhaustive de ses intérêts détenus dans des entités afin de déterminer son niveau de contrôle sur celle-ci.

Selon IFRS 10, Kereis a le contrôle sur une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Selon IFRS 11, le Groupe a le contrôle conjoint sur un partenariat lorsque les décisions concernant les activités pertinentes de celui-ci requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Le Groupe classe ses intérêts dans des partenariats :

- Soit en tant qu'activité conjointe (si le Groupe a des droits sur les actifs et assume des obligations au titre des passifs, dans le cadre d'un partenariat) impliquant une comptabilisation « ligne à ligne » des actifs, passifs, produits et charges du partenariat ;
- Soit en tant que co-entreprise (si le Groupe a uniquement des droits sur les actifs nets concernés par un partenariat) impliquant une comptabilisation du placement selon la méthode de la mise en équivalence.

L'analyse des partenariats effectuée selon les critères définis ci-dessus, n'a pas conduit à identifier de co-entreprise ou d'activités conjointes (Cf. ci-après le paragraphe « Contrôle » de cette même note 9)

• Sociétés contrôlées

Les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement un contrôle ont été consolidées.

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres en portefeuille chacun des éléments d'actif et du passif des filiales, puis à éliminer les opérations réciproques entre la société mère et ses filiales, ou entre filiales. La part des intérêts ne conférant pas le contrôle (intérêts minoritaires) dans la situation nette, dans le résultat net et dans les autres éléments du résultat global, est inscrite distinctement au bilan, au compte de résultat consolidé et au résultat global consolidé.

• Sociétés mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux décisions ayant trait aux politiques financières et opérationnelles d'une entité, sans toutefois



exercer un contrôle, ni un contrôle conjoint sur ces politiques. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'échange de personnel de direction, de lien de dépendance technique.

Les participations dans les entreprises mises en équivalence sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, qui inclut les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

Les goodwill générés dans le cadre de l'acquisition des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la ligne « titres des sociétés mises en équivalence ».

9.2. Principes et méthodes comptables

- **Date de clôture**

Kereis et l'ensemble des filiales du Groupe clôturent leur exercice le 31 décembre de chaque année.

- **Elimination de consolidation**

Les créances et dettes, ainsi que les produits et les charges résultant d'opérations entre sociétés consolidées par intégration globale, sont éliminés. Il en est de même pour les plus ou moins-values de cession.

Les produits correspondant aux dividendes reçus de toutes les sociétés consolidées sont également éliminés pour la détermination du résultat consolidé.

- **Regroupements d'entreprises**

- **Principes généraux**

En application de la norme IFRS 3R, lors d'un regroupement d'entreprises, les actifs et passifs identifiables de la filiale acquise sont, en général, évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- La juste valeur de la contrepartie transférée, plus
- Le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, plus

Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise, moins

- Le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à leur juste valeur, sauf exceptions

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat.



Pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle ou au prorata des actifs nets identifiables (évalués à leur juste valeur, sauf exceptions) de l'entreprise acquise à la date d'acquisition (méthode du goodwill partiel correspondant uniquement à la part du Groupe).

Lorsque la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprise ne peut être déterminée que provisoirement, le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considérées.

Quelques précisions sur les principes énoncés ci-dessus :

- Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et que leur juste valeur peut être estimée de façon fiable ;
- Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat ;
- Les compléments de prix éventuels sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date d'acquisition. Postérieurement à la période d'évaluation de 12 mois suivant le regroupement, les variations de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers, sont enregistrées en résultat. Si des informations additionnelles sur des faits et circonstances existant à la date d'acquisition viennent à être connues dans les 12 mois suivant la date d'acquisition, celles-ci viennent modifier la valeur du goodwill. En revanche, si ces informations sont liées à de nouveaux événements, elles sont comptabilisées en résultat (y compris dans les 12 mois) ;
- A la date de prise de contrôle d'une entité, le Groupe a la possibilité pour l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière, de réévaluer celle-ci à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat ou des autres éléments du résultat global, conformément à IFRS 9.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du Groupe dans une filiale qui n'entraînent pas la perte de contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

▪ **Acquisition en 2023 des sociétés Cerap, Aeeco Gestion, Profideo, Novelia et le Groupe RGF dont les sociétés Patrimonia et Louhaut**

Le 19 juin 2023, le Groupe Kereis a pris le contrôle du groupe RGF et ses filiales par l'acquisition d'une participation de 63,2 % dans la société RGF Holding ;

Le 27 juin 2023, Kereis Holding a acquis 100% des titres de la société de courtage Cerap ;

Le 1^{er} août 2023, Kereis Expertises a acquis 100% des titres de la société Aeeco Gestion.

Le 15 septembre 2023, Minalea, a acquis 100% des titres de la société Profideo ;



Et le 30 novembre 2023, le Groupe a acquis 100% des titres de la société Novelia.

Le montant global de ces acquisitions y compris compléments de prix s'élève à 147,4 m€.

▪ Allocation du prix d'acquisition des sociétés acquises en 2023

Les études nécessaires à l'allocation du prix d'acquisition sont en cours de réalisation pour les sociétés acquises en 2023.

Kereis a comptabilisé des Goodwill provisoires. A date, le montant global reconnu dans les comptes du Groupe s'élève à 140,0 m€. Les goodwill provisoires de RGF Holding et ses filiales ont été déterminés en évaluant les intérêts minoritaires selon leur quote-part des actifs acquis (méthode dite du « goodwill partiel »).

Les calculs définitifs seront réalisés courant 2024.

▪ Coûts liés aux acquisitions

Le Groupe a encouru des frais connexes à l'acquisition correspondant à des honoraires de conseil juridiques et financiers.

Ces coûts sont de 3,1 m€ pour l'acquisition des sociétés en 2023. Ces frais ont été constatés au poste « Charges externes » du compte de résultat.

▪ Analyse du contrôle des sociétés RGF Holding et ses filiales et Profideo

Le Groupe a mené une analyse du contrôle du Groupe sur les sociétés RGF Holding et ses filiales détenues à hauteur de 63,2 % et Profideo détenue indirectement à travers Minalea à hauteur de 81,6%.

Les analyses menées ont permis de conclure que le Groupe dispose du pouvoir de décider unilatéralement des activités pertinentes de ces entités, et qu'ainsi le Groupe contrôle celles-ci.

▪ Puts sur intérêts minoritaires

Le Groupe Kereis a consenti, au cours de l'exercice 2023, aux associés minoritaires de la société RGF Holding des options de ventes (puts) portant sur 36,8% des titres. Les analyses menées par le Groupe ont permis de justifier que les minoritaires conservent un accès présent aux bénéfices, et ont opté pour le maintien des intérêts minoritaires induisant la comptabilisation de la dette de put en contrepartie des capitaux propres part du Groupe (note 11.18).



▪ Cession des sociétés Kereis Retail et iRegroup

Le 11 mai 2022 Le Groupe a cédé la totalité des titres des sociétés Kereis Retail et iRegroup. En conséquence, l'ensemble des actifs et passifs de ces sociétés et leurs filiales ont été déconsolidés.

Le groupe a enregistré dans le compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités abandonnées » conformément à la norme IFRS 5, le résultat jusqu'à la date de cession de l'ensemble des sociétés cédées et la moins-value de cession générée dans le cadre de cette opération (note 12.8).

9.3. Reconnaissance du revenu (IFRS 15)

• Courtage assurance France

Le Groupe, au sein du Pôle Courtage Assurance France, agit pour le compte des assureurs dans la distribution et gestion de contrats de prévoyance et d'assurance emprunteur collectif et individuels.

Pour les contrats d'assurance emprunteurs collectifs, le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'émission des primes périodiques. Les éventuelles rétrocessions de commissions à des tiers sont comptabilisées en moins du chiffre d'affaires selon les mêmes modalités que ce dernier.

Pour les contrats emprunteurs individuels, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement par les coûts.

▪ Commissions fixes

Le Courtage Assurance France du Groupe Kereis conclut avec ses partenaires compagnies d'assurance des protocoles de distribution et de gestion aux termes desquels le Groupe s'engage à délivrer aux dites compagnies un spectre étendu et personnalisable de services, moyennant une commission fixe perçue au fur et à mesure de l'émission périodique des primes d'assurance.

Pour chaque génération, le chiffre d'affaires issu de la gestion des contrats d'assurance emprunteur prévu aux protocoles de gestion avec les Compagnies d'assurance est enregistré en fonction de l'avancement des services rendus aux Compagnies d'assurance, les clients du Groupe.

La mesure de cet avancement diffère selon qu'il s'agit de contrats individuels d'assurance emprunteur (« ADE »), ou de contrats groupe d'assurance emprunteur (« ADE »), en raison du profil différencié d'engagement des dépenses sur la durée du contrat :

- Pour les contrats collectifs d'ADE qui présentent des garanties et tarifications standardisées, la mesure de l'avancement se fait au rythme de l'émission / encaissement des primes périodiques d'assurance prélevées auprès des assurés au profit des assureurs, les coûts de gestion s'y rattachant étant engagés par le Groupe sur ce même rythme.



- Pour les contrats individuels d'ADE qui nécessitent des analyses (garanties, tarification) individualisées selon le profil de risque de chacun des assurés avant l'adhésion, la mesure de l'avancement s'opère par les coûts engagés par le Groupe, afin de refléter au mieux le rythme de fourniture des services de gestion rendus à l'assureur et de permettre ainsi une meilleure adéquation entre engagement des dépenses et produits de la gestion des services rendus aux assureurs et prévus aux contrats. Cette mesure résulte de la mise en œuvre d'outils de comptabilité analytique destinés à estimer (i) le coût total attendu de la gestion par le Groupe d'une génération de production de contrats individuels d'assurance emprunteur à l'intérieur d'un protocole de gestion conclu avec un assureur, et (ii) la répartition de ce coût total entre l'année d'entrée dans l'assurance par les assurés et les années subséquentes jusqu'à l'extinction du contrat d'assurance Individuel des assurés. Concrètement, les commissions totales attendues de la gestion du contrat sont estimées à l'origine en tenant compte de la probabilité de résiliation anticipée par l'assuré, et constituent un produit à recevoir (cf. 11.5.2) sur les assureurs, et sont ensuite rapportées en chiffre d'affaires en fonction des coûts de gestion encourus.

Si une perte à terminaison est anticipée, le complément de perte non encore comptabilisée (obtenue par différence entre la perte globale prévisionnelle et la perte constatée à l'avancement à la clôture de l'exercice) serait comptabilisé en provisions.

Si une perte à terminaison est anticipée, le complément de perte non encore comptabilisée (obtenue par différence entre la perte globale prévisionnelle et la perte constatée à l'avancement à la clôture de l'exercice) serait comptabilisé en provisions.

▪ Commissions variables

Certains protocoles avec les partenaires compagnies d'assurance peuvent compléter la rétribution des services de la société sous forme de commissions fixes par des commissions variables conditionnées à l'atteinte de certains critères de performance. Ces critères de performance sont principalement de deux natures :

- Les conditions d'atteinte de certains volumes de production : le cas échéant, les commissions variables s'y rapportant sont comptabilisées au cours de l'exercice sur lequel les volumes ont été produits pour leur montant le plus probable ;
- Les conditions d'atteinte de certains niveaux de résultat technique par la compagnie d'assurance : le cas échéant, les commissions variables s'y rapportant sont comptabilisées au cours de l'exercice sur lequel elles sont encaissées.



- **Courtage assurance International**

Concernant les revenus issus des contrats à primes uniques en Italie, Kereis Italia, qui exploite les opérations du Groupe en Italie, intervient sur le marché italien du courtage d'assurance des prêts immobiliers et consommation au travers principalement de la distribution et de la gestion de deux types de contrats :

- CQS - La cession salariale qui est un type de prêt aux employés, qui prévoit le remboursement du prêt, par le biais de retenues mensuelles sur salaires ne dépassant pas un cinquième de leurs salaires ;
- CQP - La cession du cinquième de la pension est un type de prêt aux retraités italiens, qui prévoit le remboursement du prêt par des retenues mensuelles ne dépassant pas un cinquième de leurs pensions.

Kereis Italia perçoit une prime unique au moment de la souscription du contrat d'assurance. En vertu de la réglementation applicable, la portion de la commission de gestion perçue au titre d'un contrat d'assurance qui serait éteint par anticipation peut dans certains cas devoir être remboursée par Kereis Italia.

S'agissant d'une prestation de gestion dont le bénéfice est transféré au client (l'assureur) de façon continue sur la durée du contrat d'assurance géré, le revenu afférent de Kereis Italia (Ex-CBP Italia) est reconnu à l'avancement par les coûts afin de mieux refléter le rythme de fourniture des services à l'assureur et permettre une meilleure adéquation entre engagement des dépenses et produits de la gestion des services prévus au contrat. Les commissions totales attendues de la gestion du contrat sont estimées à l'origine en tenant compte de la probabilité de résiliation anticipée et du risque de reversement de la portion de commissions non acquises. Elles sont ensuite rapportées en chiffre d'affaires au rythme de l'avancement des coûts de gestion qui est déterminée sur les bases d'outils analytiques.

9.4. Goodwill, Immobilisations et droits d'utilisation

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilité du bien dans l'entreprise.

- **Goodwill**

Conformément à la norme IFRS 3R, les goodwill ne sont pas amortis. En contrepartie ils font l'objet d'un test de dépréciation qui est réalisé annuellement au 31 décembre ou dès l'apparition d'indice de perte de valeur. A la date d'acquisition, chaque goodwill est affecté à une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT devant retirer des avantages de l'acquisition. Le Groupe a identifié trois UGT et regroupement d'UGT (l'UGT « Courtage Assurance France », l'UGT « Grossiste » et l'UGT « International »). Les goodwill sont présentés sur une ligne distincte du bilan.

Les méthodes de dépréciation sont décrites dans la note « Dépréciation d'actifs ».



- **Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des actifs qui ont une durée d'utilité définie, à l'exception des marques pour lesquelles la durée est indéterminée.

Les actifs issus des travaux d'allocation du prix d'acquisition ont été évalués à la juste valeur et diminué des amortissements et dépréciation les cas échéants comptabilisés. Il s'agit :

• Logiciels acquis ou créés	5 ans
• Réseaux de franchisés*	16 ans
• Technologies IT spécifiques*	7 à 11 ans
• Autres actifs incorporels*	5 à 20 ans
• Marques*	non amorties

(*) Actifs issus des travaux de l'allocation des prix d'acquisition.

Les marques font l'objet d'un test de dépréciation annuel (Cf. paragraphe 9.5.5)

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations corporelles sont amorties, suivant la méthode linéaire, en fonction de leur durée d'utilité estimée. Les principales durées sont les suivantes :

• Installations générales, agencements, aménagements	8 ans
• Matériel de bureau et informatique	3 ans
• Mobilier	8 ans

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indices de perte de valeur indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une sortie d'immobilisation corporelle est comptabilisée lors de sa cession ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Tout gain ou perte résultant de la sortie d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) sont inclus dans le compte de résultat l'année de sa sortie.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation conformément à IAS 8.

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie des « dotations aux amortissements ».

Le Groupe ne compte aucun immeuble de placement dans ses immobilisations.



- **Droits d'utilisation (IFRS 16)**

Le Groupe applique la norme IFRS 16. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette norme, le Groupe évalue si un contrat est un contrat de location selon IFRS 16 en appréciant, à la date d'entrée du dit contrat, si ce dernier porte sur un actif spécifique et si le Groupe obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à l'utilisation de l'actif et à la capacité de contrôler l'utilisation de cet actif.

Les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme au titre des contrats d'une durée initiale inférieure ou égale à douze mois et des biens de faible valeur unitaire à neuf, que le Groupe a défini comme étant inférieure ou égale à 5 000 euros, sont utilisées.

Le traitement comptable est le suivant :

- Comptabilisation au poste « Droit d'utilisation de l'actif » des droits d'utilisation d'actifs au titre de contrats de location remplissant les critères de capitalisation définis par la norme IFRS 16 ;
- Comptabilisation d'une dette financière au titre de l'obligation de paiement des loyers durant la durée de ces contrats ;
- Comptabilisation d'une charge d'amortissement du droit d'utilisation de l'actif et d'une charge financière relative aux intérêts sur la dette de loyers qui se substituent en partie à la charge opérationnelle constatée précédemment au titre des loyers. La durée d'amortissement du droit d'utilisation est déterminée sur la base de la durée du contrat, avec prise en compte d'une option de renouvellement ou de résiliation lorsque son exercice est raisonnablement certain (L'analyse de la période de location, principalement pour les biens immobiliers, prend en compte la durée du contrat non résiliable, la durée du contrat résiliable et les options d'extension, lorsque le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ces options d'extension) ;

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est déterminé, pour chaque bien, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de commencement du contrat. Ce taux correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait l'entité preneuse, au commencement du contrat de location, pour financer l'acquisition du bien loué. Ce taux est obtenu par l'addition du taux des obligations d'État de durées similaires aux biens loués et du spread de crédit du groupe. Le taux est différent pour l'activité de Courtage Assurance France et les autres activités du groupe.

Le Groupe s'est doté d'un outil permettant de réaliser pour chaque contrat remplissant les critères de capitalisation IFRS 16 une évaluation des droits d'utilisation et de la dette financière liée et de l'ensemble des impacts sur le compte de résultat et le bilan conformes à IFRS 16.

Les montants comptabilisés à l'actif au titre des droits d'utilisation et en dettes financières concernent essentiellement les locations immobilières (locaux administratifs) ; le solde correspond à des véhicules.

Les loyers des contrats exemptés demeurent comptabilisés directement en charges opérationnelles.

9.5. Dépréciation d'actifs et risque de crédit

Les goodwill et les actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et sa sortie in fine. Conformément à IFRS 13, la juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou du groupe d'actifs), alors une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel.

Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. Cependant, les pertes de valeur comptabilisées relatives aux goodwill sont irréversibles. Les pertes de valeur, et inversement les reprises de perte de valeur, sont comptabilisées en résultat sur la ligne « Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles ».

Les dotations aux amortissements sont éventuellement ajustées afin que la valeur comptable révisée de l'actif soit répartie sur la durée d'utilité restant à courir.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Chaque unité ou groupe d'unités auxquels le goodwill est affecté, représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne.

Conformément à IFRS 9, une dépréciation est effectuée en fonction des possibilités de recouvrement estimées au cas par cas à la date d'arrêté des comptes sur toutes les créances significatives et cela afin de se couvrir contre le risque de crédit, c'est-à-dire de couvrir le risque que le client fasse défaut et ce dès la comptabilisation de la créance.

9.6. Actifs financiers non dérivés et autres actifs

- **Principe de comptabilisation**

En application d'IFRS 9, les actifs financiers sont classés selon leur typologie et leurs caractéristiques de flux de trésorerie contractuels. Ainsi, les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

- **Les actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Il s'agit uniquement d'actifs financiers détenus par le Groupe à des fins de réalisation d'un profit de cession à court terme (un an maximum). Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat. Ils correspondent uniquement aux placements de la trésorerie. La trésorerie est investie en placements financiers à court terme, en OPCVM de trésorerie, en compte à terme, ou dépôt à terme (« équivalent monétaire ») et qui présentent donc un risque en capital et une volatilité très faible.

Ces placements de trésorerie répondent aux quatre critères IAS 7 (§6) pour être classés au bilan dans la catégorie « Trésorerie ou équivalents de trésorerie » en actifs courants, sauf pour les placements à plus de trois mois, qui eux sont classés au bilan dans la catégorie « Autres actifs financiers courants ». Ces actifs sont valorisés à leur juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat.

- **Les actifs financiers au coût amorti**

Cette catégorie inclut principalement des prêts et créances. Ils sont comptabilisés à l'émission à leur juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du Taux d'Intérêt Effectif (TIE). Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant initial de la facture. Une perte de valeur est enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable de l'actif financier est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. Pour les créances clients, le système de provisionnement couvre également les pertes attendues.

Les prêts rattachés à des participations, les dépôts et cautionnements, les créances d'exploitation et les autres créances, sont inclus dans cette catégorie. Ils figurent en « Autres actifs financiers courants et non courants », « Clients et comptes rattachés » et « Autres actifs courants et non courants ».

- **Les actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables en résultat**

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur, lors de leur première comptabilisation et ultérieurement. Les variations de valeur temporaires et les résultats de cession sont enregistrés en autres éléments du résultat global non recyclables en résultat.



- **Les actifs financiers non dérivés et autres actifs détenus par le groupe**

Les principaux actifs financiers non dérivés et autres actifs détenus par le groupe sont les suivants :

- **Créances d'exploitation**

Les créances d'exploitation comprennent principalement les créances clients et les créances liées aux opérations d'assurances (primes, commissions distributeurs de contrats d'assurance, indemnités pour sinistres, ...).

- **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les disponibilités comptabilisées au bilan comprennent les disponibilités bancaires et les disponibilités en caisse.

9.7. Passifs financiers non dérivés et autres passifs

Les principaux passifs financiers non dérivés comprennent :

- **Emprunts et concours bancaires**

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti calculé sur la base du Taux d'Intérêts Effectifs (T.I.E.). Les frais d'émission encourus lors de la mise en place de ces derniers sont portés dans la rubrique du bilan correspondant à ces emprunts et comptabilisés selon la méthode du T.I.E. en résultat financier sur la durée de vie des emprunts, conformément à IFRS 9.

Le Groupe a souscrit des obligations convertibles (OC) à taux fixe, dont le contrat d'émission stipule que les porteurs peuvent demander la conversion volontaire des OC en actions de préférence 2 (ADP 2), selon une parité de conversion variable. Ce droit de conversion encapsulé dans l'obligation est constitutif d'un dérivé incorporé qui doit être comptabilisé au bilan pour sa juste valeur. Sur la base d'une analyse menée conjointement avec ses conseils, le Groupe a considéré que ce droit de conversion n'était pas de nature à capter un éventuel accroissement de la valeur de Kereis au bénéfice des porteurs, de sorte qu'aucun dérivé incorporé n'a été « détaché » de la valeur des obligations convertibles émises le 18 juin 2020, sa juste valeur étant jugée non significative.

La fraction à moins d'un an des emprunts, les intérêts courus non échus des emprunts bancaires et les concours bancaires sont présentés en passif courant sur la ligne « Emprunts à court terme ».



▪ **Dettes locatives**

Ils correspondent à l'application de la norme IFRS 16.

▪ **Dettes fournisseurs et autres créanciers**

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à la juste valeur. Celles qui ont une échéance à plus de 12 mois sont évaluées ensuite à leur prix de revient amorti à l'aide de la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif.

9.8. Instruments financiers dérivés

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés (swaps de taux et caps). Ces instruments ont été négociés de gré à gré afin de couvrir le Groupe Kereis sur son exposition aux risques de taux d'intérêts sur les emprunts à taux variables.

Les dérivés ont été comptabilisés initialement à la juste valeur. Les variations ultérieures de juste valeur ont été comptabilisées selon les modalités décrites ci-dessous.

• **Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture**

La comptabilité de couverture est facultative et est applicable si et seulement si les conditions suivantes sont réunies :

- Les instruments de couverture et les éléments couverts constituant la relation de couverture sont éligibles à la comptabilité de couverture ;
- Une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès la date de mise en place de l'instrument et l'efficacité de la relation de couverture est démontrée (test qualitatif et prospectif) ;
- Une désignation formelle et une documentation structurée de la relation de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de mise en place de la couverture sont formellement établis au démarrage de la relation de couverture.

Il n'existe que trois types de couvertures selon IFRS 9 : la couverture de flux de trésorerie, de juste valeur et d'un investissement net dans un établissement à l'étranger.

Le Groupe Kereis applique la couverture de flux de trésorerie. A ce jour, il n'existe pas d'opération de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger et de couverture de juste valeur.

• **Couverture de flux de trésorerie (Cash-Flow Hedge)**

Lorsque l'instrument est qualifié d'instrument de couverture de flux futurs, les variations de juste valeur correspondant à la partie efficace sont directement comptabilisées en autres éléments du résultat global, et ce jusqu'au moment où la transaction couverte affecte le résultat du Groupe. Les variations correspondant à la partie inefficace sont comptabilisées directement en résultat financier.



Peuvent notamment être qualifiés d'instrument de couverture de flux de trésorerie les swaps de taux dont l'objectif est de fixer le taux variable des dettes et les caps garantissant une couverture à la hausse des taux, tout en bénéficiant pleinement d'éventuelles baisses.

- **Autres instruments dérivés**

Les autres instruments dérivés ou ceux dont les caractéristiques permettaient d'être éligibles à la comptabilité de couverture mais pour lesquels il n'a pas été démontré, dès l'origine, la possibilité de qualifier ces instruments dans une relation de couverture (l'opération est donc requalifiée comme une position spéculative) sont comptabilisés à la juste valeur par résultat. Les variations de juste valeur ultérieures sont comptabilisées en résultat.

- **Méthode de détermination de la juste valeur**

La juste valeur des instruments de taux est déterminée sur la base de modèles d'évaluation reconnus sur le marché, ou par recours aux cotations établies par des établissements financiers tiers.

- **Dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires**

Ces dettes sont constituées des engagements d'achats de titres de participation aux actionnaires minoritaires sans transfert des risques et avantages liés à ces titres.

Le passif est comptabilisé initialement pour la valeur actuelle du prix d'exercice estimé conformément aux modalités contractuelles en date de comptabilisation qui est au besoin révisée lors des arrêts ultérieurs en fonction des nouvelles estimations du prix d'exercice.

La contrepartie de ce passif est enregistrée intégralement en déduction des « capitaux propres – part du groupe ».

La variation ultérieure du passif est comptabilisée par ajustement du montant des « capitaux propres – part du groupe ».

Le résultat part du Groupe reste calculé sur la base du pourcentage de parts détenu dans la filiale, sans tenir compte du pourcentage d'intérêt attaché à ces options.

9.9. Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel et conformément à la norme IAS 37, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation légale ou implicite du Groupe, du fait d'événements passés à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Le montant de la sortie de ressources attendu est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.



Les dotations sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur la ligne « Dotations aux provisions » et les reprises sur les lignes correspondant à la nature des dépenses couvertes. Lorsque la reprise de provision est supérieure à la sortie de ressource, la différence est classée sur la ligne « Autres produits d'exploitation ».

9.10. Capitaux propres

Les actions de préférence (de catégorie 1 & 2) émises par le Groupe ont été classées dans les capitaux propres. En effet, il n'existe aucune obligation de remettre de la trésorerie en application des dispositions contractuelles des actions de préférence émises, en conséquence ces dernières répondent aux critères de classification en instrument de capitaux propres.

9.11. Engagements sociaux

Le Groupe reconnaît quatre catégories d'avantages du personnel définies par la norme IAS 19 :

- **Les avantages à court terme**, pour lesquels les paiements sont comptabilisés en charge au fur et à mesure des services rendus : rémunérations, intéressement, participation, congés payés.
- **Les avantages postérieurs à l'emploi** :
Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régime à cotisations définies ou en régime à prestations définies.

Dans les régimes à cotisations définies, les engagements sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure des services rendus ce qui correspond au calendrier de versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions. L'obligation de l'entreprise se limite uniquement au versement d'une cotisation, qui ne comporte aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de la période. En France, il s'agit des cotisations versées dans le cadre du régime général de la sécurité sociale et aux régimes complémentaires pour cadres et non cadres.

Dans les régimes à prestations définies, le risque actuariel incombe à l'entreprise. Il s'agit des indemnités de fin de carrière en France (IFC) et d'un régime équivalent en Italie (TFR). Une provision est enregistrée au passif du bilan (au poste « Dettes pour avantages au personnel postérieurs à l'emploi ») pour couvrir l'intégralité de cet engagement de retraite. Cet engagement est évalué par un actuaire indépendant, une fois par an à la date de clôture annuelle.

Le groupe, conformément à la norme IAS 19, utilise la méthode des unités de crédits projetées pour le calcul de ses engagements sociaux. Cette méthode rétrospective, avec projection des salaires de fin de carrière et prorata des droits au terme en fonction de l'ancienneté, prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles :

- Du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;



- Du taux de rotation calculé en faisant le rapport entre le nombre de salariés ayant quitté l'entreprise et ceux présents ;
- Des salaires et appointements moyens, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- D'un taux d'évolution de la rémunération par âge ;
- D'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière. Ce taux est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie (taux IBOXX Corporates AA 10+),
- D'un calcul de probabilité de vie jusqu'à la retraite déterminé par référence aux tables de mortalité (Table INSEE).

Les écarts actuariels, déterminés pour ce régime, incluent d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatée, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Les réévaluations du passif au titre des prestations définies (écarts actuariels) sont comptabilisées immédiatement en autres éléments du résultat global. Le Groupe détermine la charge d'intérêts sur le passif au titre des prestations définies de la période, en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations définies, au passif, tous deux déterminés au début de l'exercice. Ce passif est ajusté le cas échéant de toute variation résultant du paiement de cotisations et du règlement de prestations au cours de la période. Les charges d'intérêt net sont comptabilisées en résultat financier.

Le coût des services rendus, désigne l'accroissement de la dette actuarielle résultant des services rendus au cours de l'exercice. Il correspond au coût normal (ou unité de crédit) calculé à l'ouverture, majoré d'une année supplémentaire d'intérêt (taux d'actualisation à l'ouverture). Ce coût est comptabilisé en frais de personnel.

- **Les autres avantages à long terme** pouvant être accordés par le Groupe consistent principalement en Comptes Epargne Temps (« CET »).
- **Les indemnités de rupture du contrat de travail**, indemnités de licenciement, offres de départ volontaires. Elles sont totalement provisionnées dès la signature de l'accord.

Le comité d'interprétation des normes IFRS a publié le 24 mai 2021 une décision relative à la répartition du coût des services associé aux régimes à prestations définies pour lesquels (i) l'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise à la retraite, (ii) le montant des avantages dépend de l'ancienneté, et (iii) le montant d'indemnité est plafonné à un certain nombre d'années de service consécutives.

Cette décision a été appréhendée dans la détermination de l'engagement.



- **Les Congés payés**

Par plusieurs arrêts du 13 septembre 2023, la Cour de cassation a écarté l'application de la législation française en matière de congés payés au motif que celle-ci n'était pas conforme au droit de l'Union européenne. Ces arrêts sont sans impact matériel sur le Groupe.

9.12. Paiement en actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans le résultat et au bilan de l'entreprise.

Le plan de paiements fondés sur les actions émises par le Groupe est un plan éligible à la norme IFRS 2 dont le dénouement est réalisé par l'attribution d'instruments de capitaux propres.

Le plan d'attribution gratuite d'actions a été attribué par Kereis et est comptabilisé en charge dans la rubrique « Charges de Personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure de la période d'acquisition des droits. Cette charge est calculée sur la base de la valeur globale du plan déterminée à la date d'attribution aux bénéficiaires par les organes d'Administration.

La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'instrument par le nombre estimé d'actions acquises en fin de période d'acquisition des droits, compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires (sans décote d'incessibilité ou de dividende attendu).

Description des plans d'attribution gratuite d'actions :

Type de plan	Attributions gratuites d'actions
Période d'attribution	Du 18 juin 2020 au 31 décembre 2023
Période de conservation	2 ans
Durée de la période d'acquisition	1 an
Modalités de règlement	Titres Kereis
Bénéficiaire	Salariés et/ou mandataire sociaux de Kereis ou d'une de ses filiales
Nombre de titres attribués depuis le 18 juin 2020	9 656 914
Valeur nominale de l'action au jour de l'attribution	0,5 euro
Condition de performance	Non
Conditions en cas de départ du Groupe pendant la période d'acquisition	Oui

Les attributions gratuites d'action concernent pour partie les principaux dirigeants (au sens d'IAS 24) du Groupe Kereis.

9.13. Impôts sur les bénéfices

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », l'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Il est comptabilisé en résultat net sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global. Des impôts différés sont constatés dès l'apparition de différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux récupérables.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif sera réglé (i.e. : le taux en vigueur lors du retournement de la différence temporelle). Le calcul est effectué chaque année par entité fiscale selon la méthode du report variable, ce qui signifie que toute variation du taux d'impôt attendu entraînera un ajustement de l'impôt différé.

Les taux d'impôt sur les sociétés entérinés par la législation fiscale sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en produits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les impôts différés actifs sont reconnus dans la mesure où il est probable que les résultats fiscaux futurs permettront leur imputation.

- **CVAE**

La Cotisations sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.), assise sur la valeur ajoutée, a été analysée par le Groupe comme répondant à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncé par IAS 12 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). Le Groupe a jugé en effet que la CVAE remplissait les caractéristiques mentionnées dans cette norme, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la CVAE en tant qu'impôt sur le résultat peut conduire à comptabiliser dans les comptes des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice. Cette charge d'impôt différé est présentée en « charge d'impôt ».



- **Crédit d'impôt recherche et innovation**

Les crédits d'impôt recherche et innovation sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le Groupe Kereis a considéré que le crédit d'impôt recherche et innovation répondait à la définition d'une « subvention d'exploitation », et à comptabiliser ces crédits dans les « Autres produits de l'activité » du résultat opérationnel (note 12.5).



Note 10 – Information relatives au périmètre de consolidation

En 2023 le groupe a acquis les sociétés ou groupe de sociétés suivants : le groupe RGF, Cerap, Aeco Gestion Privée (via sa filiale Kereis Expertises), Profideo (via sa filiale Minalea), Novelia, Patrimonia et Louhaut (note 7 § « Acquisitions de l'exercice »). Kereis Formation et ImmoFi Conseil ont été absorbées lors d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) respectivement par Kereis Services et Valorielles. Alto Informatique a été absorbée par Kereis Technologies.

Sociétés	Méthode d'intégration	Pays	Adresse	N° SIREN	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
					% de contrôle		% d'intérêts	
Aeco Gestion Privée	Intégration globale	France	7 rue Saint-Hermentaire 13008 Marseille	790 573 000	100,00%		100,00%	
Alto Informatique	Intégration globale	France	4 allée de Seine 93285 Saint-Denis	382 890 101		100,00%		100,00%
ASNEF - Cbp SL	Mises en équivalence	Espagne	C/Claudio Coello 69 A 28001 Madrid - Espagne		50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
ASSFI	Intégration globale	France	42, boulevard de Bretagne – 16000 Angoulême	377 609 136	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
Association iAssure	Intégration globale	France	3 rue Victor Schoelcher – 44800 Saint-Herblain	W442025183	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
BGP Consilium	Intégration globale	Belgique	Sentier du Lièvre 95, 4053 Embourg (Chaudfontaine)	0883.351.977	63,20%		63,20%	
CaAssure (2)	Intégration globale	France	3 rue Victor Schoelcher – 44800 Saint-Herblain	434 165 551	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Cegema (2)	Intégration globale	France	679 avenue docteur Julien Lefebvre 06270 Villeneuve-Loubet	378 966 485	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Groupe Cerap	Intégration globale	France	40 Bd de la tour d'Auvergne 35000 Rennes	390 543 270	100,00%		100,00%	
iAssure (2)	Intégration globale	France	3 rue Victor Schoelcher – 44800 Saint-Herblain	524 114 600	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ImmoFi Conseil	Intégration globale	France	70, Boulevard Robert BARRIER – 73100 AIX-LES-BAINS	451 349 138		100,00%		100,00%
Kereis (2)	Intégration globale	France	112 avenue Kléber – 75116 Paris	881 637 128	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Correduria de Seguros	Intégration globale	Espagne	av. Diagonal, 622 entlo. 08021 Barcelona - Espagne		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Développement I (2)	Intégration globale	France	112 avenue Kléber – 75116 Paris	907 987 267	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Expertises (2)	Intégration globale	France	1 rue des Promenades 59110 La Madeleine	330 942 053	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Formation (2)	Intégration globale	France	4 allée de Seine 93285 Saint-Denis	824 623 458		100,00%		100,00%
Kereis France (2)	Intégration globale	France	3 rue Victor Schoelcher – 44800 Saint-Herblain	863 800 868	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Holding (2)	Intégration globale	France	112 avenue Kléber – 75116 Paris	532 465 192	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis International (1)	Intégration globale	France	112 avenue Kléber – 75116 Paris	803 174 705	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%



Sociétés (suite)	Méthode d'intégration	Pays	Adresse	N° SIREN	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
					% de contrôle		% d'intérêts	
Kereis Italia (1)	Intégration globale	France	112 avenue Kléber - 75116 Paris	504 185 463	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Services (2)	Intégration globale	France	3 rue Victor Schoelcher - 44800 Saint-Herblain	822 620 225	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Solutions Deutschland GmbH	Intégration globale	Allemagne	Rossstrasse 96 - 40476 Düsseldorf		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Solutions Iberia	Intégration globale	Espagne	av. Diagonal, 622 entlo. 08021 Barcelona - Espagne		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Technologies (2)	Intégration globale	France	112 avenue Kléber - 75116 Paris	892 334 822	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Versicherungsmakler GmbH	Intégration globale	Allemagne	Rossstrasse 96 - 40476 Düsseldorf		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Louhaut	Intégration globale	Belgique	3, Place Vieuxtemps - 4800 Verviers	0667.830.548	63,20%		63,20%	
Minalea	Intégration globale	France	PAE les Glaisins - 6 avenue du Pré de Challes - Annecy le Vieux 74940 Annecy	814 177 275	81,61%	51,04%	81,61%	51,04%
Novelia	Intégration globale	France	30 Boulevard de Tour D'Auvergne 35000 Rennes	383 286 473	100,00%		100,00%	
Particeep	Intégration globale	France	176 avenue Charles de Gaulle 92522 Neuilly-sur-Seine	790 884 084	66,67%	66,67%	66,67%	66,67%
Patrimonia	Intégration globale	Belgique	Chaussée de Bruxelles, 104 - 1410 Bruxelles	0541.142.941	63,20%		63,20%	
Patrimonia Finance	Intégration globale	Belgique	Chaussée de Bruxelles, 104 - 1410 Bruxelles	0638.768.259	63,20%		63,20%	
Prim'Act	Intégration globale	France	42 avenue de la Grande Armée 75017 Paris	791 352 784	55,00%	55,00%	55,00%	55,00%
Profideo	Intégration globale	France	116 Avenue Gabrielle Péri 93400 Saint-Ouen	815 360 144	81,61%		81,61%	
ProKonzept	Intégration globale	Allemagne	Stockenwald 1 - 88276 Ravensburg/Berg		51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
Quercus Solutions	Intégration globale	Belgique	Sentier du Lièvre 95, 4053 Embourg	0835.796.540	63,20%		63,20%	
RGF Advices	Intégration globale	Belgique	Sentier du Lièvre 95, 4053 Embourg	0871.765.031	63,20%		63,20%	
RGF Financial Services	Intégration globale	Belgique	Sentier du Lièvre 95, 4053 Embourg	0737.984.710	63,20%		63,20%	
RGF Holding	Intégration globale	Belgique	Sentier du Lièvre 95, 4053 Embourg	0792.639.458	63,20%		63,20%	
RGF Insurances	Intégration globale	Belgique	Sentier du Lièvre 95, 4053 Embourg	0455.961.267	63,20%		63,20%	
RGF Life	Intégration globale	Belgique	Sentier du Lièvre 95, 4053 Embourg	0689.818.468	63,20%		63,20%	
RGF Loans	Intégration globale	Belgique	Sentier du Lièvre 95, 4053 Embourg	0544.890.372	63,20%		63,20%	
Valorielles (2)	Intégration globale	France	70 boulevard Robert Barrier 73100 Aix-les-Bains	483 004 891	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

- (1) Kereis Italia possède une succursale en Italie à Milan, Kereis International en Allemagne à Düsseldorf, Minalea en Italie à Milan, en Espagne à Madrid et au Portugal à Lisbonne et Kereis Solutions Iberia au Portugal à Lisbonne.
- (2) L'ensemble des sociétés du groupe sont intégrées fiscalement au titre de l'exercice clos à fin 2023, à l'exception : des filiales espagnoles, allemandes, italienne, Belges et des sociétés Aeco Gestion privée, Assfi, Cerap, Minalea, Novelia, Particeep, Prim'Act, Profideo. Depuis le 1er janvier 2021, la société Kereis est tête du groupe fiscal constitué en application du régime de l'intégration fiscale prévue à l'article 223A du CGI et suivants.

La forme juridique S.A.S. (Société par actions simplifiée) est la forme juridique de l'ensemble des sociétés françaises du Groupe à l'exception de Kereis Services SNC (Société en Nom Collectif), Novélia (SA), Aeco Gestion Privée (SARL) et de l'Association iAssure.

Note 11 – Informations complémentaires sur le bilan

11.1. Immobilisations incorporelles & goodwill

En milliers d'euros			
31/12/2023			
	Brut	Amortissements	Net
Goodwill			
Goodwill	1 025 933		1 025 933
Autres immobilisations incorporelles			
Frais de recherche et de développement			
Concessions et droits similaires, licences, logiciels	83 137	38 129	45 008
Autres immobilisations incorporelles (*)	477 534	159 384	318 150
Immobilisations incorporelles en cours	20 656		20 656
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Total autres immobilisations incorporelles	581 327	197 513	383 814

En milliers d'euros			
31/12/2022			
	Brut	Amortissements	Net
Goodwill			
Goodwill	884 865		884 865
Autres immobilisations incorporelles			
Frais de recherche et de développement	3 402	1 787	1 615
Concessions et droits similaires, licences, logiciels	60 900	22 944	37 956
Autres immobilisations incorporelles (*)	453 906	104 821	349 085
Immobilisations incorporelles en cours	12 175		12 175
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Total autres immobilisations incorporelles	530 383	129 552	400 831

Des tests de dépréciation des goodwill ont été réalisés pour chacune des UGT du Groupe. Ces tests ont été réalisés à partir des plans à moyen terme préparés par le groupe concomitamment au budget 2024. Ces tests reposent sur un « Discounted Cash Flows » (DCF), le taux retenu pour l'actualisation des flux (WACC) est indiqué dans le tableau ci-après. Le taux de croissance à l'infini considéré est de 3,0% (pour l'ensemble des UGT du Groupe). Une augmentation de 50 points de base du WACC n'aurait pas de conséquence sur la valeur recouvrable aboutissant à la constatation d'une dépréciation et cela pour l'ensemble des UGT du Groupe.



En milliers d'euros			
UGT	WACC (*)	Valeur nette comptable (Goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles et droits d'utilisation)	Valeur recouvrable
Courtage Assurance France	9,10%	1 173 906	1 902 870
Courtage grossiste & Activités de services	9,30%	83 569	384 525
Courtage Assurance International	10,30%	158 230	291 028
Total		1 415 706	2 578 423

(*) Le WACC utilisé par le groupe est de 9,30 %. Une prime de taille est intégrée (prime de risque) pour l'UGT Assurance International.

Variation des immobilisations incorporelles & goodwill

En milliers d'euros						
31/12/2023						
	Ouverture	Variation de Périmètre	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Clôture
Goodwill						
Goodwill	884 865	141 066	2			1 025 933
Immobilisations incorporelles						
Frais de recherche et de développement	3 402		1 442		(4 844)	
Concessions et droits similaires, licences, logiciels	60 900	687	14 598	(184)	7 136	83 137
Autres immobilisations incorporelles (*)	453 906	19 451	4 131	(32)	78	477 534
Immobilisations incorporelles en cours	12 175		11 352		(2 871)	20 656
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Total immobilisations incorporelles	530 383	20 138	31 523	(216)	(501)	581 327
31/12/2023						
	Ouverture	Variation de Périmètre	Augmentation	Reprise / Diminution	Autres mouvements	Clôture
Dépréciations/Perte de valeur des goodwill						
Goodwill						
Total valeur nette des goodwill	884 865	141 066	2			1 025 933
Amortissements/Dépréciations sur les immobilisations incorporelles						
Frais de recherche et de développement	1 787		841		(2 628)	
Concessions et droits similaires, licences, logiciels	22 944	530	12 702	(182)	2 135	38 129
Autres immobilisations incorporelles	104 821	10 404	44 186		(27)	159 384
Immobilisations incorporelles en cours						
Total Amortissements/Dépréciations	129 552	10 934	57 729	(182)	(520)	197 513
Total valeur nette des immobilisations incorporelles	400 831	9 204	(26 206)	(34)	19	383 814



(*) Les études nécessaires à l'allocation du prix d'acquisition des sociétés Entalia (société absorbée par Kereis Expertises), CaAssure, Valorielles, Cegema et Particeep ont été réalisées en 2023. Les travaux ont conduit à reconnaître, évaluer et comptabiliser des immobilisations incorporelles : portefeuilles de contrats pour 3,4 millions d'euros, une technologie IT pour 4,2 millions d'euros et d'autres actifs incorporels pour 12,9 millions d'euros (« Actif contrats clients »).

La détermination des goodwill en lien avec les acquisitions réalisées en 2023, n'est que provisoire au 31 décembre 2023. Le Groupe dispose d'un délai d'un an pour finaliser les études nécessaires à l'allocation du prix d'acquisition.

La cession du Kereis Retail et iRegroup le 11 mai 2022 a eu pour conséquence la disparition de l'UGT « Courtage Crédit » en 2022.

11.2. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros			
31/12/2023			
	Brut	Amortissements	Net
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Immeubles de placement			
Installations techniques, matériels et outillages	184	58	126
Autres immobilisations corporelles (*)	14 868	6 686	8 182
Immobilisations corporelles en-cours	206		206
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Total immobilisations corporelles	15 258	6 744	8 514

En milliers d'euros			
31/12/2022			
	Brut	Amortissements	Net
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Immeubles de placement			
Installations techniques, matériels et outillages	18	3	15
Autres immobilisations corporelles (*)	5 852	3 511	2 341
Immobilisations corporelles en-cours	72		72
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	5		5
Total immobilisations corporelles	5 947	3 514	2 433

(*) Les « Autres immobilisations corporelles » sont composées principalement de matériel de bureau & informatique et d'installations générales.



Variation immobilisations corporelles

En milliers d'euros

31/12/2023						
	Ouverture	Variation de périmètre	Augmentation	Cession	Autres mouvements	Clôture
Immobilisations corporelles						
Constructions (*)		31		(31)		
Immeubles de placement						
Installations techniques, matériels et outillages	18	161	5			184
Autres immobilisations corporelles	5 852	4 642	2 310	(294)	2 358	14 868
Immobilisations corporelles en-cours	72	2	2 499		(2 367)	206
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	5				(5)	
Total immobilisations corporelles	5 947	4 836	4 814	(325)	(14)	15 258

31/12/2023						
	Ouverture	Variation de Périmètre	Dotation	Cession	Autres mouvements	Clôture
Amortissements/Dépréciations						
Constructions		21		(21)		
Immeubles de placement						
Installations techniques, matériels et outillages	3	45	10			58
Autres immobilisations corporelles	3 511	2 077	1 358	(259)	(1)	6 686
Immobilisations corporelles en-cours						
Total Amortissements/Dépréciations	3 514	2 143	1 368	(280)	(1)	6 744
Total valeur nette des immobilisations corporelles	2 433	2 693	3 446	(45)	(13)	8 514

11.3. Droits d'utilisation de l'actif

En milliers d'euros

31/12/2023				
	Brut	Amortissements	Dépréciations	Net
Droit d'utilisation de l'actif				
Droit d'utilisation des actifs loués : Immobilier (*)	30 806	8 016		22 790
Droit d'utilisation des actifs loués : Véhicule	1 650	614		1 036
Total droit d'utilisation de l'actif	32 456	8 630		23 826

31/12/2022				
	Brut	Amortissements	Dépréciations	Net
Droit d'utilisation				
Droit d'utilisation des actifs loués : Immobilier (*)	20 419	5 450		14 969
Droit d'utilisation des actifs loués : Véhicule	947	436		511
Total droit d'utilisation de l'actif	21 366	5 886		15 480



(*) Le bail de l'immeuble de Saint Herblain (Loire-Atlantique - 44) a fait l'objet d'un renouvellement en 2022 pour 9 ans. A cette occasion, le loyer a fait l'objet d'une renégociation et a été revu à la baisse. En 2023, le contrat des locaux d'Avenue de l'Opéra à Paris (75001) a été résilié par anticipation et un nouveau bail a été signé, 112 avenue Kléber à Paris (75116).

Les sociétés acquises en 2023 ont contribué à augmenter la valeur brute des droits d'utilisation de 8,2 millions d'euros.

Variation des droits d'utilisation de l'actif

En milliers d'euros				
31/12/2023				
	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Droit d'utilisation de l'actif				
Droit d'utilisation des actifs loués : Immobilier	20 419	13 058	(2 671)	30 806
Droit d'utilisation des actifs loués : Véhicule	947	965	(262)	1 650
Total droit d'utilisation de l'actif	21 366	14 023	(2 933)	32 456
31/12/2023				
	Ouverture	Dotation	Reprise / Diminution	Clôture
Amortissement / Dépréciation droit d'utilisation de l'actif				
Droit d'utilisation des actifs loués : Immobilier	5 450	3 498	(932)	8 016
Droit d'utilisation des actifs loués : Véhicule	436	429	(251)	614
Total des amortissements / dépréciations	5 886	3 927	(1 183)	8 630
Total net droit d'utilisation de l'actif	15 480	10 096	(1 750)	23 826

11.4. Instruments dérivés actifs non courants et courants

En milliers d'euros		
	31/12/2023	31/12/2022
	Total	Total
Dérivés de taux (non-courant)		
Dérivés de taux : couverture de juste valeur		
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie (*)	12 970	36 049
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture		
Total juste valeur des instruments dérivés non courants	12 970	36 049
Dérivés de taux (courant)		
Dérivés de taux : couverture de juste valeur		
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie (*)	18 719	18 592
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture		
Total juste valeur des instruments dérivés courants	18 719	18 592

(*) La valeur des primes (concernant l'ensemble des Caps) inscrite à l'actif du bilan est de 7,4 millions d'euros à fin 2023, contre 5,1 millions d'euros au 31 décembre 2022.



Les instruments financiers utilisés par le Groupe ont pour objet la couverture des risques de taux et des risques de change.

Le Groupe Kereis a conclu cinq caps et caps seagull en 2023. Ils courent sur des périodes différentes allant jusqu'à décembre 2026. La juste valeur globale des caps est de + 6,4 millions d'euros à fin 2023, à comparer au + 15,9 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Le Groupe a également conclu trois contrats de swaps qui ont fait l'objet d'amendements en 2022, couvrant la période juin 2023 à décembre 2025. La juste valeur globale des swaps est de + 21,1 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre + 34,3 millions d'euros à fin 2022.

Le montant notionnel global des caps et des swaps au 31 décembre 2023 est respectivement de 970 millions d'euros et 425 millions d'euros, ils étaient respectivement de 1 242 millions d'euros et 600 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Sensibilité de la valeur de marché (Mark to Market) au taux de ces instruments financiers : à fin 2023, une hausse de 0,50 % du taux aurait entraîné une hausse de 5,5 millions d'euros du prix de marché de ces instruments, tandis qu'une baisse de 0,50 % du taux aurait entraîné une baisse - 5,4 millions d'euros.

11.5. Autres actifs financiers non courants

En milliers d'euros			
31/12/2023			
	Brut	Dépréciations	Net
Autres actifs financiers non courants			
Prêts (*)	117		117
Dépôts et cautionnements versés	1 037		1 037
Total actifs financiers non courants	1 154		1 154

(*) Prêt aux organismes habilités à recueillir des fonds destinés à l'effort de construction.

En milliers d'euros			
31/12/2022			
	Brut	Dépréciations	Net
Autres actifs financiers non courants			
Prêts			
Dépôts et cautionnements versés	1 014		1 014
Total actifs financiers non courants	1 014		1 014



Variation des autres actifs financiers non courants

En milliers d'euros

31/12/2023					
	Ouverture	Variation de Périmètre	Augmentation	Diminution	Clôture
Autres actifs financiers non courants					
Prêts		107	10		117
Dépôts et cautionnements versés	1 014	46	22	(45)	1 037
Total brut des actifs financiers non courants	1 014	153	32	(45)	1 154
31/12/2023					
	Ouverture	Variation de Périmètre	Dotation	Reprise / Diminution	Clôture
Dépréciation sur autres actifs financiers non courants					
Prêts					
Dépôts et cautionnements versés					
Total des dépréciations					
Total net des actifs financiers non courants	1 014	153	32	(45)	1 154

11.6. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants représentent uniquement les créances à plus d'un an en lien avec les commissions à recevoir au titre des contrats individuels d'assurance emprunteur ADE dans le cadre de la reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement par les coûts, soit 101,7 millions d'euros, contre 118,0 millions d'euros à fin 2022.

Le Groupe a considéré que les contrats d'assurance emprunteur ADE ne comportent pas de composante financement du point de vue d'IFRS 15, de sorte que le produit à recevoir reconnu au titre de la gestion de ces contrats n'est pas actualisé. Cette analyse se fonde sur l'exception ouverte par IFRS 15 (§62.b) qui prévoit qu'il n'y a pas de composante financière à retraiter dans le cas où les paiements correspondent surtout à des contreparties variables dont le montant ou le timing dépendant d'évènements futurs qui ne sont pas à la main du Groupe ou de l'assureur (mais sous le contrôle de l'assuré, car fonction de la durée réelle du contrat notamment).

11.7. Autres actifs financiers courants

En milliers d'euros			
31/12/2023			
	Brut	Dépréciations	Net
Actifs financiers courants			
Dépôts à terme à plus de 3 mois (*)	6 135		6 135
Total actifs financiers courants	6 135		6 135

En milliers d'euros			
31/12/2022			
	Brut	Dépréciations	Net
Actifs financiers courants			
Dépôts à terme à plus de 3 mois (*)	6 515		6 515
Total actifs financiers courants	6 515		6 515

(*) Dépôts à terme à plus de 3 mois et à moins de 12 mois (dont intérêts courus pour 185 milliers d'euros en 2023 et 15 milliers d'euros en 2022), dont les contrats prévoient dès l'origine des options de sortie à tout moment, mais en cas de retrait des fonds dans un délai inférieur à la durée du placement d'origine, ces contrats prévoient une pénalité implicite sur le taux de rémunération, raison pour laquelle ces placements ne peuvent être classés en équivalents de trésorerie selon les recommandations de l'Autorité des marchés financiers (AMF). **Aucun risque ne pèse sur le nominal des placements.**

11.8. Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros			
31/12/2023			
	Brut	Dépréciations (*)	Net
Créances clients et comptes rattachés courants			
Clients	27 718	1 076	26 642
Clients – Effets à recevoir			
Clients – douteux ou litigieux	136	136	
Clients – Produits non encore facturés	9 490		9 490
Total créances clients et comptes rattachés courants	37 344	1 212	36 132

(*) dont 113,8 milliers d'euros au titre du risque de crédit attendu selon IFRS 9, le reste étant relatif à des événements de perte avérés.

En milliers d'euros			
31/12/2022			
	Brut	Dépréciations (*)	Net
Créances clients et comptes rattachés courants			
Clients	7 039	1 190	5 849
Clients – Effets à recevoir			
Clients – douteux ou litigieux			
Clients – Produits non encore facturés	4 076		4 076
Total créances clients et comptes rattachés courants	11 115	1 190	9 925

(*) dont 262,3 milliers d'euros au titre du risque de crédit attendu selon IFRS 9, le reste étant relatif à des événements de perte avérés.

11.9. Autres actifs courants

En milliers d'euros

	31/12/2023		
	Brut	Dépréciations	Net
Autres actifs courants			
Fournisseurs – Avances et acomptes versés	8 674		8 674
Personnel débiteur	91		91
Créances sociales	303		303
Créances sur impôts, taxes et versements assimilés (hors impôts sur les bénéfices/CVAE)	5 851		5 851
Autres comptes débiteurs (*) :	60 805	2 262	58 543
- Primes à recevoir	40 019		40 019
- Honoraires médicaux à recevoir	166		166
- Commissions Kereis à recevoir	329		329
- Sinistres à recevoir	5 869		5 869
- Commissions distributeurs à recevoir	10 454	2 262	8 192
- Autres comptes débiteurs	3 968		3 968
Produits à recevoir	35 124		35 124
Charges constatées d'avance	9 246		9 246
Total autres actifs courants	120 094	2 262	117 832

En milliers d'euros

	31/12/2022		
	Brut	Dépréciations	Net
Autres actifs courants			
Fournisseurs – Avances et acomptes versés	237		237
Personnel débiteur	70		70
Créances sociales	190		190
Créances sur impôts, taxes et versements assimilés (hors impôts sur les bénéfices/CVAE)	4 622		4 622
Autres comptes débiteurs (*) :	126 197	1 571	124 626
- Primes à recevoir	43 959		43 959
- Honoraires médicaux à recevoir	611		611
- Commissions Kereis à recevoir	32 583		32 583
- Sinistres à recevoir	15 244		15 244
- Commissions distributeurs à recevoir	33 769	1 571	32 198
- Autres comptes débiteurs	31		31
Produits à recevoir	12 767		12 767
Charges constatées d'avance	3 107		3 107
Total autres actifs courants	147 190	1 571	145 619

(*) Le poste « Autres comptes débiteurs » correspond aux créances liées à la fois aux primes émises et non encore encaissées, aux sinistres réglés aux clients et assurés non encore remboursés par les assureurs, aux commissions distributeurs et nos propres commissions non encore remboursées et dues par les assureurs.



11.10. Trésorerie, équivalent de trésorerie et endettement financier net

En milliers d'euros

	31/12/2023		
	Brut	Dépréciations	Net
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Actions et autres créances assimilées (*)	31 839	9	31 830
Bons du trésor et bons de caisse à court terme			
VMP et autres créances assimilées (**)	23 188		23 188
Banques	45 998		45 998
Intérêts courus	355		355
Caisse	3		3
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	101 383	9	101 374

En milliers d'euros

	31/12/2022		
	Brut	Dépréciations	Net
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Actions et autres créances assimilées (*)	10	4	6
Bons du trésor et bons de caisse à court terme			
VMP et autres créances assimilées (**)	49 543		49 543
Banques	71 587		71 587
Intérêts courus	147		147
Caisse	1		1
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	121 288	4	121 284

(*) dont parts d'OPCVM monétaires

(**) dépôts à terme et comptes à terme



Endettement financier net

	En milliers d'euros	
	31/12/2023	31/12/2022
Equivalents de trésorerie	55 018	49 549
Trésorerie	46 001	71 588
Intérêts courus non échus	355	147
Trésorerie brute	101 374	121 284
Concours bancaires courants	1 422	0
Trésorerie nette (*)	99 952	121 284
Emprunts bancaires au coût amorti :	926 794	810 634
- <i>Emprunts bancaires</i>	<i>965 000</i>	<i>850 000</i>
- <i>Frais d'émission d'emprunts</i>	<i>(41 090)</i>	<i>(33 148)</i>
- <i>Ajustement de la dette (décembre 2020)</i>	<i>(25 172)</i>	<i>(25 172)</i>
- <i>Amortissement des frais d'émission d'emprunts</i>	<i>28 056</i>	<i>18 954</i>
Intérêts courus non échus sur emprunts	696	294
Crédit revolving	15 000	
Emprunts obligataires convertibles (**)	153 616	183 280
Intérêts courus non échus sur emprunts obligataires convertibles	8 208	9 793
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	13 424	733
Intérêts courus non échus sur concours bancaires	55	45
Compte courant et divers		
Endettement financier brut	1 117 793	1 004 779
dont courant	751	339
dont non courant	1 117 042	1 004 440
Endettement financier net	1 017 841	883 495

(*) La trésorerie retenue dans le tableau de flux de trésorerie est la trésorerie nette diminuée des intérêts courus non échus à recevoir de 355 milliers d'euros. La trésorerie ne tient pas compte également de 6,1 millions d'euros de dépôts à terme à plus de 3 mois et à moins de 12 mois (note 11.7 « Autres actifs financiers courants »).

(**) Emis auprès des actionnaires du groupe

L'endettement financier net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

En fin d'année 2020, le groupe a procédé à la renégociation du taux de sa dette qui a débouché sur une baisse de 75 points de base du taux initialement négocié. La valeur nette comptable de la dette a été ajustée en conséquence. L'impact lié à la renégociation s'élève 25 172 milliers d'euros comptabilisés en résultat à la date de renégociation, comme l'impose IFRS 9 lorsque la modification ne revêt pas un caractère substantiel, caractère apprécié en fonction du résultat d'un test quantitatif (résultat inférieur à 10%), complété par une analyse qualitative. Les frais d'émissions relatifs à la portion de dettes refinancée ont été comptabilisés en charges.



11.11. Emprunts à long terme et autres passifs financiers non courants

En milliers d'euros		
	31/12/2023	31/12/2022
	Total	Total
Emprunts à long terme		
Emprunts obligataires	153 616	183 280
Intérêts courus sur emprunts obligataires	8 208	9 793
Autres emprunts obligataires		
Intérêts courus sur autres emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédits au coût amorti (*)	941 794	810 634
Emprunts et dettes assortis de conditions particulières		
Intérêts courus sur emprunts et dettes assortis de conditions particulières		
Autres emprunts	13 424	733
Intérêts courus sur autres emprunts		
Total emprunts à long terme	1 117 042	1 004 440

(*) passifs financiers à long terme dans le cadre du Senior Facility Agreement (SFA) – Dont 15 millions d'euros de Crédit revolving à fin 2023.

En juin 2020, afin de permettre à « Kereis » d'acquérir le groupe « Kereis Holding » (Ex-Groupe CEP) et de permettre le refinancement de l'emprunt existant à cette date, des emprunts ont été contractés auprès d'un pool bancaire pour 850 millions d'euros :

- Un prêt senior à long Terme (TLB) pour 725 millions d'euros d'une durée de 7 ans, au taux d'EURIBOR 3 mois plus une marge, des tranches additionnelles à ce prêt ont été contractées en mars 2021 pour 80 millions d'euros, 60 millions d'euros en août 2023 et 100 millions d'euros en décembre 2023 ; et
- Un prêt de second rang (second lien) pour 125 millions d'euros d'une durée de 8 ans, au taux d'EURIBOR 3 mois plus une marge. Ce prêt a fait l'objet d'un remboursement partiel de 80 millions d'euros en mars 2021 et le solde restant a été remboursé en décembre 2023.

11.12. Provisions pour risques et charges courantes et non courantes

En milliers d'euros		
	31/12/2023	31/12/2022
	Total	Total
Provisions non-courantes		
Provisions pour litiges et risques (*)	443	552
Provisions pour grosses réparations		
Autres provisions pour charges (**)	739	
Total provisions non-courantes	1 182	552
	31/12/2023	31/12/2022
	Total	Total
Provisions courantes		
Provisions pour litiges courants		
Provisions pour grosses réparations courantes		
Autres provisions pour charges courantes		
Total provisions courantes		

(*) Les provisions pour litiges/risques sont constituées afin de couvrir majoritairement des litiges prudhommaux.

(**) Provision constituée afin de couvrir le risque de résiliation anticipée des contrats d'assurance sur le périmètre belge.

11.13. Emprunts à court terme et autres passifs financiers courants

En milliers d'euros		
	31/12/2023	31/12/2022
	Total	Total
Emprunts à court terme		
Emprunts obligataires courants		
Intérêts courus sur emprunts obligataires courants		
Emprunts auprès des établissements de crédits au coût amorti courants (*)		
Intérêts courus sur emprunts auprès des établissements de crédits	696	294
Concours bancaires courants (Comptes bancaires créditeurs) (**)	1 422	
Intérêts courus sur concours bancaires courants	55	45
Autres emprunts courants		
Intérêts courus sur autres emprunts		
Total emprunts à court terme	2 173	339
(*) passifs financiers à moins d'un an dans le cadre du Senior Facility Agreement (SFA) (**) Solde bancaire créditeurs chez la société Cegema.		
	31/12/2023	31/12/2022
	Total	Total
Autres passifs financiers courants		
Dépôts et cautionnement reçus courants		
Autres dettes courantes		
Total autres passifs financiers courants		



11.14. Dettes locatives courants et non courantes (IFRS 16)

En milliers d'euros		
	31/12/2023	31/12/2022
	Total	Total
Dettes locatives non courantes		
Dettes locatives non courantes : Immobilier	21 628	14 234
Dettes locatives non courantes : Véhicule	598	260
Total dettes locatives non courantes (*)	22 226	14 494
(*) dont 7,2 millions d'euros à plus de 5 ans à fin 2023 sur les contrats existants au 31 décembre 2023, contre 8,4 millions d'euros à plus de 5 ans à fin 2022 sur les contrats existants au 31 décembre 2022.		
Dettes locatives courantes		
Dettes locatives courantes : Immobilier	3 691	1 564
Dettes locatives courantes : Véhicule	464	256
Total dettes locatives courantes	4 155	1 820
Total des dettes locatives non courantes et courantes	26 381	16 314

Les dettes dénommées « dettes locatives » représentent l'engagement de paiement des loyers au sens de la norme IFRS 16 (note 9.4).

11.15. Actifs et passifs d'impôts courants

En milliers d'euros		
	31/12/2023	31/12/2022
	Total	Total
Actifs d'impôts courants		
Créances d'impôts sur sociétés	4 456	1 582
Créances d'impôts sur sociétés - CVAE	9	5
Total actifs d'impôts courants	4 465	1 587
Passifs d'impôts courants		
Dettes d'impôts sur sociétés	16	43
Dettes d'impôts sur sociétés - CVAE	41	126
Total passifs d'impôts courants	57	169



11.16. Dettes fournisseurs et comptes rattachés et dettes sociales et fiscales

En milliers d'euros		
	31/12/2023	31/12/2022
	Total	Total
Dettes fournisseurs et comptes rattachés courants		
Fournisseurs	13 040	5 475
Fournisseurs – Factures non parvenues	10 567	7 115
Clients créditeurs	2 693	4 550
Fournisseurs d'immobilisations	448	
Fournisseurs d'immobilisations – Factures non parvenues	210	
Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés	10 618	1 722
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés courants	37 576	18 862
	31/12/2023	31/12/2022
	Total	Total
Dettes sociales et fiscales		
Personnel (congrés payés, primes et divers)	8 830	9 982
Participation des salariés aux résultats	3 663	4 137
Personnel autres dettes (*)	7 342	4 091
Dettes sociales	11 450	10 726
Dettes / impôts, taxes et versements assimilés (hors impôts sur les bénéfices/CVAE)	10 245	8 761
Total dettes sociales et fiscales	41 530	37 697

(*) Une dette (au 31 décembre 2023) de 3 275 milliers d'euros correspondant à une décote des puts sur minoritaires prorata temporis (IFRS 2). Cette dette était de 1 556 milliers d'euros à fin 2022.



11.17. Autres dettes courantes et non courantes

En milliers d'euros		
	31/12/2023	31/12/2022
	Total	Total
Autres dettes courantes		
Clients – Avances et acomptes reçus	1 615	
Dettes sur cessions d'immobilisations		
Dettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Comptes créditeurs dont :	187 894	222 916
- Primes à reverser	105 204	140 763
- Honoraires médicaux à reverser	816	1 083
- Sinistres à reverser	31 031	37 834
- Commissions distributeurs à reverser	46 617	43 171
- Autres comptes créditeurs	4 226	65
Charges à payer	272	132
Produits constatés d'avance (*)	19 110	15 761
Autres comptes créditeurs		
Total autres dettes courantes	208 891	238 809
Produits constatés d'avance (**)	18 107	19 371
Total autres passifs non courants	18 107	19 371

(*) Les produits constatés d'avance sont principalement constitués des commissions italiennes, issues des contrats à primes uniques, qui sont étalées sur la durée moyenne des contrats d'assurance sous-jacents (note 9.3).

(**) Les produits constatés d'avance sont uniquement constitués des commissions italiennes à plus d'un an (note 9.3).

11.18. Dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires

Les dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires sont constituées des engagements d'achats de titres de participation aux actionnaires minoritaires, cela concerne uniquement des puts sur minoritaires. Ces dettes sont composées d'engagement d'achat, auprès des actionnaires minoritaires des sociétés Minalea, Assfi, ProKonzept, Particeep, Prim'Act et RGF Holding (note 9.2 § « Puts sur intérêts minoritaires »).



Note 12 – Informations complémentaires sur le compte de résultat

12.1. Chiffre d'affaires net

En milliers d'euros		
	2023	2022
	Total	Total
Chiffre d'affaires net		
Commissions sur assurance collective (*)	95 011	96 947
Commissions sur assurance individuelle et de prévoyance	159 608	119 884
Rétrocessions de commissions en tant que mandataire	(6 269)	(4 197)
Commissions variables	41 467	39 415
Activités liées aux logiciels	9 872	5 562
Produits des activités annexes et autres produits	30 654	11 581
Total chiffre d'affaires net	330 343	269 192

(*) dont 31,0 millions d'euros réalisés hors de France en 2023, contre 15,2 millions d'euros pour la période précédente.

12.2. Achats consommés et charges d'exploitation

En milliers d'euros		
	2023	2022
	Total	Total
Achats consommés		
Achats d'études et prestations de services		13
Fournitures non stockables	501	191
Fournitures d'entretien et de petits équipements	519	407
Fournitures administratives	232	152
Total achats consommés	1 252	763
Charges externes		
Sous-traitance générale	1 531	76
Locations et charges locatives	11 455	7 590
Entretien et réparations	3 178	2 681
Primes d'assurance	1 166	781
Documentation, frais de colloques et séminaires	344	227
Personnel extérieur à l'entreprise	768	424
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (nets de la production immobilisée)	23 827	18 718
Rétrocessions de commissions	38 189	11 200
Publicité, publications, relations publiques	2 210	797
Transports sur ventes	10	10
Déplacements, missions et réceptions	2 243	1 352
Frais postaux et de télécommunications	4 933	2 737
Services bancaires et assimilés (nets des transferts de charges)	474	417
Frais de recrutement de personnel & concours divers	641	475
Redevances	101	169
Jetons de présence	300	269
Charges diverses de gestion courantes	386	77
Autres charges occasionnelles sur opérations de gestion	350	109
Total charges externes	92 106	48 109

(*) On constate en charges externes les rétrocessions de commissions, lorsque le Groupe agit pour son propre compte, c'est-à-dire lorsque le groupe contrôle le service avant qu'il soit transféré au client.

**Impôts et taxes**

Impôts et taxes et versements assimilés sur rémunérations	5 835	4 587
Impôts et taxes et versements assimilés	3 173	1 793
Autres produits occasionnels sur impôts et taxes	(15)	(2)
Autres charges occasionnelles sur impôts et taxes		
Total impôts et taxes	8 993	6 378

12.3. Charges de personnel

	En milliers d'euros	
	2023	2022
	Total	Total
Charges de personnel		
Rémunérations du personnel	68 443	47 919
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	25 605	18 813
Autres charges de personnel	527	187
Autres charges sociales	1 779	1 465
Coût des services rendus au titre des engagements de retraite à prestations définies (IAS 19)	653	843
Attributions gratuites d'actions (IFRS 2) (*)	1 137	1 861
Paiement différé en actions (décote Put sur minoritaires - IFRS 2)	1 719	1 356
Participation des salariés au résultat	4 029	4 642
Dotations aux provisions pour risques et charges de personnel		
Reprises sur provisions pour risques et charges de personnel		
Production immobilisée et transferts de charges sociales	(9 799)	(11 890)
Total charges de personnel	94 093	65 196

(*) description des plans d'attribution gratuite d'actions (note 9.12)



12.4. Dotations aux amortissements

En milliers d'euros		
	2023	2022
	Total	Total
Dotations aux amortissements		
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles (*)	57 008	52 058
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles	1 341	951
Dotations aux amortissements et aux provisions sur droits d'utilisation - IFRS 16	3 927	2 589
Dotations aux amortissements et aux provisions sur autres immobilisations		
Reprises sur amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles		
Reprises sur amortissements et provisions sur immobilisations corporelles		
Reprises sur amortissements et provisions sur droits d'utilisation - IFRS 16		
Reprises sur amortissements et provisions sur autres immobilisations		
Total dotations aux amortissements	62 276	55 598
Dotations aux provisions		
Dotations aux provisions d'exploitation	369	281
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (**)	2 414	1 183
Dotations aux provisions pour dépréciation sur autres actifs		
Dotations aux provisions occasionnelles	351	142
Total dotations aux provisions	3 134	1 606
Reprises sur provisions		
Reprises sur provisions d'exploitation	(675)	(128)
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances (**)	(1 766)	(935)
Reprises sur provisions pour dépréciation sur autres actifs		
Reprises sur provisions occasionnelles	(232)	(15)
Total reprises sur provisions	(2 673)	(1 078)

(*) dont 42,9 millions d'euros, en 2023, de dotations comptabilisées sur les immobilisations reconnues lors des travaux d'allocation du prix d'acquisition des sociétés acquises, contre 40,6 millions d'euros relatives à 2022, y compris les dotations sur les actifs reconnus en 2023 des sociétés acquises en 2022 (Kereis Expertises (Entalia), CaAssure, Cegema, Valorielles et Particeep).

(**) Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur ses activités opérationnelles. 98,1 milliers d'euros couvrent ce risque de crédit et répondent aux règles définies par IFRS 9 en 2023. En 2023, une reprise de 15,7 milliers d'euros a été constatée contre une dotation de 48,6 milliers d'euros sur l'exercice précédent.



12.5. Autres produits et charges d'exploitation

En milliers d'euros

	2023	2022
	Total	Total
Autres charges d'exploitation		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (*)	(1 906)	(89)
Charges occasionnelles et diverses	(468)	(61)
Autres charges	(3)	(24)
Pertes sur créances irrécouvrables	(176)	(145)
Dotations aux provisions d'exploitation	(749)	(78)
Total autres charges d'exploitation	(3 302)	(397)
Autres produits d'exploitation		
Produits des cessions d'éléments d'actif	185	0
Produits occasionnels et divers (**)	2 856	1 603
Variation des en-cours de productions de services	94	
Autres produits		21
Reprise sur provisions d'exploitation		0
Total autres produits d'exploitation	3 135	1 624

(*) - 1,7 millions d'euros concerne la valeur comptable des droits d'utilisation (IFRS 16) reconnue à la suite d'une résiliation ou d'une modification de contrat. 1,3 millions d'euros concerne la résiliation anticipée du contrat des locaux de l'Avenue de l'Opéra à Paris.

(**) + 1,8 million d'euros est l'impact en lien avec les dettes liées aux droits d'utilisation (IFRS 16) qui ont fait l'objet d'une résiliation ou d'une modification de contrat. 1,4 millions d'euros concerne la résiliation anticipée du contrat des locaux de l'Avenue de l'Opéra à Paris.

+ 740 milliers d'euros sont en lien avec les crédits d'impôt recherche (CIR) innovation (CII) et famille, enregistrés en tant que « subventions d'exploitation » (IAS 20) dans les autres produits d'exploitation en 2023, contre + 314 milliers d'euros sur la période précédente.



12.6. Résultat financier

En milliers d'euros		
	2023	2022
	Total	Total
Produits de trésorerie		
Revenus des VMP	10	
Produits nets sur cession des VMP	2 259	167
Total produits de trésorerie	2 269	167
Coûts de l'endettement financier brut		
Charges d'intérêt des emprunts :	(73 288)	(67 614)
- Dettes obligataires	(18 751)	(23 501)
- Dettes bancaires (*)	(54 537)	(44 113)
Pertes sur dérivé de taux en couverture		
Gains sur dérivé de taux en couverture		
Autres charges d'intérêt	(61)	(64)
Total coûts de l'endettement financier brut	(73 349)	(67 678)
Total coûts de l'endettement financier net	(71 080)	(67 511)
(*) dont 9 102 milliers d'euros, correspondent aux charges liées à l'amortissement au TIE des frais d'émission des emprunts sur leurs durées, contre 7 573 milliers d'euros sur la période précédente.		
Autres charges financières		
Perte sur dérivés de trading (taux)		
Variation négative de juste valeur sur les dérivés de trading (taux)		
Pertes sur la composante financière du coût des prestations définies	(262)	(82)
Charges financières liées au LBO	(516)	(564)
Frais financier sur la dette en lien avec IFRS 16	(976)	(433)
Autres charges financières	(184)	(53)
Dotations aux provisions financières	(5)	
Total autres charges financières	(1 943)	(1 132)
Autres produits financiers		
Revenus des prêts		
Revenus des autres actifs financiers		3
Profit sur dérivés de trading (taux)		
Variation positive de juste valeur sur les dérivés de trading (taux)		
Gains sur la composante financière du coût des prestations définies		
Reprises sur provisions et dépréciations des immobilisations financière		
Autres produits financiers (**)	1 645	2 191
Total autres produits financiers	1 645	2 194
Total autres produits et charges financiers	(298)	1 062
Résultat financier	(71 378)	(66 449)
(**) Correspondent aux revenus et gains générés par des OPCVM et CAT		

12.7. Impôt sur les bénéfices et analyse du taux effectif d'impôt

L'impôt sur les sociétés de la période résulte de l'application du taux effectif de fin de période au résultat avant impôts.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

	2023	2022
Résultat net d'impôt des activités poursuivie	(5 455)	10 832
Impôts sur les bénéfices	5 100	11 219
Résultat avant impôts (y compris le résultat net d'impôt des activités abandonnées)	(355)	22 051
Charges non déductibles et produits non imposables (*)	13 302	9 141
Régime des sociétés mères / filiales et retraitements liés		
Quote-part du résultat net dans les entreprises mises en équivalence	(28)	(8)
Résultat net d'impôt des activités cédées		4 904
Retraitements de consolidation non fiscalisés (IFRS 2)	2 856	3 217
Impôts courant sur la valeur ajoutée (CVAE) rentrant dans la base de l'impôt courant sur le résultat	(939)	(1 718)
Eléments imposés à taux réduit		
Résultat avant impôts soumis au taux de droit commun	14 836	37 587
Taux d'impôt	25,83 %	25,83 %
Impôt théorique au taux de droit commun	3 826	9 702
Création de déficit non comptabilisés	887	430
Utilisation de déficit non comptabilisé et activation de déficit	(49)	(120)
Impôts sans base (retenue à la source, provision de nature fiscale, redressement fiscal, ...)	4	(101)
Impôts sans base (CVAE en France et IRAP en Italie)	958	1 754
Report Variable (**)		(45)
Crédits d'impôt	(366)	(156)
Effet de la différence sur le taux d'impôt des entités étrangères	(163)	(230)
Economie sur contribution sociale (3,3 %) générée par l'intégration fiscale	(59)	(27)
Divers	62	12
Impôt effectif	5 100	11 219
Dont impôts exigibles sur le résultat	13 280	19 295
Dont impôts exigibles sur la valeur ajoutée (CVAE)	939	1 718
Dont impôts différés	(9 119)	(9 794)
Dont dotations / reprises de provisions de nature fiscale		
Impôt enregistré	5 100	11 219

(*) dont 8,7 M€ (en 2023) correspondent au plafonnement de la déduction des charges financières mis en œuvre par l'article 34 de la loi du 28 décembre 2018 est applicable depuis le 1er janvier 2019, contre 4,9 M€ sur la période précédente. Ce mécanisme spécifie que les charges financières nettes sont désormais déductibles dans la limite de 30 % de l'Ebitda du groupe fiscal, alors que l'ancien dispositif du rabot, prévoyait simplement la réintégration dans le résultat fiscal des entreprises d'une fraction égale à 25 % des charges financières nettes de la période. Ces charges financières nettes réintégrées au titre de la période ne sont pas définitivement perdues : Elles sont reportables sans limite de temps, et peuvent ainsi faire l'objet d'une déduction au titre des exercices suivants. A ce titre, aucun impôt différé actif n'a été constaté.

(**) Les impôts différés étant calculés par approche bilantielle, un changement de taux d'impôt au cours de la période ou prévu dans le futur entraîne arithmétiquement une différence entre ouverture et clôture. En effet, le différentiel de taux s'applique aux bases d'impôt différé à l'ouverture, et constitue ainsi le montant dit du « report variable » (note 9.13). Prise en compte depuis de 2022 du taux normal de l'impôt sur les bénéfices à 25,00 %.



	2023	2022
Résultat avant impôts (y compris la quote-part des sociétés mises en équivalence)	(355)	22 051
Impôts sur les bénéfices	5 100	11 219
Taux d'impôts effectif moyen	- 1 441 %	51 %
Taux de droit commun de l'impôt en France (Incluant la contribution de 3,3%)	25,83 %	25,83 %
Effet des différences permanentes	-967 %	11 %
Effet des activités cédées ou abandonnées	0 %	6 %
Effet d'impôt lié au report variable	0 %	-0 %
Charges et produits d'impôt sur exercices antérieurs (Impôt sans base)	-1 %	-0 %
Impôts sans base (provision de nature fiscale, retenues à la source, CVAE, IRAP, ...)	-197 %	6 %
Incidence des dépréciations de goodwill non déductibles fiscalement et retraitements de consolidation (IFRS 2)	-208 %	4 %
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	46 %	-1 %
Effet d'impôt lié à la création de déficits non activés	-250 %	1 %
Effet d'impôt lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés	14 %	0 %
Effet de la différence de la base fiscale entre la composante régionale de l'impôt (IRAP) et l'impôt sur les sociétés (IRES) en Italie.	-5 %	0 %
Effet des autres éléments	103 %	-1 %
Taux d'impôts effectif moyen	- 1 441 %	51 %

Groupe d'intégration fiscale France

Le Groupe Kereis a opté pour le régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. Cette option vise à constituer un groupe fiscalement intégré comprenant, Kereis et ses filiales françaises remplissant les conditions requises pour en devenir membres (note 10 « périmètre » les sociétés membres).

Impôts différés par nature

En milliers d'euros

	31 décembre 2023		31 décembre 2022		Variation par Résultat	Variation par « OCI » & Capitaux Propres
	Base	Impôts différé	Base	Impôts différé	2023	2023
Reports déficitaires (*)	11 670	3 189	11 670	3 189		
Contrats de location (IFRS 16)	2 605	670	880	228	442	
Provision pour indemnité de départ en retraite	8 256	2 133	6 388	1 650	201	282
Étalement des commissions Italie (IFRS 15)	25 357	7 075	27 495	7 671	(596)	
Différences temporelles sur actifs neutralisés (Workforce, ...)	600	155	800	207	(52)	
Différences temporelles (Participation, ...)	7 902	2 041	5 143	1 328	713	
Différences temporelles sur frais d'acquisition de titres de participation	10 886	2 812	12 832	3 315	(503)	
Différences temporelles liées aux actifs issus de l'allocation du prix d'acquisition	(304 954)	(79 286)	(347 858)	(90 532)	11 246	
Différences temporelles liées aux emprunts évalués au coût amorti	(25 743)	(6 667)	(24 088)	(6 239)	(428)	
Différences temporelles sur opérations non récurrentes	(24 734)	(6 389)	(49 125)	(12 688)	(181)	6 480
Amortissements dérogatoires sur projets informatiques	(40 931)	(10 573)	(34 261)	(8 850)	(1 723)	
Actif (+) / Passif (-) d'impôt différé net	(329 086)	(84 840)	(390 124)	(100 721)	9 119	6 762

(*) Concerne uniquement la succursale de Kereis International et Cegema

(**) Au niveau du groupe fiscal, les impôts différés actifs et passifs des sociétés intégrées sont compensés (note 10).

12.8. Résultat net d'impôt des activités abandonnées

Le tableau ci-dessous reprend l'incidence au compte de résultat de la cession par le Groupe Kereis des sociétés Kereis Retail et iRegroup en mai 2022 :

En milliers d'euros	Détail	
Moins-value de cession consolidé de Kereis Retail & iRegroup :	(452)	
Résultat 2022 (jusqu'à la date de cession) de l'ensemble des sociétés cédées :	(5 008)	Dont (74) d'impôt
Ensemble des retraitements de consolidation des sociétés cédées (IFRS 16, IAS 19, ...) :	(108)	Dont 60 d'impôt
Neutralisation des opérations réciproques des sociétés cédées avec le reste du Groupe :	213	
Résultat net d'impôt des activités abandonnées :	(5 355)	

Note 13 – Avantages au personnel postérieurs à l’emploi

Indemnité de fin de carrière en France

Les indemnités de fin de carrière constituent un avantage postérieur à l’emploi et rentrent dans la catégorie des régimes à prestations définies.

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite des sociétés du Groupe sont définis par les conventions collectives suivantes :

- La Convention Collective Nationale des Entreprises de Courtage d’Assurance et/ou de Réassurance (I.D.C.C. 2247, brochure n° 3110) pour les sociétés françaises du Courtage Assurance ;
- La Convention Collective Nationale des bureaux d’études techniques, des cabinets d’ingénieurs-conseils et sociétés de conseil (I.D.C.C. 1486 - Syntec), pour les sociétés suivantes : Profideo et Minalea.

L’assiette de rémunération prise en compte dans le calcul d’indemnité de départ en retraite est la suivante :

- 1/12^e de la rémunération que l’intéressé a ou aurait perçu au cours des douze derniers mois.

Cette indemnité ne peut être inférieure à l’indemnité légale de départ à la retraite telle que prévue par le Code du travail.

Ce régime est financé par un contrat d’assurance, uniquement pour les sociétés Cegema et Novelia.

Le taux d’actualisation retenu est basé sur les taux des obligations à long terme du secteur privé à la date de l’évaluation (taux iBoxx corporate AA de la zone euro de maturité 10 ans et plus), le taux au 31 décembre 2023 est de 3,20 %, contre 3,75 % au 31 décembre 2022.

Le montant net des engagements du Groupe en France, s’élève à 8 256 milliers d’euros au 31 décembre 2023. La juste valeur des actifs de couverture s’élève à 553,5 milliers d’euros.

Le coût des services rendus sur la période est de 653,1 milliers d’euros, le coût financier est de 262,2 milliers d’euros et la perte actuarielle constatée au titre de l’exercice est de 198,8 milliers d’euros.

Avantages à long terme, régime à prestations définies (IFC)

En milliers d'euros

Tableau de comptabilisation des engagements

	31/12/2023	31/12/2022
Valeur actuelle de l'obligation en début de période	6 388	9 334
Valeur actuelle de l'obligation à la date d'acquisition des sociétés acquises en 2022/2023	784	840
Coût des services rendus de la période	653	1 011
Coût des services passés de la période	-	-
Charge d'intérêts de la période (effet de l'actualisation)	262	91
Prestations réelles	(149)	(29)
Valeur actuelle prévisionnelle de l'obligation en fin de période	7 938	11 247
Gains (-) ou pertes (+) actuariels	199	(3 190)
Autres impacts (*)	149	(1 145)
Valeur actuelle de l'obligation en fin de période (*)	8 286	6 912
Juste valeur des actifs de couvertures	(30)	(524)
Obligation / Actif	8 256	6 388

(*) hors engagement sur le TFR en vigueur en Italie.

Impacts comptables

Impact résultat net :		
Coût des services rendus de la période	653	1 011
Coût des services passés de la période	-	-
Charge d'intérêts de la période	262	91
Charge total	915	1 102

Impact en OCI et en Capitaux Propres :

Ecart actuariels reconnus en dehors du résultat (OCI)	199	(3 190)
Autres impacts (*)		(1 145)
Prestations de l'exercice	199	(4 335)

Variation de l'engagement sur la période

Principales hypothèses actuarielles (IFC)

	31/12/2023	31/12/2022
Taux d'actualisation	3,20%	3,75%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	2%	2%
Taux moyen de progression des salaires pour les (**):		
Cadres, entre	2,82% et 1,14%	2,82% et 1,14%
Non cadres, entre	2,82% et 1,14%	2,82% et 1,14%
Taux de charges sociales et fiscales patronales	53%	53%
Table de mortalité	INSEE 2023	INSEE 2022
Taux moyen de rotation des employés pour les (**):		
Cadres	4,1%	2,1%
Non Cadres	4,3%	4,4%
Age de départ en retraite	60-67 ans	60-67 ans

(*) Dont - 1 175 milliers d'euros, correspondant à l'impact de la sortie du groupe d'iRegroup, de Kereis Retail et ses filiales en 2022.

(**) Ces taux moyens sont le reflet d'une courbe décroissante par âge.



Sensibilité du taux d'actualisation sur les Indemnités de Fin de Carrière (IFC) en vigueur en France

A fin 2023, une hausse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de 7,3%, soit 635 milliers d'euros, tandis qu'une baisse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre 8,1%, soit 704 milliers d'euros.

Durée moyenne des régimes

La durée moyenne des obligations au titre des IFC, sur l'ensemble des sociétés françaises est de 13,9 ans au 31 décembre 2023. Soit, 14,9 ans pour les cadres et 12,4 ans pour les non-cadres.

Régime spécifique en vigueur en Italie

Les engagements du Groupe en Italie concernent uniquement les indemnités de départ légales, dites « TFR » (Trattamento di Fine Rapporto). Les entreprises italiennes doivent verser une indemnité à leurs salariés lorsqu'ils quittent l'entreprise (art. 2120 du Code civil). Son montant dépend du nombre d'années de service et du niveau hiérarchique du salarié. Il correspond en général au salaire mensuel moyen multiplié par le nombre d'années d'ancienneté. Les entreprises doivent provisionner ces indemnités. À la suite d'une modification de la législation, les salariés ont maintenant la possibilité de demander le versement d'une partie de cette indemnité à un fonds de pension indépendant.

La provision pour « TFR » au 31 décembre 2023 est de 1 031 milliers d'euros vs 981 milliers d'euros au 31 décembre 2022. Cette provision est constatée au bilan à la rubrique « Provisions pour retraite et avantages à long terme ».



Note 14 – Autres engagements

Les engagements donnés et reçus par le Groupe et non comptabilisés au bilan correspondent à des obligations contractuelles non encore réalisées et subordonnées à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures à l'exercice en cours.

- **Engagements donnés**

Afin de garantir les emprunts contractés dans le cadre de la dette syndiquée, les titres de participations détenus sur les sociétés Kereis Holding et Kereis France sont nantis.

Le Groupe veille également au respect des engagements inscrits dans sa documentation bancaire, daté du 18 juin 2020, qui prévoit certaines clauses de défaut et d'exigibilité anticipée. Ces clauses sont notamment liées au respect de ratios financiers (covenants) en cas de tirage de la ligne de crédit revolving (RCF).

- **Engagements reçus**

Au 31 décembre 2023, le Groupe dispose d'une ligne de crédit revolving (RCF - Revolving Credit Facility) de 105 millions d'euros destinée à couvrir les éventuels besoins de trésorerie du Groupe (besoins en fonds de roulement, investissements ou refinancement) émanant de ses activités opérationnelles. Au 31 décembre 2023, 15 millions étaient utilisés.



Note 15 – Gestion des risques financiers

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de crédit.

En effet, le Groupe est exposé au risque de variation des taux d'intérêts dans la mesure où la majorité de ses financements sont à taux variable. Le Groupe gère ce risque par un recours à des instruments dérivés, Caps et swaps de taux d'intérêt (note 11.4 – Instruments dérivés).

Le Groupe est également exposé au risque de crédit (risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels) :

- Dans le cadre de ses placements et de ses instruments financiers dérivés de taux. Le Groupe limite le risque de crédit en sélectionnant, pour les placements, des contreparties disposant d'une notation long terme BBB- et supérieur par Standard & Poor's et Fitch ou Baa3 et supérieur par Moody's (le contrat bancaire (SFA) nous impose les mêmes notations). Au 31 décembre 2023, l'exposition du Groupe était de 61,2 millions d'euros au titre de ces opérations de placement (note 11.10 – Trésorerie et équivalents de trésorerie).
- Dans le cadre de ses activités opérationnelles concernant les sociétés Kereis Technologies et Kereis Services au travers de leur portefeuille de créances clients professionnels (le montant des dépréciations sont fournis en note 11.8 – Créances clients et comptes rattachés). Le groupe a considéré le risque comme nul vis-à-vis de ses clients particuliers et bancaires.

La procédure de gestion des opérations financières du Groupe dresse en outre une liste limitative de signatures autorisées, en dehors de laquelle l'autorisation du Directeur général est obligatoire. La documentation bancaire limite également la liste des contreparties pour les opérations de couverture de taux.

Par ailleurs, le placement des excédents de trésorerie n'est pas exposé à un risque sur les marchés d'actions.

Enfin, le Groupe n'est pas, de façon significative, exposé au risque de change et, compte tenu du fait que sa clientèle principale est une clientèle institutionnelle, le risque de liquidité est très faible.



Note 16 – Transactions avec les parties liées

Kereis est filiale de Rhéa Holding, l'actionnaire ultime étant « BE VI Nominees Limited ».

Les parties liées au Groupe sont les sociétés consolidées au sein du Groupe Kereis, et celles ayant un « contrôle », un « contrôle conjoint » ou une « influence notable » tel que défini par les normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28 sur le Groupe. Ont été également retenues comme parties liées au sens de la norme IAS 24 les administrateurs (membres du Conseil de Surveillance) et dirigeants (membres du comité Exécutif du Groupe Kereis et du Comité de Direction) de Kereis, ainsi que leurs conjoints et enfants rattachés à leur foyer.

- **Transactions avec les parties liées personnes morales**

La liste des sociétés consolidées par Kereis est présentée dans la note 10. Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminées en consolidation.

- **Transactions avec les parties liées personnes physiques**

Les principaux dirigeants incluent les membres du Conseil de Surveillance de Kereis et du Comité Exécutif du Groupe Kereis.

Rémunérations des principaux dirigeants

La rémunération des principaux dirigeants, dont font partie les membres du Comité Exécutif du Groupe Kereis et du Comité de Direction, est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des Rémunérations et adoptée par le Conseil de Surveillance. La rémunération comprend une partie fixe et une partie variable. La partie variable de la rémunération est versée au cours de l'exercice suivant.

Avantages en nature

Les principaux avantages en nature correspondent aux véhicules de fonction. La plupart des dirigeants disposent d'une voiture.

Avantages postérieurs à l'emploi

Le principal avantage postérieur à l'emploi est constitué par les indemnités de fin de carrière.

Indemnités de fin de carrière

Les principaux dirigeants bénéficient, au titre de leur contrat de travail, des dispositions applicables aux collaborateurs des entités françaises du Groupe en matière d'indemnités de fin de carrière. Il s'agit, selon le cas, du régime légal ou du régime relevant de la convention collective des Entreprises de Courtage d'Assurance et/ou de de Réassurance.



Régimes de prévoyance – santé

Les principaux dirigeants bénéficient des dispositifs de prévoyance ouverts à tous les collaborateurs du Groupe en matière d'assurance décès, invalidité et de santé. Ils bénéficient également du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents (assurance décès et invalidité) qui couvre l'ensemble des salariés.

- **Montant des rémunérations et avantages sociaux attribués aux principaux dirigeants**

En milliers d'euros	2023	2022
Montants des rémunérations allouées *	4 516	4 150
Charges patronales	2 483	2 184
Dont avantages en nature (véhicules, ...)	116	30
Avantages postérieurs à l'emploi (IFC) **	43	41
Autres avantages à long terme	-	-
Total	7 042	6 375

(*) avant charges patronales.

(**) correspondant au coût des services rendus.

- **Transactions avec les autres parties liées**

La société a conclu les transactions significatives suivantes avec ses principaux actionnaires :

- **Transactions avec « Rhéa Holding »**

Le Groupe a émis le 18 juin 2020 auprès de Rhéa Holding un emprunt obligataire convertible en actions de préférence pour un montant de 89 millions d'euros (tient compte des intérêts capitalisés et d'un remboursement en décembre 2023). Ces obligations convertibles donnent droit à une rémunération au taux fixe et les intérêts seront capitalisés annuellement, à leur date anniversaire. La charge correspondante s'élève à 10,9 millions d'euros pour l'exercice 2023.

Le Groupe a conclu le 18 juin 2020 auprès de Rhéa Holding un contrat de prestations de services de conseils et analyses. La charge correspondante s'élève à 400 milliers d'euros en 2023.

- **Transactions avec « Bridgepoint Europe VI FPCI » au Luxembourg**

Le Groupe a émis le 18 juin 2020 auprès de « Bridgepoint Europe VI FPCI » (BE VI FPCI) un emprunt obligataire convertible en actions de préférence pour un montant de 60,9 millions d'euros (tient compte des intérêts capitalisés et d'un remboursement en décembre 2023). Ces obligations convertibles donnent droit à une rémunération au taux fixe et les intérêts seront capitalisés annuellement, à leur date anniversaire. La charge correspondante s'élève à 7,4 millions d'euros pour l'exercice 2023.



▪ **Transactions avec « RGF IMMO SRL »**

Les sociétés du groupe RGF, acquises fin juin 2023, ont signé une convention de mise à disposition d'immeubles avec la société « RGF Immo SRL », société appartenant à l'un des actionnaires minoritaires de RGF Holding. Le droit d'utilisation de ces biens est évalué à 5,2 millions d'euros.

▪ **Transactions avec « CAVALLO »**

Cerap, acquis fin juin 2023, a signé un bail commercial avec la société civile immobilière « CAVALLO », société appartenant aux dirigeants de Cerap. Le droit d'utilisation de ces biens est évalué à 834 milliers d'euros.



Note 17 – Informations complémentaires

17.1. Effectifs

	2023	2022
Effectif moyen du Groupe	1 547	1 240
Effectif fin de période du Groupe	1 613	1 341

(*) Evolution des effectifs du Groupe en équivalent temps plein (ETP)

17.2. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture au 31 décembre 2023.

17.3. Informations concernant le capital et les dividendes

Le Capital de Kereis s'élève au 31 décembre 2023 à 130 945 533 euros composé de 57 256 482 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,5 euro et de 204 634 584 actions à dividende prioritaire d'une valeur nominale de 0,5 euro. Toutes les actions émises ont été libérées entièrement. Les actions à dividende prioritaire octroient un dividende précipitaire cumulatif capitalisable annuellement en cas de non-distribution et reportable sans limitation de durée.

Le Groupe n'a pas versé de dividende en 2023.

Afin de garantir les emprunts bancaires contractés par le Groupe, les titres de Kereis sont nantis. Cette sureté est au bénéfice des prêteurs.

Au titre des actions de préférence émises, la société mère du Groupe Kereis est engagée à verser un dividende prioritaire de 42,8 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.